

Lessard réclamait une enquête sur le choix de Namur

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — Contrairement à ce que le conseil des ministres a finalement décidé il y a une dizaine de jours, le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, réclamait la tenue d'une enquête complète sur les raisons qui ont amené l'ex-gouvernement libéral de même que l'administration municipale de Montréal à modifier le site original de la station de métro connue sous le nom de "station Namur", en faveur d'une nouvelle localisation située à proximité des terrains de la firme Campeau.

Voilà ce que révèle hors de tout doute un document confidentiel soumis le 28 juin dernier par M. Lessard à l'ensemble de ses collègues du cabinet et dont LE DEVOIR a récemment obtenu copie. Ce document qui est en fait un mémoire de M. Lessard au conseil des ministres, s'intitule "Localisation de la station Namur

et moratoire sur la continuation des travaux, ligne de métro no 2 ouest, Montréal."

Ce mémoire d'une dizaine de pages retrace brièvement l'histoire de toute la controverse qui a surgi autour du prolongement vers le nord-ouest de la métropole, à partir de la station Bonaventure, de cette ligne de métro.

Il pose de plus un jugement à caractère technique sur la valeur des deux sites proposés pour cette station Namur, soit celui à l'angle des rues Jean-Talbot et Victoria, qui était le site original, et le site actuel situé du côté est du boulevard Décarie.

Enfin, il contient trois recommandations spécifiques quant à l'attitude que doit maintenant adopter le gouvernement dans toute cette ténébreuse affaire à laquelle les autorités de Montréal et les représentants du RCM donnent des ver-

sions tout-à-fait opposées.

Or voilà que l'une de ces recommandations, d'ailleurs la seule qu'ait rejetée le conseil des ministres, proposait la tenue d'une enquête sur les raisons qui ont déterminé le choix du site de la station Namur. Cette recommandation se lit ainsi:

"Qu'un enquêteur soit nommé afin d'établir tous les faits relatifs au choix du site de la station Namur. Le mandat devra être terminé à l'intérieur d'une période de trois mois, avec rapport au ministre des Transports et au ministre des Affaires municipales."

Cette demande, peut-on comprendre à l'examen du mémoire, s'appuie essentiellement sur la conviction qu'a le ministre que le changement effectué l'a été pour des raisons d'ordre politique et non pas technique. C'était là, on s'en souviendra, la prétention principale des représentants du Rassemblement des citoyens de Montréal.

Ces raisons politiques, poursuit M. Lessard, sont liées au projet de développement immobilier de la firme Campeau qui possède, avec la piste de course Blue Bonnets, un terrain de 146 acres.

Cette firme avait proposé, en 1973, la réalisation d'un immense projet de développement immobilier, tant commercial que résidentiel, qui devait amener des investissements de l'ordre de \$750 millions.

À condition cependant que les pouvoirs publics, tant les autorités provinciales d'alors que celles de la ville de Montréal, remplissent un certain nombre d'exigences dont celle de déplacer à proximité de leur terrain, sinon sur leur terrain lui-même, la station de métro devant originellement être située à l'angle des rues Jean-Talbot et Victoria.

Voilà d'ailleurs, ce que dit à ce sujet, le mémoire de M. Lessard:

"Si l'étude des documents émanant des différents organismes qui ont eu à intervenir dans le choix du site de la station de métro Namur n'établissait pas de façon décisive qu'un site soit techniquement supérieur à un autre, il n'en va pas de même pour ce qui est de l'hypothèse qui voudrait que le site original de la station ait été déplacé dans le seul but de rentabiliser le projet immobilier que la firme Campeau voulait ériger sur les terrains vacants situés près de la piste Blue Bon-

Voir page 6: Lessard

L'inscription à l'école anglaise Morin repousse les délais prévus

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a fait connaître hier soir un certain nombre de mesures visant à faciliter l'inscription des élèves à l'école anglaise pour l'année scolaire 1977-78.

Alors qu'après un débat d'une durée de deux heures, la commission parlementaire qui étudie la Charte du français en deuxième lecture a pu adopter une motion présentée conjointement par les ministères et les représentants de l'Union nationale et destinée à passer immédiatement à l'étude des articles du projet de loi relatifs à la langue d'enseignement, le ministre de l'Éducation en a profité pour déposer un nouveau projet de règlement concernant l'inscription à l'école anglaise, prenant en cela tout le monde par surprise.

Le nouveau règlement déposé par M. Morin hier soir annonce des mesures transitoires pour l'année scolaire qui vient. Essentiellement, on n'aura plus besoin de passer par "la personne désignée par le ministre (de l'Éducation)", avant la rentrée scolaire, pour procéder à l'inscription des élèves à l'école anglaise. Les commissions scolaires sont ainsi habilitées à inscrire elles-mêmes, conformément aux dispositions de la loi (qui n'est toujours pas en vigueur cependant), la très grande majorité des enfants admissibles à l'enseignement en anglais.

Au fait, trois catégories d'enfants sont concernées:

1. Tous les élèves qui, en 1976-77, étaient légalement inscrits à l'école anglaise pourront s'inscrire à l'école anglaise pour l'année qui vient. "Légale" signifie aux termes de la loi 22.

2. Tous les enfants dont un frère ou une sœur aine recevait légalement l'enseignement en anglais dans une école du Québec en 1976-77 pourront également s'inscrire immédiatement à l'école anglaise.

3. Enfin, les commissions scolaires pourront aussi inscrire à l'école anglaise les enfants qui commencent à fréquenter l'école et qui n'y ont pas, déjà, un frère ou une sœur aîné. Elles devront le faire cependant conformément aux dispositions de la Charte du français dans sa version actuelle.

Ce n'est qu'après la rentrée scolaire que "la personne désignée par le ministre" pour vérifier les inscriptions des

trois groupes de personnes notées sont conformes à la loi sur la langue qui sera alors en vigueur procédera.

Il va de soi que toutes ces inscriptions en septembre prochain seront sujettes à révision par la personne désignée par le ministre. C'est pourquoi également le ministre invite les commissions à beaucoup de prudence, afin que ceux qui n'ont pas droit à l'enseignement en langue anglaise ne soient forcés de quitter en cours d'année une école qu'ils auraient fréquentée depuis quelques mois.

On se rappelle que la semaine dernière, et le premier ministre, M. René Lévesque et son ministre de l'Éducation avaient, en réponse à une question en Chambre, indi-

Voir page 6: Morin

Préférant un retour à Genève

Damas rejette le plan égypto-américain

DAMAS (d'après Reuter et AFP) — Le président syrien Hafez Assad a rejeté hier soir la proposition américano-égyptienne d'une rencontre, aux États-Unis, entre ministres des Affaires étrangères israélien et arabe pour préparer Genève.

"Ce groupe de travail en question constitue en fait une réunion entre Arabes et Israéliens. Ceci devrait se passer à Genève. Pourquoi remplacer Genève?" a déclaré le chef de l'État au cours d'une conférence de presse. "Il vaut mieux aller à Genève, en la préparant bien", a ajouté M. Assad, qui avait rencontré pendant la journée, M. Cyrus Vance, secrétaire d'État américain.

Cependant, le président Assad a indiqué que, tout en étant opposé à cette rencontre israélo-arabe aux États-Unis, M. Abdel-Halim Khaddam se rendrait à New York en septembre pour participer à l'Assemblée générale des Nations unies.

"Le problème, a-t-il dit, ne consiste pas à rejeter ou accepter ce groupe de travail, dont nous ne voyons pas, a priori, les avantages qui pourraient nous mener aux

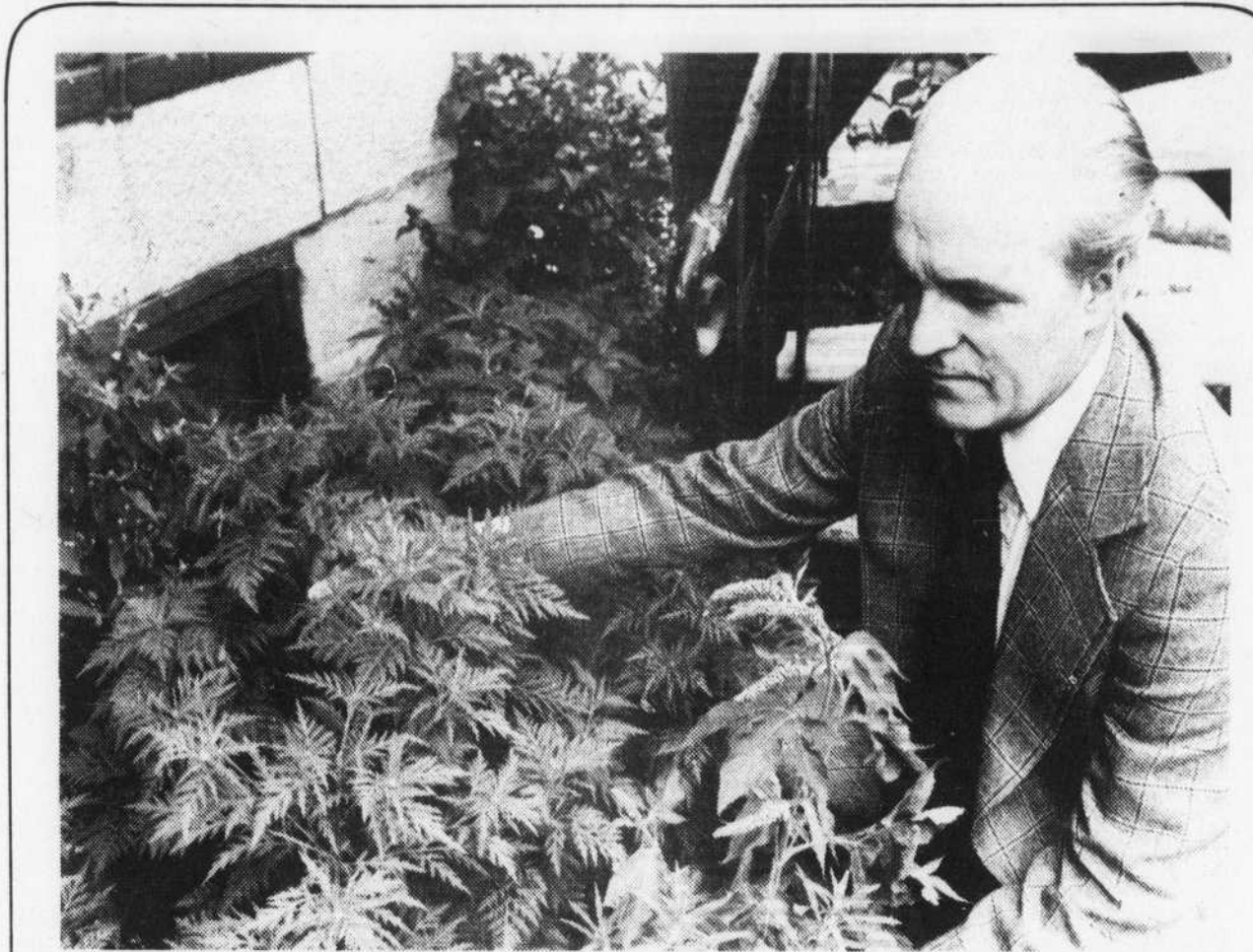
résultats escomptés."

"Nos frères égyptiens qui ont proposé ce projet y ont certes vu des avantages que, nous autres, n'avons pas encore saisis", a indiqué le président Assad.

Le chef de l'État a ensuite mis l'accent sur le fait que "la Syrie et l'Égypte sont d'accord sur tous les problèmes essentiels". "La confiance et l'entente règnent toujours entre les deux pays frères", a-t-il précisé.

Après avoir souligné qu'il était opposé à ce que le groupe de travail remplace la conférence de Genève, le président Assad a ajouté: "Si la réunion de ce groupe venait à échouer, elle entraînerait dans son sillage la conférence de Genève avant même que celle-ci n'ait pu se tenir. Or, je ne crois pas qu'il existe une seule personne qui veuille arriver à un tel résultat."

À la question de savoir si la Syrie accepterait de se rendre à Genève sans que l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) y soit représentée, le chef de l'État a répondu que cette question devait



"À ma droite, sous cette fenêtre, c'est de la petite herbe à poux dont les épis floraux commencent à peine à se développer. Par contre, dans ma main gauche, je tiens une branche de grande herbe à poux dont les épis sont presque mûrs", explique M. Walter Brabant, du service d'assainissement de l'air de la CUM. Toutes ces plantes devraient être arrachées pour prévenir la fièvre des foins.

L'herbe à poux: il y en a peut-être sous votre nez

par Gilles Provost

Faites-vous partie des quelque 200.000 Montréalais "abonnés" à leur fièvre des foins annuelle et pour qui le mois d'août est un calvaire ou, au mieux, le moment où la consommation de mouchoirs et d'antihistaminiques atteint des sommets inégalés?

Si oui, sachez que votre martyre annuel n'est aucunement une fatalité immuable et qu'une technique de prévention très simple permettrait de préserver votre santé aussi bien que celle de vos voisins.

En effet, la fièvre des foins est causée, dans 85% des cas, par le pollen de deux variétés d'herbe à poux particulièrement communes à Montréal (mais que fort peu de citoyens connaissent).

Souvent, une personne sera malade comme un chien pendant un mois sans se douter que "les belles plantes sauvages" qui poussent sous sa fenêtre sont responsables de son état déplorable.

Selon le directeur adjoint du service d'assainissement de l'air de la CUM, M. Walter Brabant, la plupart des victimes de la fièvre des foins pourraient éviter la maladie ou en diminuer beaucoup les symptômes simplement en faisant dès maintenant le tour de leur maison et de leur quartier pour arracher tous les plans d'herbe à poux qu'ils trouveront.

Contrairement à "l'herbe à puce", l'herbe à poux peut être touchée sans aucun problème et elle est très facile à arracher, a expliqué M. Brabant aux

journalistes qui ont eu l'honneur de visiter avec lui les "magnifiques haies d'herbe à poux" qui entourent plusieurs maisons de Montréal et qui bordent très souvent la voie publique. (On en a même trouvé un petit plant sous la fenêtre du bureau de M. Brabant!)

Il est important d'arracher cette plante dès maintenant parce que les fleurs ne sont pas encore mûres et que le pollen n'est pas encore prêt à être libéré. Dans une semaine ou deux, il sera trop tard.

M. Brabant reconnaît qu'il serait difficile aux citoyens d'éliminer toute l'herbe à poux de la métropole en quelques jours à moins que tout le monde ne s'y mette. Pourtant, les "victimes" peuvent quand même

Voir page 6: Herbe

au sommaire

■ La commission passe à l'étude du chapitre sur la langue d'enseignement

— page 2

■ La négociation collective sous le futur Code: un éditorial de Claude Ryan

■ L'hôte venu du "continent trouble": un commentaire de Georges Vigny

■ L'exécution capitale de Sécurix: un bloc-notes de J.-C. Leclerc

— page 4

■ Le Conference Board prédit un rythme de croissance accéléré l'an prochain

— page 13

L'accès à l'information

Le Barreau dénonce le livre vert

par Lise Bissonnette

OTTAWA — Aussi vert qu'il ait été, le livre du gouvernement fédéral sur "l'accès aux documents du gouvernement" ne ressemble pas à de l'herbe tendre aux yeux de l'Association du Barreau canadien. Selon une étude que son président, M. Boyd Ferris, présentait hier à Ottawa en l'endossant devant la presse, ce Livre vert est une véritable "mascarade".

Le Barreau canadien lui fait deux reproches qui contestent l'essentiel du document présenté aux Communes à la fin de juin par le Secrétaire d'État, M. John Roberts: la liste des exceptions tend à renforcer le statu quo et à annuler toutes les déclarations de principe du gouvernement; et, la réticence à permettre un appel auprès des tribunaux réguliers en cas de refus d'accès aux documents est un cas de mépris du pouvoir judiciaire, une attitude qui scandalise évidemment les disciples de Thémis.

"En somme, de déclarer M. Ferris, le gouvernement canadien a manqué une belle occasion de faire preuve de créati-

tivité, alors qu'il aurait pu devenir un leader mondial dans le domaine de l'accès à l'information gouvernementale, au lieu de se replier prudemment sur ses positions acquises."

Le Barreau, qui s'intéresse à cette question très activement depuis les dernières années, a rendu publique l'importante étude qu'il avait commandée à un professeur de droit de l'université de Victoria, M. Murray Rankin, lui-même spécialiste en la matière. Le document, intitulé "Liberté de l'information au Canada: les portes resteront-elles closes?" analyse la situation actuelle de l'accès à l'information gouvernementale au pays, la loi américaine sur la liberté de l'information adoptée en 1967, enfin les propositions du Livre vert déposé en juin au Parlement canadien.

À aucun moment, ce produit du Secrétariat d'État ne trouve grâce aux yeux de M. Rankin, sauf peut-être lorsqu'il propose sa déclaration liminaire de principe. Pour le reste, le professeur joue de l'assommoir: "par l'indigence de ses analyses, la confusion des choix qu'il propose,

sa présentation erronée des objectifs et des faits en matière de loi sur la liberté de l'information, le Livre vert, à n'en pas douter, ne saurait annoncer la venue d'une législation significative."

M. Rankin accuse le gouvernement de présenter faussement l'accès à l'information comme une sorte de voyeurisme dans les hauts lieux politiques de l'État, dont le cabinet bien sûr, quand il s'agit bien plus prosaïquement, au jour le jour, de permettre aux citoyens d'obtenir assez facilement des mémoires, rapports, analyses et documents, plutôt que de mettre son nez dans les délibérations ministérielles intimes.

Le professeur ridiculise littéralement la liste d'exceptions que le gouvernement propose, dans son Livre vert, aux demandes d'information. Elles tombent sous neuf catégories, allant des divulgations qui pourraient nuire à la "sécurité nationale" jusqu'à celles qui "compromettent la position concurrentielle d'une personne, d'un groupe, d'un organisme ou d'une institution gouvernementale" en matière commerciale par

exemple.

M. Rankin les passe toutes en revue mais s'en prend plus particulièrement à une disposition générale qui, au-delà de toutes ces exemptions, laisse au ministre le pouvoir de divulguer un document s'il juge "dans l'intérêt public de le faire". Tout cela, de déplorer l'auteur de la critique, "tourne en dérision toute déclaration générale d'ouverture".

Le Barreau canadien est fort chatoillé par les propositions du Livre vert, plus enclin à confier à une sorte d'ombudsman ou à un comité administratif le soin de traiter des plaintes et des appels des citoyens, qu'à les laisser s'adresser aux tribunaux.

Le Livre vert invoque ici le principe de la séparation entre le judiciaire et l'exécutif, et suppose que si un juge se trouve à trancher à propos des actes d'un ministre, il se trouve indûment entraîné dans "l'arène politique". Enfin il s'inquiète de ce que le Banc soit mal renseigné des raisons d'État.

"Il est impossible de bien informer un

Voir page 6: Barreau

divergences avec le secrétaire d'État américain.

Il a exclu une reconnaissance simultanée d'Israël par la Palestine et des droits des Palestiniens par Israël. Israël doit agir le premier, a-t-il dit.

Israël a accueilli avec satisfaction la suggestion égypto-américaine et le président du conseil, M. Menahem Begin a estimé mercredi soir, en toute confiance, que "trois ou quatre" ministres arabes des Affaires étrangères assisteraient à la réunion.

Son optimisme n'a pas trouvé d'écho dans la presse israélienne. Pour le Jerusalem Post, le danger d'une nouvelle guerre israélo-arabe a beaucoup augmenté et "il n'y aura pas de conférence de Genève".

L'Égypte, de son côté, a précisé que la réunion ministérielle ne remplacerait pas la conférence de Genève, douchant les espoirs nés en Israël de voir le président Anouar Sadate désireux d'éviter la principale pierre d'achoppement à la convocation de la conférence: la représentation palestinienne. Israël refuse que l'Organisation de libération de la Palestine soit représentée à Genève.

M. Yasser Arafat, qui s'est rendu hier en Égypte pour rencontrer le président Sadate, s'est déclaré "satisfait" de la position du Caire, selon le porte-parole de l'OLP.

Pour lui, l'Égypte n'a pas modifié son attitude quant à la nécessité de la représentation palestinienne à Genève et la suggestion d'une réunion ministérielle aux États-Unis avait pour but de "tenter de sauver de l'échec la mission du secrétaire d'État américain".



chez VITO
RISTORANTE
Mecca gastronomica
Centre Gastronomique
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

dans les coulisses

Bourassa n'est pas candidat au leadership

À l'époque où il était leader politique des Québécois, M. Robert Bourassa s'est fait la réputation d'astucieux calculateur. Il en a subi encore aujourd'hui les retombées. Depuis son retour de Bruxelles, tout le monde lui prête l'intention de se faufiler dans la course au leadership du Parti libéral du Québec. L'autre jour, la manchette d'un quotidien anglophone annonçait que M. Bourassa avait décroché une importante série à la télévision et en ferait son tremplin vers la campagne au leadership. Il n'en est rien.

Des confidences recueillies chez des proches de l'ex-premier ministre, la vérité ressort claire comme du cristal. Dans le temps de quelques semaines, il a reçu toutes les offres imaginables: séries d'émissions à la radio et à la télévision; publication d'un volume sur ses six ans à la tête du Québec; vedette d'un film sur son exercice du pouvoir. Il a tout refusé sauf l'offre du réseau Télémedia qui consiste à un bloc de cinq émissions pour diffusion à la radio seulement. Et encore là, il n'y a rien de bête.

Quant au leadership du Parti libéral, la lourdeur du programme académique que M. Bourassa s'est engagé à remplir d'ici mars 1978 suggère qu'il a écarté pour de bon l'idée d'être candidat. À titre de professeur invité de l'Institut européen des affaires publiques, il dispensera une série de cours au réputé collège de Fontainebleau.

Simultanément, il prononcera une série de conférences et participera à des séminars sur le fédéralisme au Collège d'Europe à Bruz. Il poursuivra également ses recherches à l'Institut d'études européennes à Bruxelles, ce lieu de réflexion privilégié des universitaires qui ont oeuvré, un moment ou l'autre au sein du Marché commun.

D'ici son départ de Montréal, à la fin d'août, M. Bourassa reverra une dernière fois, ses anciens collaborateurs et quelques autres témoins avertis de la vie politique québécoise. Il a eu lundi dernier à Montréal des entretiens avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Richard Hatfield. Il se confirme que le congrès de leadership du parti se tiendra au plus tard en février 1978 alors que M. Bourassa ne sera pas encore de retour.

Une contine de Vigneault sur la beauté du français

Le ministre d'État au développement culturel, le Dr Camille Laurin, fera de 1977 "l'année du français". Un programme de manifestations populaires sera mis au point pour inciter les Québécois à chanter la beauté du français. Quelques-unes des vedettes québécoises les plus connues, dont Gilles Vigneault, seront invitées à présenter le meilleur produit de leur génie.

Juge en chef de la Cour d'appel

Dans les mois qui précèdent la nomination d'un nouveau juge en chef,

tout le milieu de la Justice s'anime. Les corridors des Palais de Justice colportent, d'une salle d'audiences à l'autre, les spéculations des disciples de Thémis. Le suspense va s'emplissant jusqu'à ce que le ministre fédéral de la Justice fasse connaître son choix.

Dans les cas de la Cour d'appel et de la Cour supérieure du Québec, c'est au gouvernement fédéral, faut-il le rappeler, qu'il revient de nommer les juges. Le gouvernement du Québec, par ailleurs, a juridiction sur la Cour des sessions de la paix et il lui appartiendra d'en désigner le nouveau juge en chef, dans l'hypothèse où le juge André Fabien soit amené à démissionner.

À la Cour d'appel, la mise à la retraite du juge Lucien Tremblay est depuis fort longtemps connue mais le nom de son remplaçant a été jusqu'ici jalousement gardé secret. On croit savoir, néanmoins, qu'après avoir été temporairement écarté, c'est le nom du juge Louis-Philippe de Grandpré qui a finalement été retenu.

Plus que tout autre, cette nomination a été entourée de tractations et c'est ce qui explique les longs délais. À la suite de multiples consultations et d'une première sélection, le ministre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, avait retenu les noms des juges Laurent Bélanger, Albert Mayrand et Julien Chouinard de la Cour d'appel ainsi que celui du juge en chef Jules Deschênes de la Cour supérieure.

Aucun de ces quatre candidats n'est parvenu à se mériter le consensus des milieux consultés. Il a fallu chercher ailleurs. En fin de compte, le ministre de la Justice a choisi le juge Louis-Philippe de Grandpré de la Cour supérieure pour assumer le leadership de la Cour d'appel. Mais son collègue le juge Laskin, y voyant un accroissement des hautes institutions juridiques du Canada, accoutumé chez le premier ministre pour lui faire valoir que c'était faire injure à la Cour supérieure que de promouvoir l'un de ses juges vers une Cour inférieure.

Dans un premier temps, M. Trudeau s'est rendu aux arguments du juge Laskin et a suggéré au ministre Basford de reconsidérer la nomination du juge de Grandpré qui se retrouvait suspendu entre deux bancs. Après des semaines de suspense, il appert que M. Trudeau et Basford, d'un commun accord, en sont venus à la conclusion que, par-delà les vices de procédures, la contribution du juge de Grandpré était indispensable pour mener à terme les réformes envisagées à la Cour d'appel.

Rifiti chez le PM

La chicane est pognée au bureau du premier ministre entre la "gang" de Montréal et celle de Québec. On parle même de départs imminents dont ceux de MM. Louis Bernard et Michel Maheu. Il est par ailleurs fortement question d'un remue-ménage dans le personnel politique des ministres. Quelques chefs de cabinet sont menacés.

— PIERRE O'NEILL

Les sept premiers articles adoptés

La commission passe à l'étude du chapitre "contesté" sur la langue d'enseignement

par Rodolphe Morissette

QUÉBEC — La commission parlementaire qui étudie le projet de loi no 101 sur la langue en deuxième lecture a réussi à adopter hier les sept premiers articles de la Charte du français touchant les droits linguistiques fondamentaux et, passant carrément par-dessus cinq chapitres, elle s'apprête maintenant à aborder le chapitre le plus contesté, celui sur la langue d'enseignement.

La commission a adopté au terme d'un débat qui n'a pas duré une heure les six articles du chapitre portant sur les droits linguistiques fondamentaux et qui donnent le droit à toute personne de s'exprimer en français en assemblée délibérante; aux travailleurs; d'exercer leurs activités en français; aux consommateurs de biens ou de services; d'être informés et servis en français; à toute personne admissible à l'enseignement au Québec, de recevoir cet enseignement en français et à toute personne, celui qui communique en français avec elle l'Administration, les services de santé, les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les diverses entreprises exerçant au Québec.

La commission a disposé rapidement d'un amendement libéral voulant que l'application du chapitre tout entier, puis de l'un ou l'autre de ses articles soit faite conformément aux dispositions des autres titres et chapitres de la présente loi. Disposition inutile, ont soutenu les ministériels et l'Union nationale, puisqu'il est évident que ces cinq sentences à caractère déclaratoire doivent être complétées par les chapitres suivants qui en expriment les dispositions de détail.

Suivant une entente survenue mercredi entre l'Union nationale et le parti ministériel, on devrait maintenant suspendre l'étude des chapitres 3 à 7 et passer tout de suite à celle du chapitre sur la langue d'enseignement, afin que tous connaissent le plus rapidement possible quelle sera la loi définitive au moment où se prépare la rentrée des classes.

Les libéraux ne l'entendent pas ainsi cependant, qui voudraient que la commission étudie les chapitres sur la langue de la législation et de la justice, sur la langue de l'administration et des organismes parapublics, quitte à sauter ceux qui concernent la langue du travail, du commerce et des affaires, avant de passer au chapitre sur la langue d'enseignement. Mais, encore une fois, c'est la majorité qui aura raison.

Le débat sur la langue d'enseignement, qui sera véritablement entamé aujourd'hui, promet d'être difficile. L'Union nationale et les libéraux ne s'entendent ni avec les ministériels ni entre eux sur le sujet. Mais de sources diversifiées et généralement bien informées, on croit comprendre que la guillotine devrait tomber sur les travaux de la commission au cours de la semaine du 15 août, ce qui représente à peu près le temps d'étudier le chapitre sur la langue d'enseignement.

Si le chapitre sur les droits fondamentaux quant à l'usage de la langue française a été adopté pour ainsi dire "comme du beurre dans la poêle", il n'en a pas été de même de l'article premier, qui stipule que "le français est la langue officielle du Québec", article qui ne fait que reproduire littéralement le premier article de la loi 22 en vigueur actuellement. Ce n'est qu'après six heures de débat que la commission a réussi à adopter cet énoncé fondamental.

L'article premier de la loi a été adopté hier midi: les ministériels, les libéraux et le député péquiste, M. Fabien Roy, ont voté en faveur de l'énoncé fondamental de la Charte, tandis que les deux représentants de l'Union nationale, MM. Rodrigue Biron, chef de la formation, et

Fernand Grenier, se sont abstenus de voter.

L'abstention de l'UN a été vertement critiquée des deux côtés de la table "de cinq pieds de large" où les partis opposés se parlent pour ainsi dire dans le nez. Le docteur Camille Laurin s'est dit parfaitement scandalisé du geste de l'UN, "insulte à ses membres, à sa québécoité, à son nationalisme, à son chef qui a fait adopter le drapeau du Québec, à ses traditions, etc."; un geste, pour tout dire, "qui a dû faire se retourner dans sa tombe le fondateur du parti..."

Les libéraux ont renchéri, qui parlaient de "la page noire de l'épave Livre bleu du parti" sur la Charte. On sait que l'UN voulait faire adopter un amendement qui fasse du français et de l'anglais les lan-

gues officielles du Québec, la première ayant prééminence sur la seconde.

Mais comme l'amendement a été jugé irrecevable par le président de la commission, M. Jean-Guy Cardinal, le parti a décidé de s'abstenir. L'amendement ne pouvait être reçu en effet, parce qu'il proposait de modifier substantiellement, quoique indirectement, la teneur de l'article premier, pourtant déjà adopté par la Chambre en deuxième lecture.

Le député péquiste de Vanier, M. Jean-François Bertrand, fils d'un ex-premier ministre unioniste, a tenté de tendre la main à l'UN en dernière minute pour l'inviter à voter dans un sens ou dans l'autre. Mais rien n'y fit et plusieurs observateurs se demandent si l'UN n'est pas un peu soulagée de ce que son amendement soit battu.

En tout cas, les propos de M. Fernand Grenier par la suite étaient bien légers pour quelqu'un qui se serait senti frustré de voir son amendement rejeté de manière aussi expéditive. Il a commencé par souligner qu'il n'était guère assuré que Maurice Duplessis se soit retourné dans sa tombe pour si peu, mais que pour davantage, on le verrait s'élever dans le ciel de Québec le 9 septembre, alors que sa statue de bronze sera posée sur son socle devant l'Assemblée nationale. Il a rappelé en outre les propos incohérents d'un de ses collègues de l'opposition libérale, qui avait avoué la veille, à son dire, qu'il "avait des oreilles pour voir..."

Quant aux libéraux, ils avaient soumis pas moins de quatre versions successives d'un même amendement à l'article premier de la Charte. Si les trois premières ont été jugées irrecevables pour diverses raisons, la quatrième a pu être débattue en soirée mercredi. Elle se lisait: "L'usage de l'anglais continue d'être permis dans les débats de l'Assemblée nationale et dans les témoignages et plaidoiries orales devant les tribunaux", souci d'accorder la Charte à l'article 133 de l'AANB.

Si l'UN s'est abstenue de voter sur pareil amendement, les ministériels l'ont battu aisément. Quant à M. Laurin, qui s'est demandé pourquoi les libéraux ne l'avaient pas inscrit dans la loi 22, il s'est permis une tirade remarquée: "Cet amendement est inutile, superfluité, mal placé, prématuré; il arrive à mauvais escient; c'est un coup d'épée dans l'eau, assimilable à cette manœuvre de Don Quichotte qui se battait contre les moulins à vent... bref, y a rien là..."

Espoir de règlement à Boucherville?

Ce matin, les 63 employés de la ville de Boucherville, en grève depuis quatre mois, se prononcent sur les recommandations d'un conciliateur, lesquelles semblaient devoir mener à un règlement de ce conflit de travail.

En effet, de part et d'autre, les porte-parole ont manifesté un certain optimisme à la suite d'une dernière rencontre en présence du conciliateur, tard mercredi.

Hier soir, le Conseil municipal, qui se réunissait pour traiter d'autres questions, devait être saisi des derniers développements.

Depuis le 15 avril, les cols bleus de la ville de Boucherville étaient en grève à la suite de l'échec des négociations sur cinq articles à incidences monétaires de la convention collective. Cette longue grève a connu des moments de violence et encore au début de cette semaine, rien n'indiquait un déblocage prochain.

Le cartel de l'uranium

L'opposition soutient que le consommateur a été affecté

OTTAWA (CP) — Les conservateurs, profitant de la session spéciale de deux jours convoquée pour le débat sur le gazoduc du nord, ont harcelé le gouvernement pour avoir participé au cartel de l'uranium et pour avoir ensuite tenté de cacher le rôle qu'il avait joué dans cette affaire.

Les questions des conservateurs ont été si nombreuses qu'elles ont retardé le débat de quelques minutes. C'est la critique financier du parti, M. Sinclair Stevens, qui a accroché le grelot en notant qu'à cause de l'intervention du gouvernement, le prix de l'uranium était passé de \$8 la livre en 1972 à \$40 en 1976. L'Hydro-Québec a souffert de cette hausse de prix, a noté M. Stevens.

"Et pourtant, le gouvernement a soutenu tout le temps que ce cartel n'avait touché que les acheteurs étrangers", a-t-il précisé à sa sortie de la Chambre. "Nous avons maintenant la preuve que le consommateur canadien a été affecté".

M. Stevens a distribué des copies d'un

arrêté en conseil en date du 23 septembre 1976, par lequel il devenait illégal de discuter des détails de ce cartel ou même d'avoir en sa possession des documents y ayant trait.

Le gouvernement, a-t-il déclaré, est allé à l'encontre des lois fédérales sur les monopoles, et ses ministres devraient en être accusés.

"Personne, qu'il s'agisse d'un ministre ou même du premier ministre, n'est au-dessus de la loi du pays", a souligné M. Stevens.

M. Stevens a précisé que les compagnies qui avaient profité de ce cartel au Canada étaient la Rio Algom Mines, Gulf Minerals Canada Ltd., Deminor Mines Ltd. et deux sociétés de la Couronne, Eldorado Nuclear et Uranium Canada.

Des documents rendus publics aux États-Unis montrent que le cartel étendait ses ramifications jusqu'en Afrique du sud, en France et en Australie. La famille Rothschild, a ajouté M. Stevens, qui dé-

tient des intérêts dans des mines d'uranium dans les pays touchés par le cartel, en a donné l'idée au gouvernement canadien.

Le Club des cinq, selon M. Stevens, comprenait quatre pays et la compagnie RTZ, propriété de la famille Rothschild, qui avait une part du contingentement mondial, tout comme si elle était une nation souveraine.

Le gouvernement, affirme-t-il, a été manipulé par la compagnie RTZ, et la famille Rothschild a réussi à convaincre le Canada de diminuer ses exportations de façon à ce que les mines australiennes et sud africaines puissent vendre plus.

À toutes ces allégations, le ministre de la Consommation, M. Tony Abbott, a répondu qu'une étude préliminaire des faits était en cours, mais qu'il n'y avait pas pour le moment d'enquête officielle.

Le premier ministre, M. Trudeau, a pour sa part souligné que le cartel était nécessaire pour protéger les Canadiens contre les mesures restrictives de l'industrie américaine de l'uranium.

des amendes prévues pour 64 types d'infraction, y compris l'excès de vitesse. Ce programme marque la première étape d'une vaste offensive ayant pour objectif de ne plus obliger les cours de justice à se saisir des contrevenants à quelque 335 contraventions distinctes du code de la route. Les amendes automatiques prévues en vertu de ce programme vont de \$5 à \$400. La charge de travail des magistrats municipaux sera ainsi considérablement allégée. À Edmonton seulement, les magistrats devaient traiter quotidiennement quelque 400 causes de contraventions au code de la route.

Non au pétrole

La fondation Greenpeace vient de réclamer du gouvernement fédéral qu'il interdisse la navigation des super-pétroliers au large des côtes de la Colombie-Britannique. Avec le départ du premier super-pétrolier de Valdez, en Alaska, cette semaine, on peut compter les minutes qui nous séparent de l'annihilation de toute vie sur la côte, a déclaré un porte-parole de la fondation. Les pétroliers qui vont à Valdez prennent livraison du pétrole, de souligner ce porte-parole, n'ont pas de coque spéciale et aucune mesure de sécurité n'a été prise pour éviter les accidents.

Chalutiers espions

Une station radiophonique de Halifax soutient que de 10 à 15% des chalutiers russes oeuvrant dans l'Atlantique nord se livrent à des activités d'espionnage. Ces chiffres auraient été compilés par les forces armées canadiennes. La station a également précisé que deux représentants soviétiques séjournaient à Halifax, Alexi Volkov et Valeri Klatnov, coordonnaient les activités d'espionnage de cette flotte. Alexi Volkov, interrogé sur ses activités, a nie avoir quoi que ce soit à faire avec l'espionnage. "C'est absolument faux", a-t-il déclaré.

La SPICAM aura un nouveau président

QUÉBEC (PC) — Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Rodrigue Tremblay, conserve toujours l'espoir de négocier une entente avec le gouvernement fédéral en vue d'établir "une zone franche" autour de l'aéroport international de Mirabel pour revaloriser son rôle économique qu'il devrait jouer.

En réponse à des questions du chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, il a précisé que la décision finale de mettre en valeur l'aéroport revient au ministre fédéral du Revenu mais qu'une société québécoise, la SPICAM, a également comme responsabilité de promouvoir la vocation industrielle de cet endroit. Le président de l'organisme a démissionné en mai dernier et le ministre de M. Tremblay nommera bientôt son successeur qui devrait insuffler une nouvelle vie à la SPICAM.

Depuis le début, ce sont des négociations techniques qui ont été menées entre Québec et Ottawa dans ce domaine mais, si elles n'aboutissent pas, le ministre recommanderait au Cabinet de porter la question sur le terrain politique.

La société SPICAM est un organisme financé par les deux gouvernements et elle continue de fonctionner même si elle n'a pas de président depuis près de trois mois.

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE

ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800

MONTREAL - 866-8621

LONGPRE
MARCHAND
GONDREAU

DOBUSH
STEWART
HEIN

L'AUTHENTIQUE

CHAÎNE

d'aujourd'hui

M. Serge Lafrance, s.d.s.

382-4710

des quatre coins du PAYS

Un débat record

L'assemblée législative de la Colombie-Britannique vient d'approuver le budget qui lui avait été présenté le 24 janvier, six mois à peine avant la présentation du prochain budget. Il aura fallu 262 heures et 18 minutes de débat pour que les députés votent l'adoption de ce budget de \$3.8 milliards. Les règlements prévoyaient que le débat ne durerait que 135 heures, mais en juin, après des vacances de deux mois, les précédents budgétaires de seulement huit des 18 ministères avaient été approuvés, et le gouvernement créditiste avait décidé de prolonger le débat.

Soins aux héroïnomanes

Le ministre de la Santé de la Colombie-Britannique, M. Robert McClelland, a annoncé la mise en oeuvre d'un programme de traitement obligatoire des héroïnomanes de la province. Le programme, qui prévoit la création d'un centre de traitement de 150 lits, insistera particulièrement sur le côté médical de l'intoxication plutôt que sur les questions d'ordre judiciaire. Nous avons besoin de cerner sous un angle nouveau, par des méthodes nouvelles, le problème de l'héroïne en Colombie-Britannique, afin de compléter les efforts des forces de police en vue de réduire l'influx de narcotiques dans la société, a déclaré M. McClelland. Le coût du programme est évalué à \$14.2 millions pour la première année et à \$13.2 millions pour la deuxième.

Payez et roulez

Les automobilistes avertis pourront dorénavant éviter de comparaître devant les tribunaux pour des infractions au code de la route. Ils pourront défrayer directement le coût

ÉDUCATION AUX ADULTES

AUTOMNE 77

119 COURS OFFERTS

Oui, les adultes de la région pourront profiter d'un choix de cours vaste et complet.

MAIS AUSSI...

d'un nouveau collège qui on vous invite à entretenir avec nous: encore plus d'espace à utiliser pour combler vos besoins.

...DES SERVICES...

- Le Centre de Références et d'Informations (le GRI) ou Gilles Lavoie et Suzanne Payette sont à votre service pour vous aider à trouver réponses à vos questions de 13 heures à 21 heures.
- Nos trois cours par correspondance en français pour vous aider à améliorer votre langue.

...NOUVEAUX...

- Une nouvelle bibliothèque équipée de nombreuses salles de travail et un nouveau service audio-visuel.
- ENFIN, un bloc horaire dans la journée dans les secteurs Sciences Humaines et Techniques Administratives.
- La possibilité de cours d'ANGLAIS ou FRANÇAIS langue seconde GRATUITS.
- Des cours d'éducation physique dans un nouveau centre sportif.

INSCRIPTIONS: 1er AU 17 AOÛT

Éducation aux Adultes
CEGEP Rosemont,
6400, 16e Avenue,
Rosemont, Montréal, P.Q.

376-6310

Le CEGEP, ça vous appartient aussi...

La carrière de St-Amable: il y aura des poursuites

QUÉBEC — Le ministre québécois de l'Environnement, M. Marcel Léger, a ordonné cette semaine des poursuites judiciaires contre trois exploitants de carrières de sable qui ont refusé, malgré une mise en demeure, de cesser leurs activités, déjà illégales selon le ministère de l'Environnement.

MM. Ernest et Jean-Paul Bérard et la Compagnie R. Racicot Inc. auraient entrepris l'exploitation d'une industrie

susceptible de détériorer l'environnement à Saint-Amable, comté de Verchères, sans avoir obtenu l'autorisation du Service de protection de l'environnement, ce qui constitue une infraction à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

En vertu de cette même loi, ils sont passibles d'une amende maximum de \$5,000.

Le projet de loi 45

La C. de C. souhaite la tenue d'une commission parlementaire

Dans un télégramme qu'elle expédiait hier au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, la Chambre de commerce de la province de Québec, par la voix de son président, M. James N. Doyle, réclame la tenue d'une commission parlementaire sur le projet de loi 45.

Appuyé à l'unanimité par son conseil d'administration, M. Doyle, se référant à la volonté gouvernementale de protéger le travailleur, prétend qu'en plusieurs endroits dans le bill 45, "il y a erreur sur la personne".

Après examen, la Chambre aurait constaté que le projet de loi vise plus à protéger les institutions et structures syndicales que les travailleurs; impose de nouvelles contraintes aux entreprises et plus particulièrement aux PME, qui les rendront encore plus vulnérables face à des syndicats déjà trop puissants; et omet d'intervenir sur plusieurs points essentiels pour assurer la démocratie syndicale.

En outre, la Chambre ne croit pas que cette législation règlera des situations de

violence, de dommages physiques et d'intimidation "beaucoup trop fréquentes chez nous", dit-elle, dans les conflits de travail.

"La Chambre apprécie dans le projet de loi des améliorations qu'elle réclame depuis plusieurs années, notamment l'interdiction de l'atelier fermé et l'obligation de vote ou scrutin secret chez les salariés en cas de grève, d'élection, d'acceptation de retour au travail et de convention collective.

"Ce dernier point, cependant, lui apparaît être imposé de manière tellement peu contraignante que les dirigeants syndicaux qui abusent en ce domaine pourront facilement continuer de le faire".

Selon la CdeC du Québec, la retenue syndicale obligatoire est proposée dans une forme qui est loin de la véritable formule Rand. "On donne aux dirigeants syndicaux, dit-elle, de nouveaux pouvoirs de taxation sur les salariés sans leur imposer les obligations et contrôles normaux qui vont de pair avec de tels privilèges.

"D'autre part, affirme M. Doyle, ces

Le meurtre de Veronica Ambrose-Parent

Smoke et Borden sont tenus responsables

par Gilles St-Jean

Le coroner Roch Héroux a rendu hier, à l'endroit de Frank William Smoke et Karen Borden, un verdict de responsabilité criminelle dans la mort de Mme Veronica Ambrose-Parent, un professeur de Ville Saint-Laurent décédé la semaine dernière de coups de feu à la tête.

Le témoignage de Mlle Borden, 24 ans, a fait état de ses activités le 27 juillet et de celles de l'autre témoin important, qui, lui, s'est refusé à toute déclaration afin de ne pas s'incriminer.

Mlle Borden a raconté comment, le matin de la mort de l'institutrice âgée de 23 ans, elle-même, Smoke et une jeune fille nommée Linda ont séquestré un homme dans le coffre de sa voiture, et se sont ensuite dirigés vers une banque qu'ils avaient l'intention de dévaliser.

"Mais à un moment donné, affirme le témoin, on s'est aperçus que l'homme avait du s'enfuir; le coffre de l'auto était ouvert. On n'a pas perdu de temps et on a abandonné l'auto, qui était "brûlée".

"M. Smoke, ajoute le témoin, décide de voler une autre voiture. Là, Linda décide

de s'en aller. M. Smoke et moi partons de notre côté. Un peu après, nous voyons une dame (il s'agit de Mme Parent) qui se dirige vers une voiture en stationnement, et nous décidons de la lui voler.

"Je lui demande poliment, poursuit Mlle Borden, de nous donner son véhicule. Elle résiste, ne veut rien entendre. Je lui dis, en m'excusant à nouveau, qu'il faut qu'elle nous la donne.

"A ce moment-là, dit-elle, M. Smoke devait être derrière moi, quelque part. Mais je ne sais pas où exactement. Moi, je m'excuse encore une fois et je m'assois à la place du chauffeur-Smoke, partiellement infirme du bras gauche, ne peut conduire. Je pense que la dame a encore résisté.

"A un moment donné, dit-elle encore, j'ai entendu un coup de feu, et M. Smoke est monté dans l'auto en me disant d'y aller. Nous sommes partis pour la banque, où M. Smoke a volé de l'argent. Je ne sais pas combien, il ne m'a rien donné du butin."

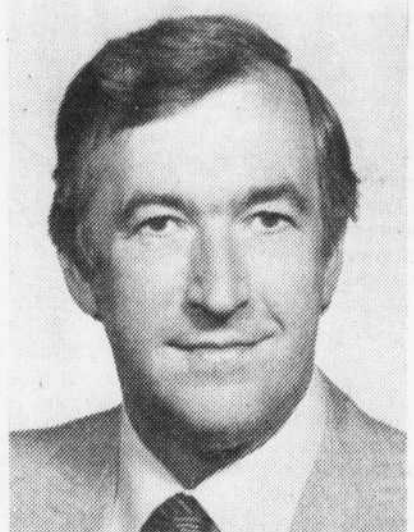
Mlle Borden raconte ensuite qu'après

la publication, le jeudi 28 juillet, de la mort de Mme Parent, Smoke et un autre homme, dont l'épouse l'avait présentée à Smoke trois semaines auparavant, l'avaient menacé de représailles si elle parlait de quoi que ce soit. Elle a demandé hier la protection de la Cour.

On a par ailleurs appris de la police de la Communauté urbaine de Montréal que c'est sur la foi d'un appel anonyme que les policiers ont capturé Smoke et Mlle Borden, le vendredi 29 juillet. Smoke, selon un policier, aurait refusé de parler si les policiers avaient utilisé une enregistreuse, mais leur aurait déclaré "officieusement": "Elle valait moins cher que son auto, à l'entendre; je lui ai pris sa vie."

Smoke, 31 ans, libéré sur parole au début du mois de juillet dernier, purgeait une peine de 10 ans de prison imposée en 1970 pour coups et blessures, vol avec effraction et évasion.

Le coroner a posé, avant de rendre son verdict, une question qu'il dit d'intérêt public: "Pourquoi a-t-on libéré cet homme?"



M. Guy Saint-Onge

Nouveau directeur

Un nouveau directeur général entrera en fonction le 15 août à l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal. Il s'agit de M. Guy Saint-Onge qui était directeur général adjoint du Conseil de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain.

Il succède à M. Jean-Claude Martin, devenu au mois de juin directeur général de l'Association des hôpitaux du Canada, à Ottawa.

Les hôpitaux anglophones

Rencontre fructueuse avec Lazure et Laurin

QUÉBEC (PC) — "D'une façon générale, ce fut un entretien intéressant." C'est le commentaire que faisait hier l'avocat montréalais Alex Paterson, à la suite d'une rencontre avec les ministres québécois Denis Lazure, des Affaires sociales, et Camille Laurin, du Développement culturel.

Me Paterson dirigeait une délégation de représentants d'hôpitaux et de centres de services sociaux de langue anglaise qui n'appréciaient pas le fait d'être mis sur le même pied que les établissements com-

merciaux par la politique linguistique du gouvernement.

À la fin de l'entretien, M. Lazure a expliqué qu'on avait dissipé le malentendu et que les représentants allaient revenir avec des suggestions précises. Le ministre a aussi souligné que les hôpitaux anglophones, qui sont aujourd'hui plus bilingues qu'il y a 20 ans, devraient faire un effort supplémentaire. Il a mentionné, en particulier, le dossier médical des malades qui devra devenir français pour qu'il soit compris dans les autres hôpitaux du Québec.

Selon la CEQ, le bill 45 redonne droit de cité au syndicalisme

La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) se réjouit des modifications que le gouvernement propose d'apporter au Code du travail par le projet de loi 45, déposé à l'Assemblée nationale, par le ministre du travail, M. Pierre-Marc Johnson.

Ce projet de loi redonne droit de cité au syndicalisme, qui n'est plus attaqué comme l'ennemi public mais respecté comme un maillon essentiel au développement économique du Québec, selon M. Yvon Charbonneau, qui a commenté hier le projet de loi 45 lors d'une conférence de presse à Montréal.

"La CEQ, a-t-il dit, rappelle la furieuse campagne du Parti libéral du Québec et

de son allié, le patronat, contre les travailleurs et leurs organisateurs à l'occasion du Front commun de 1972 et celui de 1976, lors des campagnes électorales de 1973 et de 1976 et au moment de la publication du rapport Fantus."

"Le Parti québécois, a-t-il ajouté, au moment où il formait encore l'Opposition officielle, et depuis son accession au pouvoir, a pris des engagements très clairs. Ces engagements ont été pour lui une source de victoire. Il lui revient de les respecter."

M. Charbonneau ne voit pas l'utilité de convoquer la commission parlementaire pour étudier ce projet de loi, dont les

principales clauses font l'objet d'un débat public depuis plus de cinq ans. Le président de la CEQ signale les mesures "anti-scabs", la formule Rand et les clauses facilitant la syndicalisation des travailleurs.

"La reprise de tous ces débats en commission parlementaire, a-t-il dit, ne ferait que prolonger une situation dont les travailleurs ont déjà trop souffert. Seuls ceux qui profitent de la situation ont intérêt à étirer les délais et à manœuvrer pour éviter des changements."

Les 85,000 membres de la CEQ oeuvrent presque tous au secteur public où les mesures "anti-scabs", la formule Rand et l'accès au syndicalisme ne posent pas de problème. M. Charbonneau souligne cependant que sa centrale négocie souvent en front commun avec d'autres associations syndicales, qui sont grandement touchées par ces mesures.

Le président de la CEQ souligne, en outre, que les employés de soutien des commissions scolaires pourraient être touchés par les mesures "anti-scabs". Il en est de même pour les travailleurs du monde des loisirs que la CEQ tente présentement de syndiquer.

Sous réserve d'une analyse plus approfondie du projet de loi 45, la CEQ signale cependant trois articles qu'elle aimerait voir modifier. Au premier chef, la CEQ tout comme la CSN, trouve envahissant l'article 19 qui pose plusieurs contraintes à la vie interne des syndicats. M. Charbonneau est entièrement d'accord avec le vote secret exigé pour le déclenchement d'une grève mais il trouve dangereux de mettre sur le même pied d'élection des dirigeants du syndicat. Il faut, selon lui, maintenir la pratique actuelle de l'élection par les délégués au congrès.

La CEQ exige également des éclaircissements à propos d'un autre paragraphe de l'article 19, qui permet à n'importe quel salarié de paralyser à lui seul la stratégie syndicale en contestant la démarche de l'association au chapitre des techniques de procédure.

M. Charbonneau aimerait également obtenir des précisions sur les modifications apportées à l'article 50 du Code du travail, dont on a retranché le deuxième paragraphe qui accordait des droits spéciaux aux commissions scolaires et aux municipalités en matière de relations de travail. La CEQ se demande cependant si la terminologie générale du premier paragraphe — "la convention collective peut contenir toute disposition relative aux conditions de travail qui n'est pas contraire à l'ordre public ni prohibée par la loi" — n'aboutit pas aux mêmes fins.

M. Charbonneau invite enfin le Conseil du patronat, la Chambre de commerce et les autres associations patronales, qui s'opposent au projet de loi 45, à organiser une manifestation, comme les centrales ont souvent dû le faire sous le gouvernement Bourassa. "On verra alors qu'ils ne sont que deux ou trois mille", a-t-il ajouté.

Sur un tout autre sujet, M. Charbonneau a dit que le gouvernement fédéral n'avait pas invité la CEQ dans les consultations menées auprès des centrales syndicales pour faciliter l'abolition du contrôle des salaires. De toute façon, la CEQ réclame la levée immédiate des contrôles sans aucun engagement syndical préalable. On sait que le gouvernement fédéral tente d'obtenir des centrales syndicales un certain engagement à la modération ou aux contrôles volontaires lorsque prendront fin les contrôles obligatoires de l'offensive anti-inflation.

À la Croix-Rouge

Le conflit est fini, affirme la direction

par Gérald LeBlanc

La Société canadienne de la Croix-Rouge a annoncé hier que le conflit qui l'opposait à un groupe de ses employés syndiqués était à toute fin pratique terminé. La signature du contrat est prévue pour lundi et le retour au travail s'effectuera graduellement dans les 10 jours ouvrables, tant à Montréal qu'à Québec.

La partie syndicale, de son côté, étudiait hier encore les textes du protocole de retour au travail, qui n'avaient pas encore été acceptés. Ce protocole a fait l'ob-

jet de négociations qui ont duré toute la nuit.

Le négociateur syndical, M. Jean Lévesque, estimait cependant qu'il ne s'agissait plus que d'une question d'heures avant qu'un accord définitif soit conclu entre les syndiqués membres du Syndicat canadien de la fonction publique et la partie patronale.

La grève des employés de la Croix-Rouge a été déclenchée le 26 mai, et a affecté les cliniques de sang à Montréal et à Québec.

Gilles Whissell accusé de tentative de meurtre

LACHUTE — Le propriétaire de l'usine de matériaux de construction Whissell de Lachute, M. Gilles Whissell, doit subir le 14 septembre prochain une enquête préli-

minaire sous l'accusation de tentative de meurtre.

LE DEVOIR a appris hier que M. Whissell a ouvert le feu, dans la nuit de mardi dernier, sur deux jeunes gens qui s'étaient introduits sur sa propriété, tirant trois coups de son fusil de calibre .410 et blessant légèrement l'un des deux jeunes gens.

La Sûreté municipale de Lachute, qui a mené l'enquête et qui a arrêté M. Whissell mercredi, a confirmé la nouvelle. Mais on insiste cependant sur le fait que cette fusillade, dont la victime a quitté l'hôpital une demi-heure après son arrivée, n'est en rien reliée à la grève qui sévit depuis 14 mois à l'usine Whissell.

L'inspecteur Germain Girard, qui a dirigé l'enquête, estime que c'est par crainte d'un attentat que M. Whissell a ouvert le feu. Selon les policiers, l'industriel a été victime de toutes sortes de menaces.

Le policier ajoute que les deux jeunes gens ont déclaré n'avoir traversé le terrain de M. Whissell que pour se rendre sur le terrain de golf attenant à la propriété de l'industriel. Ils auraient décidé de passer par là, dit-il, uniquement parce que c'est la seule voie qui soit éclairée toute la nuit dans les environs du golf.

Hold-up chez Cantine mobile

Trois hommes armés de revolvers ont volé \$7,000 tôt hier matin au siège social de Cantine Mobile Ltée, 7555, boulevard Henri-Bourassa est. Aucun coup de feu n'a été tiré.

Des plongeurs de la police de la CUM ont repêché hier vers 13 h 30, le cadavre d'un homme dont on ignore l'identité. Le corps a été retiré du canal Lachine à la hauteur du 1141, rue Mills, près du barrage de la minoterie Ogilvie.

La police de la Communauté urbaine de Montréal a d'autre part signalé qu'un homme à bord d'une Datsun bleue a tiré quelques coups de feu en direction d'une femme, hier à 11 h 30. L'homme, âgé de 20 à 30 ans, n'a pas touché sa cible. L'incident a eu lieu devant le 4100, avenue des Pins.

COMPTABLES AGRÉÉS			
Ordre des comptables agréés du Québec			
Constitué en 1880			
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif			
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3			
Tél.: (514) 288-3256			
AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés Roman Audet, L.S.C. C.A. Michel Gosselin, M.S.C. C.A. Robert Monette, M.S.C. C.A. Linda Lapierre, C.A. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700 Montréal H2P 2T4 382-3080	COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE Comptables Agréés Guy Charette, C.A. — Robert Meunier, C.A. Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Bernier, C.A. Normand Boivin, C.A. — Raymond Proulx, C.A. 1, Place Ville-Marie Montréal, Québec H3B 9P1 Suite 2220 (514) 866-9911 Montréal H3B 3M4	MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU Comptables Agréés Montréal, Toronto, Hamilton, Brantford, St. Catharines, Port Colborne, Lindsay, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, et autres grandes villes à travers le Canada. 1155 O., boul. Dorchester Montréal, Que. — H3B 3T9 (514) 871-8630	ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés 7000, Avenue du Parc, Suite 301 Montréal H3N 1X1 — 274-2797
BERNIER & BISSON Comptables Agréés Georges Bernier, C.A. Marcel Bisson, C.A. 60, St-Jacques, Suite 501 Montréal — 845-0209	DELOITTE, HASKINS & SELLS Comptables Agréés 1, Place Ville-Marie 861-8512 Montréal, Québec H3B 2W3 Bureau au Canada et cabinets associés à travers le monde	MALLETTE, BENOIT & ASSOCIÉS Comptables agréés 1, Complexe Desjardins, Bureau 1800 281-1850 420, Place du Marché, St-Jérôme 430-4610 Société nationale affiliée Ward Mallette & Cie Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver Représentation internationale	SAMSON, BELAIR & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Québec, Trois-Rivières, Ottawa Sept lieux Suite 3100, Tour de la Bourse Montréal H4Z 1H8 — 861-5741
BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE Comptables Agréés Guy Bouchard, C.A. Paul Viau, C.A. Paul Duhamel, C.A. 59 rue St-Jacques, Mt. 284-1117	DIRY, LAPLANTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés Edifice Le Cherrier Suite 207 3500, rue du Parc Lafontaine Montréal H2L 3M2 (514) 527-4557	MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés Guy Messier, L.S.C. C.A. Jacques Bourgeois, L.S.C. C.A. Robert Paquet, B.A. C.A. Guy Durois, L.S.C. C.A. Jacques Desjardins, L.S.C. C.A. Yvon Martineau, L.S.C. C.A. Gilles Bédard, C.A. Réal Marvillat, C.A. 50, Place Crémazie suite 921 Montréal H2P 2T8 — 384-1020	THORNE, RIDDELL & CIE Comptables Agréés BUREAU Terre Neuve, Nouvelle-Écosse, Ontario, Nouveau Brunswick, Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique, Région des Caraïbes Représentation dans le monde entier 2500-630, Boul. Dorchester O. 866-7351
CAZELAIS, LAVOIE & ASSOCIÉS MONTREAL-NORD 3737, rue Monseigneur 321-3832 ST-DONAT 444, rue Principale Poste Lussier, C.P. 30 424-2363	DUNWOODY & COMPAGNIE Comptables Agréés 1440, rue Ste-Catherine ouest Suite 810 — 861-9081 Montréal, Québec H3G 1R8 Bureaux dans les principales villes du Canada et dans les provinces adjacentes à travers le monde	ERNST & ERNST 1200, rue McGill College Suite 1100 Montréal, Qué. H3B 4G7 871-8901 Montréal, Saginaw, Toronto, Ottawa, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria, Abbotsford, Langley Et bureaux associés dans les principales villes des États-Unis du Royaume-Uni et autres pays	TOUCHE, ROSS & CIE Comptables Agréés Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Regina, Saskatoon, et autres villes du Canada Burlington, Vancouver, Victoria, Burnaby, Nanaimo et Fredericton Bellefleur, Grand Cayman, Bahamas, Grande-Bretagne et autres pays du monde
CLARKSON, GORDON & CIE Comptables Agréés Associés-résidents Montréal-Québec C.W. Bissinger, C.A. M. Crimand, C.A. H.M. Caron, C.A. L.J. Carrière, C.A. M.G. Chamberland, C.A. J.P. Desha, C.A. M.M. Domarski, C.A. S.R. Gagné, C.A. R. Germain, C.A. J.P. Graveline, C.A. G. Limoges, C.A. D.G.R. Lindsay, C.A. M.A. Mackenzie, C.A. R.J. Messier, C.A. J.D. Morrison, C.A. R.K. Palmer, C.A. J.J. Pascoch, C.A. R. Peart, C.A. W.J. Smith, C.A. Bureaux: St-Jean (N.B.) Halifax, Saint-Jean (N.B.), Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria	GAGNÉ, VAILLANCOURT & ASSOCIÉS Comptables Agréés AFFILIÉ A ARTHUR ANDERSEN & CIE 800 boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1X9 861-1641	NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIÉS Comptables agréés 225, rue Notre-Dame ouest Montréal, Québec H2Y 1T4 Téléphone (514) 844-4445 Bureaux: Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand-Mère, Shawinigan, Val-des-Érables, Lac-Etchemin, Repas, Compu Bureau affiliaire Québec, Lévis, Granby, Sherbrooke, Lac-Mégantic, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie	LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS Comptables Agréés Charles A. Gauthier, C.A. Fernand Rheaume, C.A. Yves Charbonneau, C.A. 210 ouest, boul. Crémazie 388-9251
COGAIN, LANDORI & DUBÉ Comptables Agréés R. Landori, R. Hoffman, C.A. Leonard Cogain, C.A. Stanley M. Hopfinger, C.A. 3901, Jean Talon Ouest, Suite 214 Montréal, Que. H3R 2G5 Tél. (514) 731-7851	GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS Comptables Agréés Montréal, Saginaw, Toronto, Ottawa, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria Bureau affilié ARTHUR ANDERSEN & CIE 800 boul. Dorchester ouest Montréal H3B 1X9 861-1641	PETRIE, RAYMOND & CIE Proulx, D'Orsonnens & Cie Comptables Agréés 360 ouest, rue St-Jacques, Suite 1225 Montréal, H2Y 1P5, Qué., Tél.: 288-0291	VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés Lucien D. Viau, C.A. Armand H. Viau, C.A. J. Serge Gervais, C.A. Jacques P. Chabot, C.A. H. Lionel Robin, C.A. Jean-Jacques Guimette, C.A. André J. Gauthier, C.A. Jacques Jovai, C.A. Richard De Bellefeuille, C.A. Louis Bernier, C.A. 4926, ave. Verdun, Verdun H4G 1N3 7708, rue Edouard, LaSalle H8P 1T2 55A, Blainville Est, Ste-Thérèse J7E 1L1 769-3871 — 435-4691
COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés 630 ouest, boul. Dorchester Montréal H3B 1W6 (514) 875-5140 et à travers le monde	KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés 666 ouest, rue Sherbrooke Suite 1400 288-0988	PRICE WATERHOUSE & CIE Comptables Agréés Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Kitchener, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria 1200, ave McGill College H3B 2J4 879-9050	ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE Comptables Agréés MONTRÉAL — TORONTO Jack E. Zittrier, C.A. Herbert E. Siblin, C.A. Samuel Stein, C.A. Boris G. Levine, C.A. Mervin B. Goldsmith, C.A. David Stein, C.A. Annis E. Eshenberg, C.A. Steven A. Papp, C.A. Martin S. Spector, C.A. Marvin H. Taper, C.A. Barry A. Trachtenberg, C.A. Allan B. Chandler, C.A. Gerald A. Sahn, C.A. Jeffrey L. Payne, C.A. Norman Gershenberg, C.A. Brian D. Levine, C.A. Maurice J. Fogelman, C.A. 4115 Sherbrooke ouest Westmount, Qué. 933-1112

éditorial

La négociation collective sous le futur Code

Si les propositions contenues dans le projet de loi no 45 deviennent loi, des changements profonds s'ensuivront dans le processus de la négociation collective au Québec.

Certains changements affectent la phase de l'accréditation et la négociation d'une première convention collective. D'autres touchent le processus régulier de la négociation collective dans les entreprises où est déjà implanté le syndicalisme. Examinons aujourd'hui ces dernières, vu qu'elles concernent immédiatement toutes les entreprises déjà syndiquées. Nous serons amenés à constater que les changements définis dans le projet de loi no 45, louables en principe, risquent de donner lieu à de nombreux abus et embouteillages s'ils ne sont pas nuancés davantage et accompagnés d'améliorations administratives nécessaires.

Sous le régime actuel, l'une ou l'autre des parties à une convention collective peut donner avis à l'autre partie de sa volonté de négocier une nouvelle convention, à compter des soixante jours qui précèdent l'expiration de la convention en vigueur. Les parties doivent alors négocier de bonne foi pendant au moins trente jours. Au terme de ce délai, l'une ou l'autre partie, si elle ne croit pas que les négociations puissent être complétées avec succès dans un délai raisonnable, peut en donner avis au ministre. Celui-ci charge alors un conciliateur de rencontrer les parties et de tenter de les amener à une entente. Ce n'est que soixante jours après la réception par le ministre de l'avis d'impasse dans les négociations, qu'est acquis le droit de grève ou de lock-out. Comme en pratique, il est très rare que les négociations s'engagent sérieusement avant l'expiration de la convention en vigueur, le droit de grève ou de lock-out est généralement acquis à une date qui suit de plusieurs semaines, voire de plusieurs mois, la fin de la convention.

Ce régime a donné lieu de part et d'autre à des abus. Du côté patronal, on a souvent cherché à différer le plus longtemps possible l'ouverture de négociations véritables. Du côté syndical, on a de plus en plus souvent tendu ces dernières années à demander la conciliation avant même qu'il ait eu lieu toute négociation sérieuse. On en était venu en effet à considérer cet article du Code du Travail qui oblige les parties à négocier de bonne foi pendant au moins trente jours comme une règle qu'il s'agissait surtout de contourner. Le régime s'est également compliqué et alourdi du fait que, du côté gouvernemental, on a généralement été enclin à ne faire intervenir un conciliateur dans un conflit qu'une fois que celui-ci eût atteint un stade dramatique et critique. Ce délai s'expliquait souvent par la rareté et la surcharge des conciliateurs compétents. Plus souvent encore, il a semblé provenir d'une conviction assez répandue voulant qu'avant un certain stade, la conciliation n'ait guère de chances de succès.

Or, voulant mettre fin à certains abus, le gouvernement propose un nouveau régime qui menace d'engendrer des goulots d'étranglement.

ment non moins sérieux. En vertu du projet Johnson, il suffirait en effet qu'une association de salariés ou un employeur donne avis de sa volonté de négocier un nouveau contrat quatre-vingt-dix jours avant l'expiration de la convention en vigueur, pour que soit automatiquement obtenu le droit de grève ou de lock-out dès le premier jour qui suit l'expiration de l'ancien contrat. Ce changement paraît excessif pour diverses raisons.

D'abord, les contraintes de la production quotidienne, surtout dans les petites et moyennes entreprises où l'on ne dispose pas de personnel spécialisé pour s'occuper à plein temps des relations de travail, absorbent entièrement les responsables aussi longtemps que dure le contrat en vigueur. Une longue habitude les entraîne à ne envisager pour de bon les problèmes de la nouvelle convention qu'une fois que l'échéance est vraiment arrivée. Du côté syndical, il en va de même. Rares sont les syndicats qui sont vraiment prêts à négocier trois mois avant l'expiration de la convention en vigueur. Le ministère du Travail pourrait conduire à ce propos une enquête instructive. S'il se donnait la peine de vérifier à quelle période, en général, sont déposées les demandes syndicales en vue d'une nouvelle convention, il constaterait que cette procédure survient le plus souvent à une date qui suit de manière non-négligeable l'expiration de la convention en vigueur. Dans bien des cas, un syndicat local doit aussi attendre que soient disponibles les services techniques et juridiques de la centrale ou de la fédération à laquelle il est affilié. De fréquents et substantiels retards surviennent également à ce niveau.

En vertu du projet Johnson, l'intervention du conciliateur dans un différend pourrait désormais survenir à tout moment, soit sur demande de l'une des parties, soit à l'initiative du ministre. Tout cela est beau sur papier. En pratique, on doit se demander si l'auteur de cette proposition est réellement conscient des problèmes concrets de fonctionnement que risque de soulever une disposition comme celle-là. Pour que le changement soit réel et efficace, il faudrait en effet que le ministère du Travail possède suffisamment de conciliateurs compétents et expérimentés pour être en mesure d'intervenir vite et décisivement chaque fois que ce sera nécessaire. Mais tout le monde sait que les conciliateurs vraiment compétents ne sont pas légion. On sait aussi d'expérience que s'il est un secteur où il existe des moments propices à une intervention conciliatrice et des moments peu propices à cette intervention, c'est bien celui des conflits de travail.

Avec le régime que propose M. Pierre-Marc Johnson, une partie résolue envers et contre tout à provoquer un affrontement, n'aurait qu'à communiquer à l'autre partie une demande de négociations quatre-vingt-dix jours avant l'expiration d'une convention, puis à s'asseoir et à faire semblant de négocier jusqu'à la fin de la convention en vigueur, pour obtenir ensuite automatiquement le droit de

grève ou de lock-out dès le premier jour qui suivrait la fin de la convention. Il faut, à notre sens, avoir une connaissance plutôt limitée des problèmes du travail — ou être résolu à favoriser à tout prix les parties qui recherchent l'affrontement plutôt que la négociation de bonne foi — pour proposer un changement aussi naïf et dangereux. Ce changement obtiendra peut-être l'approbation des professionnels de la négociation. Il suscitera au contraire des craintes justifiées chez les responsables de petites et moyennes entreprises qui subissent de façon joliment plus intense et périlleuse les défis de la négociation collective.

En matière d'arbitrage des différends susceptibles de surgir dans l'application d'une convention collective, le projet Johnson attribue aux arbitres des pouvoirs accrus (vg en matière d'assignation et d'assèmentation des témoins) qui se justifient très bien par le rôle et les responsabilités dévolus à l'arbitre.

Mais ces changements ne touchent qu'à la surface des choses. C'est tout le système actuel d'arbitrage des griefs qu'il faudrait revoir. Le système actuel repose sur le recours à un arbitre choisi par les parties ou désigné, à défaut d'entente entre les parties, par le ministre du Travail. Mais essentiellement, il demeure un système privé, où chaque arbitre intervient suivant sa propre méthode et ses propres critères et où les décisions arbitrales ne sont sujettes à aucun droit d'appel et à aucune forme de coordination ou d'intégration. Il y a aussi le grand risque que, se faisant une profession ou un lucratif à-côté de leur activité dans ce domaine, les arbitres ne soient enclins à rendre leurs décisions en pensant davantage à la demande qui suivra qu'au mérite exclusif de la cause. Il y a enfin le problème de la disponibilité des arbitres dont la plupart doivent subordonner leur activité dans ce secteur à d'autres devoirs professionnels prioritaires.

Il faudrait le plus tôt possible mettre à la disposition des parties engagées dans les conflits du travail un véritable service public d'arbitrage qui devrait être relié d'une manière ou d'une autre au Tribunal du Travail. Les parties qui le voudraient resteraient libres de recourir à un arbitre privé, à leurs frais. La règle commune devrait toutefois devenir l'arbitrage public, sujet dans les matières les plus importantes, à une forme d'appel auprès du Tribunal du Travail.

Voilà, trop rapidement esquissés, quelques aspects du projet Johnson qui méritent un examen attentif avant que n'intervienne la sanction de l'Assemblée nationale. La tribune tout indiquée pour cet examen, c'est la commission parlementaire du travail. À cette forme publique et ouverte de consultation, on s'étonne qu'un démocrate comme M. Burns se déclare disposé à substituer les discussions à huis clos du Conseil consultatif de la Main-d'Oeuvre et du Travail et les conciliabules privés entre le gouvernement et les "establishments" concernés.

Claude RYAN

directeurs d'agence d'investigation et de sécurité, la simple énumération des services offerts par Sécurité aurait dû, bien avant les incidents à la Robin Hood ou à la CECO, retenir l'attention du ministre. En se targuant en effet de fournir aux entreprises des informations politiques sur les activités politiques, syndicales et criminelles de certains employés, elle révélait du même coup un trafic d'informations gouvernementales confidentielles et de sérieuses brèches dans la confidentialité des enquêtes policières et dans l'échanceté des services de renseignement.

À elles seules ces offres de services très spéciales eussent justifié les autorités provinciales de faire enquête sur cette agence; en même temps, elles auraient dû normalement inciter le ministère de la Justice à vérifier les liens irréguliers que certains policiers ou services de police pouvaient entretenir, au mépris de la loi, avec Sécurité ou n'importe quelle agence ayant les mêmes dangereuses prétentions.

S'il faut en croire le bref communiqué du ministre annonçant la décision de M. Marc-André Bédard de révoquer le permis de Sécurité, c'est à la suite d'une simple infraction à la loi des agences d'investigation et de sécurité, celle d'avoir employé un agent sans permis, et dont la firme s'était reconnue coupable le 28 juillet, qu'une sanction aussi sévère a été prise à Québec. Une telle exécution capitale est peut-être de nature à dissuader à l'avenir les agences de recourir à des personnes non autorisées par le ministère. Mais le communiqué gouvernemental n'invoque pas l'exemplarité de pareille sanction.

Il conclut plutôt par une simple phrase disant que "M. Mitchell Bronfman est un des propriétaires de Sécurité". Cela peut porter l'opinion publique à croire que le ministère a été aussi sévère en raison des liens que la Commission d'enquête sur le crime organisé a mis au jour entre l'homme d'affaires et celui que la CECO tient pour le banquier du crime organisé montréalais. Pourtant, il y a belle lurette que ces rapports entre M. William O'Bront et le président de Sécurité sont connus du ministère. Faut-il en conclure que les procédures ordinaires d'enquête de la police en ces matières ne sont pas suivies d'effet à moins qu'une affaire n'éclate d'abord en public?

Certes, une agence d'investigation et de sécurité doit être au-dessus de tout soupçon; c'est bien pour cela qu'un contrôle spécial a été établi à leur endroit en vertu d'une loi régissant ce genre d'entreprises. Si Sécurité doit fermer ses portes parce que M. O'Bront prêtait des sommes importantes à M. Bronfman, de quelle sévérité les autorités devraient-elles faire montre à l'égard des banquiers qui faisaient des prêts de faveur à des personnages importants de la pègre montréalaise?

Jean-Claude LECLERC

lettres au DEVOIR

Ce soi-disant exode vers la Grèce

C'est avec grande attention que j'ai lu la UNE du *Montréal Star* de samedi dernier relativement à la position de la communauté grecque de Montréal face à la prise du pouvoir par le Parti québécois. Cet article fut repris en résumé par les médias francophones.

L'article tout entier manque de sérieux et il paraît évident que le sondage a été fait avec irresponsabilité journalistique et dans le seul but de calomnier les Grecs du Québec.

Si vraiment ma conscience, du *Montréal Star*, qui a fait le sondage, l'avait fait avec conscience professionnelle, elle aurait obtenu les informations nécessaires de sources sûres et non des personnes irresponsables qui ont réussi à lui faire présenter des images aussi disproportionnées que cinq millions le sont de cinq cents millions.

À Montréal, l'Office National du Tourisme Hellenique et les compagnies d'aviation qui contrôlent les routes de voyage Montréal-Athènes, pouvaient lui donner une image exacte du va-et-vient de ce trajet. Mais peut-être n'aime-t-elle pas les statistiques?

Il y a à Montréal des banques grecques auprès desquelles elle pouvait obtenir des informations précises car ces banques sont le canal principal des transactions

vers la Grèce. De plus la Banque du Canada lui aurait fourni le montant exact (au dollar près) des transactions entre les deux pays.

Un sondage sérieux démontrerait la vraie situation. Cette année ont voyagé de Montréal vers la Grèce, à peu d'erreur près, cinq mille Grecs. De ceux-là 2% ont prétendu partir définitivement pour la Grèce, bien que tous aient acheté des billets aller-retour; 3 à 5% font le voyage pour têter le terrain, étudier, si vous préférez, la possibilité d'y rester ou de retourner plus tard définitivement; quant aux 93% autres, ils ne vont en Grèce que pour leurs vacances.

Bien sûr le nombre des personnes qui voyagent vers la Grèce est supérieur à celui de l'an dernier (ne l'est-il pas chaque année par rapport à l'année antérieure?). Ceci est dû, non pas à la prise du pouvoir par le Parti québécois ou au fait que le Québec veut se donner une identité française, comme il est mentionné dans l'article, mais au fait que les Grecs, après plusieurs années de travail, sentent le besoin et ont la possibilité financière de faire le voyage dans leur pays d'origine.

Si nous acceptons la logique du *Montréal Star*, les Grecs de Montréal partent avec leurs dollars... par peur du Parti québécois! À qui jeterons-nous le blâme alors, lorsqu'il y a des Grecs de To-

ronto qui voyagent en plus grand nombre vers la Grèce et qui emportent avec eux des sommes plus importantes que les Grecs de Montréal? Et les Grecs de New York? De Chicago?

Quant au montant envoyé en Grèce, la vérité ressort de l'article même. L'un d'tout moins de cinq millions et l'autre autour de cinq cents millions. En réalité les Grecs de Montréal envoient chaque année en Grèce autour de cinq millions de dollars, dont la majeure partie est pour subvenir aux besoins de leurs parents. Il faut cependant, noter que des montants substantiels sont transférés par des Grecs vers Montréal. Ces montants proviennent de la Grèce, des E.U.A. et même d'autres provinces du Canada. Il est également prouvé que s'il y a des Grecs qui vendent à Montréal des propriétés ou des magasins, ce sont en très grande majorité, d'autres Grecs qui les achètent.

Tous ces bruits qu'on a voulu créer pour calomnier les Grecs et semer la discorde dans les bonnes relations que nous avons avec les francophones du Québec, n'atteignent point leur but et ridiculisent leur auteur.

Christos KOLIVAS,

Éditeur,

Le Courrier Grec du Canada

Montréal, le 4 août 1977.

La qualité du service à la CTCUM

Suite à la lettre de félicitations de M. Pierre Périard à l'endroit de la CTCUM et de ses chauffeurs, parue dans votre édition du mardi 26 juillet dernier, je tiens à exprimer une opinion différente.

Depuis plus de dix-sept ans, j'utilise les transports publics à Montréal. Mis à part la mise en service du Métro, je considère avoir subi une diminution constante de service. Je pourrais procéder à une analyse poussée de ce service public: des visites dans d'autres métropoles occidentales et une documentation personnelle assez fournie me permettraient de le faire.

Je me contenterai de souligner deux points où la CTCUM et plus précisément son Service de formation, responsable de la formation des candidats et du rendement des chauffeurs, semble avoir démissionné complètement de-

vant les chauffeurs, oubliant sa responsabilité de tendre vers l'excellence dans le transport de la population.

Pas plus de cinq pour cent des chauffeurs à mon avis, ne font l'appel des points d'arrêt et des points de correspondance. Cependant, ce poste fait partie du manuel des "Règles et consignes des chauffeurs d'autobus", chapitre 8, article 07-02, tel que publié dans l'édition d'août 1969. Quel plaisir pour le citoyen qui cherche une rue, un point de correspondance, dans un autobus bondé, quand le chauffeur ne fait pas son devoir.

Un autre point qui en a pris pour son rhume... ces derniers étés, c'est l'uniforme. Naturellement, il faut chaud pour les chauffeurs comme pour monsieur tout le monde. C'est pourquoi, après pression de la Fraternité des chauffeurs d'autobus, lors de né-

gociations collectives passées, la CTCUM accorda la chemise sans cravate, lors des canicules annuelles. On en est cependant rendu à la tenue de plage, chez certains chauffeurs. Alors, entre la cravate étouffante et les "sunny boys", monsieur Blain et son Service auraient pu proposer la toute légère lavallière. L'uniforme, pas bête pour l'uniforme, mais parce que l'uniforme est synonyme de "en devoir", "à votre service", le mieux possible s.v.p..

J'espère que ces remarques ramèneront monsieur Guy Blain du Service du transport, ainsi que la CTCUM, à leur responsabilité de roder et d'encadrer nos chauffeurs d'autobus.

Pierre LACHAPPELLE

Montréal, le 2 août 1977.

Les statistiques de McGill et le projet de loi 101

Dans les commentaires qu'il a faits sur le mémoire présenté par l'Université McGill, le docteur Camille Laurin a soulevé plusieurs questions importantes auxquelles le très peu de temps dont nous disposons ne nous a pas permis de répondre. Nous prenons donc la liberté d'y apporter une réponse écrite.

Faisant suite aux commentaires sur l'appendice I, du mémoire de McGill, nous reconnaissons que nous n'avons pas expliqué clairement pourquoi nous n'avons pas inclus les alphabètes dans nos calculs. Nous avions essayé de démontrer qu'il n'était pas nécessaire d'exclure les alphabètes des écoles anglaises; nous nous référons donc uniquement aux transferts des alphabètes vers le français et vice-versa.

Les tableaux 1 et 2 démontrent que le nombre d'immigrants d'expression française est en augmentation alors que celui des immigrants d'expression anglaise est en diminution. Le tableau 6 démontre que, en chiffres absolus, la perte due aux migrations interprovinciales était quatre fois plus élevée pour la collectivité anglophone que pour la collectivité francophone. Aussi, nous estimons que ce ne sont pas les alphabètes qui créent une menace à la collectivité francophone. Nous admettons par contre, qu'à moins de voir la majorité des alphabètes se joindre à la collectivité francophone, on assistera à une certaine réduction dans la proportion des personnes d'expression française.

En réponse aux commentaires sur l'appendice II ("Exposé concernant l'ampleur future du système scolaire anglais au Québec"), nous voudrions souligner tout d'abord que nous nous sommes servis de deux méthodes différentes pour estimer cette ampleur future. Chacune de ces méthodes a fait l'objet d'une critique majeure et de plusieurs critiques mineures de la part du Dr Laurin.

La première critique du ministre concerne notre choix de l'hypothèse "A", tirée des Perspectives démographiques pour le Québec. Deux raisons nous incitent à réfuter cette critique du Dr Laurin:

1) Les prédictions sur la clientèle scolaire présentes le 5 juillet par le Dr Laurin partent d'une hypothèse de migration nette vers le Québec de 10 000 personnes par an.

Selon le tableau 7.1 de ce rapport (Prévisions des clientèles scolaires du réseau public suivant la langue d'enseignement de 1977-78 à 1986-87 selon cinq scénarios d'accès à l'école anglaise) la population du Québec devrait avoir augmenté de 221,681 personnes entre le 1er juin 1971 et le 1er juin 1976. Toutefois, les données du recensement à ces deux dates indiquent que l'augmentation réelle a été de 206,681 personnes et l'erreur relevée dans le premier chiffre signifie que le tableau sous-estime de 15 000 personnes l'émigration nette. D'autre part, le nombre des naissances semble avoir été sensiblement sous-

estimé et celui des décès surestimé pour ces dernières années. La correction de ces erreurs que renferme le tableau augmenterait davantage le nombre réel des émigrants.

Pour la période de six mois comprise entre le 1er octobre 1976 et le 31 mars 1977, Statistique Canada a estimé que la population du Québec ne s'est accrue que de 21 000 personnes bien que l'excédent des naissances sur les décès au cours de cette période ait été de 25 000 au moins et ait atteint probablement 30 000. Cela indique que la province subit une perte démographique due à l'émigration nette à un taux comparable à celui de 1971. Il nous semble, par conséquent, que l'hypothèse "A" était un choix raisonnable.

2) Quelle qu'ait été l'hypothèse choisie, la clientèle projetée conformément au projet de loi 101 aurait été la même, du moins en ce qui concerne la première méthode.

La méthode utilisée consistait en premier lieu à estimer le nombre d'enfants qui fréquenteraient les écoles si les conditions restaient les mêmes que dans le passé et en deuxième lieu, à soustraire de cette estimation le nombre des enfants qui seraient inadmissibles en vertu du projet de loi 1. En se servant de l'hypothèse "B", on obtiendrait une estimation plus élevée du nombre des enfants fréquentant les écoles si les conditions n'étaient pas changées. Toutefois, le nombre d'enfants à soustraire aux termes du projet de loi 1 serait également plus élevé et ces deux changements s'annulent respectivement.

En vue de faire une estimation prudente des pertes des écoles anglaises, nous avons adopté l'hypothèse selon laquelle la seule perte serait égale au nombre des enfants qui étaient entrés chaque année au Québec au cours de la période 1966-1971. En plus d'être prudente, cette méthode offre l'avantage de ne pas soulever de questions sur l'inclusion de taux d'émigration anormalement élevés pendant une partie de cette période.

Dans ses commentaires sur notre deuxième méthode, le docteur Laurin nous a demandé pourquoi nous n'avions pas inclus les alphabètes et les francophones fréquentant actuellement les écoles anglaises dans la population "noyau", étant donné que les enfants de celle-ci auront le droit d'accès aux écoles anglaises. Il n'était pas dans nos intentions de calculer le nombre de descendants de ces enfants qui finiraient par aller à l'école au Québec. Un tel calcul est extrêmement compliqué en raison de l'interaction de tous les facteurs démographiques qui affectent la population. Nous avons plutôt supposé que, sans le projet de loi 1, les proportions des différents groupes fréquentant le réseau scolaire dans dix ans seraient les mêmes qu'à l'heure actuelle. Cela revient à supposer que les taux moyens de migration, de naissance, de décès, etc., seront dans les dix prochaines années les mêmes

qu'au cours des dix dernières années. Il s'agit de la période au cours de laquelle le docteur Laurin a suggéré de calculer la moyenne de ces effets. Ainsi, la proportion des enfants allant à l'école qui auraient été là si le projet de loi avait été adopté lorsqu'ils avaient commencé à aller à l'école représente une bonne estimation de la proportion qui aurait été admissible d'ici à dix ans.

Si le projet de loi 1 avait été adopté il y a plusieurs années, les seuls enfants fréquentant actuellement les écoles anglaises qui auraient eu le droit de fréquenter celles-ci auraient été ceux dont les parents avaient fréquenté l'école primaire au Québec. Comme il n'existait pas de données directes à cet égard, nous sommes partis de l'hypothèse qu'il y aurait à peu près le même nombre que celui des enfants de langue maternelle anglaise qui sont nés au Québec et qui y sont restés.

Cette hypothèse pêche évidemment à deux égards. En premier lieu, il y a des enfants compris dans ce chiffre, dont l'anglais est la langue maternelle et qui sont nés au Québec et dont les parents n'ont pas fréquenté l'école primaire au Québec. En deuxième lieu, il y a des enfants exclus de ce chiffre, qui sont allophones ou francophones et dont les parents sont allés à l'école primaire au Québec. Nous avons fait l'hypothèse que la différence entre ces deux chiffres ne provoquerait pas une erreur très significative dans les résultats. En fait, une enquête menée par l'Association des commissions scolaires protestantes du Québec indique que seuls 55% de leurs étudiants auraient été admissibles si le projet de loi 1 avait eu force de loi lorsque ceux-ci ont commencé à fréquenter l'école. Si les écoles catholiques avaient été incluses, le pourcentage aurait été plus réduit. Il en ressort donc que la proportion de 58% trouvée par McGill ne représente pas une surestimation.

On peut seulement se demander si l'emploi de la proportion actuelle comme un indicateur pour l'avenir est valable et si nous semble qu'il s'agisse là des seules statistiques dont on dispose.

Edward J. STANSBURY,

Vice-principal à la Planification

Suzan BOVILLE,

Analyste à la Planification,

Université McGill.

Montréal, le 28 juillet 1977.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

bloc-notes

L'hôte venu du "continent troublé"

La chaleur et la "visibilité" de l'accueil fait à Washington au président Julius Nyerere contrastent avec la discrétion inexplicable du Canada, discrétion telle que le séjour de 48 heures du chef d'État tanzanien en terre canadienne n'est pratiquement inaperçu. Ce n'est même plus de la diplomatie secrète, c'est purement et simplement de la diplomatie du silence.

Est-ce à dire qu'il n'y avait rien à dire? Ou a-t-on jugé — de quel droit? — que les entretiens Trudeau-Nyerere n'intéressaient personne? Ou tout le monde a-t-il décidé de se mettre en même temps en vacances? Quand on en est réduit à sonder les voix du silence, on est porté à poser des questions désobligeantes...

Le fait est qu'après la rencontre au "sommet" du Commonwealth à Londres, et plus précisément compte tenu du rôle que joue le président Nyerere dans des dossiers brûlants où le Canada est présent, on était porté à croire qu'Ottawa sortirait enfin de ces ternes habitudes où il se complait pour tenter de mettre les Canadiens au diapason des réalités dramatiques de la planète. Doit-on voir dans cette école du silence l'abaissement inévitable d'une situation alambiquée où se chevauchent plusieurs ministères? Une manière de se demander si ça n'empire pas à mesure que ça veut se perfectionner...

Pourtant, au strict plan bilatéral tanzano-canadien, il y avait déjà beaucoup à dire. La Tanzanie est, avec le Ghana, le Kenya, la Zambie, le Botswana, le Lesotho et le Swaziland, bénéficiaire de programmes à long terme dont il y a tout lieu de se réjouir. Qu'il s'agisse de projets ambitieux comme la mise en service de la centrale de Kitatu ou de la ligne de transmission de Hale Moshi, ou encore du réseau d'adduction d'eau de Dar-es-Salaam, ou encore du secteur rural et agricole comme à Lyamungu où plusieurs variétés de blé sont expérimentées, ou encore des subventions dans le cadre de l'aide alimentaire, la Tanzanie et le Canada n'ont rien à cacher. La réalité est que Dar-es-Salaam, avec 36% des décaissements de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) était devenu l'an dernier le principal bénéficiaire du programme bilatéral canadien destiné à l'Afrique du Commonwealth.

On imagine donc qu'il a été question entre MM. Nyerere et Trudeau de cet aspect de nos relations, comme on imagine avec autant de vraisemblance que les Jeux du Commonwealth ont

été évoqués d'une manière ou de l'autre.

Le souci d'assurer du pain et des jeux prime, certes, mais l'intérêt du voyage de M. Nyerere, aussi bien au Canada qu'aux États-Unis, réside ailleurs. Conjointement avec les quatre autres occidentaux membres du Conseil de sécurité (USA, Grande-Bretagne, Allemagne fédérale et France), le Canada participe étroitement à une mission capitale dont dépend l'avenir de la Namibie et, partant, l'avenir de l'Afrique australe.

Dans ce contexte, et en raison de l'ascendant du président Nyerere, aussi bien en ce qui a trait à ce dossier explosif du Sud-Ouest africain qu'à celui, peut-être encore plus dramatique, de Rhodésie, il était — et il est toujours — du plus haut intérêt d'en savoir plus long sur la perception du chef d'État tanzanien et du rôle qu'il entend jouer. C'est d'ailleurs cet aspect qui est mis en évidence à Washington. Sans être sorcier, on devine que l'Administration Carter demandera à son hôte tanzanien de convoquer une réunion des chefs d'État des pays dits de "première ligne" et des dirigeants du maquis rhodésien pour étudier à fond le nouveau plan américano-britannique. Si M. Nyerere réagit favorablement, Andrew Young, ami personnel du chef d'État tanzanien, rentrerait dans le décor, aux côtés du chef du Foreign Office, David Owen; objectif: mettre sur rail cette formule destinée à mener la Rhodésie à l'indépendance et à promouvoir le transfert du pouvoir à la majorité noire. Faut-il rappeler que le temps presse et qu'avec les élections prévues fin-août en Rhodésie rebelle l'irréparable risque de survenir; déjà, l'Afrique du sud et Salisbury viennent d'entrer dans une nouvelle période de lune de miel et hier encore M. Ian Smith se vantait de disposer de l'appui total de Pretoria pour un "règlement interne" en Rhodésie!

De même en Namibie, M. Nyerere est censé pouvoir persuader Sam Nujoma, leader de la SWAPO (South West Africa People's Organization), de se prêter à la mission des Cinq; de fait, M. Nujoma semble moins négatif qu'il n'y paraît à travers certaines de ses déclarations publiques; il est d'ailleurs question d'une prise de contact de M. Nujoma — la SWAPO est reconnue par l'ONU — à New York avec le Groupe des Cinq qui, faut-il mentionner à son crédit, a déjà pratiquement réussi à persuader Pretoria de renoncer à sa propre formule namibienne. Dans les milieux proches du Groupe

des Cinq, on ne cache pas que l'ambiance est propice à un déblocage, ce qu'on peut, en clair, rendre par l'affirmation que Pretoria semble désireuse de se désengager du Sud-Ouest africain sans trop y laisser de plumes.

Encore qu'à ce stade-ci, ces développements positifs risquent d'être annulés par les effets d'une onde de choc venue de plus haut, provoquée par les renversements d'alliances dans la Corne de l'Afrique; la contre-offensive occidentale qui se précise en même temps que le recul soviétique peut donner à espérer aux tenants de la ligne salisburienne et du "développement séparé" qui, par une aberration inadmissible, prétendent s'identifier à ce qu'ils appellent les "intérêts occidentaux".

Ceci pour dire que si Washington attend beaucoup du président Nyerere, celui-ci attend de l'Administration Carter — et d'Ottawa — la confirmation que l'Amérique est prête à se tenir jusqu'au bout aux côtés des forces libératrices d'un "continent troublé".

Georges VIGNY

L'exécution capitale de Sécurex

À la simple lecture des noms des directeurs de l'Agence Sécurex et des services ouvertement offerts par cette entreprise, le ministère québécois de la Justice n'aurait pas manqué de motifs pour s'interroger sur le permis accordé à cette agence. Cette compagnie, en effet, faisait valoir la longue expérience des anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada qui administraient l'agence. Elle se gardait toutefois de préciser que deux d'entre eux avaient été renvoyés par la GRC.

Il est possible que le renvoi de ces deux agents ait été arbitraire: ils cherchèrent en effet à contester la décision prise contre eux jusque devant les tribunaux. Si la GRC avait de sérieux motifs de ne pas leur faire confiance, on se demande pourquoi, à l'époque, le ministère québécois de la Justice fit montre d'une moindre rigueur. Le ministère n'avait peut-être pas les moyens de procéder à ce genre de vérification d'antécédents. Si tel est le cas, quelle confiance peut-on accorder au contrôle qu'il est censé exercer avant et après l'émission des permis?

Au demeurant, même si Québec n'avait rien à redire des antécédents des anciens membres de la GRC devenus

des idées

des événements

des hommes

Le projet de loi 48 et le développement industriel

Le Québec a besoin d'une nouvelle révolution tranquille, mais cette fois de nature économique

Au début des années 60, le Québec est entré dans une révolution tranquille où les efforts de notre société furent orientés vers un rattrapage du retard accumulé dans le domaine de l'éducation et de la santé et dans les infrastructures industrielles.

Depuis 1960, le gouvernement du Québec a consacré, par exemple, \$18,4 milliards à l'éducation. La révolution tranquille des années 60 fut avant tout une révolution sociale. Aujourd'hui la suite logique de ces efforts nous oblige à convier les Québécois à une nouvelle révolution tranquille, mais cette fois de nature économique.

En effet, malgré des efforts importants accomplis dans le secteur public par la création de certaines institutions et entreprises à vocation économique, telles l'Hydro-Québec, la SGF, SIDBEC, SOQUEM, SOQUIP et la Caisse de dépôts, force nous est de reconnaître que la faiblesse structurelle de l'économie du Québec s'est perpétuée.

La mise en place de la Société de Développement Industriel (SDI) a permis d'encourager certaines industries à croissance rapide dans le cadre du programme "A" et d'encourager la modernisation et la consolidation des industries plus traditionnelles avec le programme "B".

En consacrant 50% de son assistance financière au groupe des industries liées au travail des métaux de 27,6% au groupe des industries reliées à la chimie et à la pétrochimie, la SDI a sans doute contribué à accroître quelque peu la part des investissements réalisés dans ces secteurs. Mais le Québec accuse encore un retard marqué au chapitre des investissements et de la productivité.

Si nous voulons que le Québec de demain s'appuie sur une économie forte et prospère, il nous faut regarder bien en face les carences de l'économie québécoise et faire les efforts collectifs nécessaires pour poser aujourd'hui les gestes qui prépareront cet avenir prospère.

Aucune magie n'est possible en matière de développement économique. Les peuples forts, compétitifs et indépendants sont ceux qui savent épargner et investir avant de consommer. Il en va de même pour le Québec et les Québécois comme collectivité.

C'est en étant dynamique au plan économique; c'est en sachant prendre la place qui nous revient dans notre économie; c'est en investissant et en innovant

plutôt qu'en glorifiant uniquement la consommation à court terme et les dépenses publiques ostentatoires que nous corrigerons notre faiblesse et notre dépendance économique et que nous résorberons notre chômage structurel chronique.

Sérieuses, sont donc les caractéristiques de ce retard économique auquel nous devons nous attaquer. Ces caractéristiques sont au nombre de deux et sont interreliées.

La première a trait au peu de transformation de nos ressources naturelles et de nos produits primaires qui se font au Québec puisque 70% de ces ressources sont exportées avec peu ou pas de transformation secondaire. Le projet de Loi 48 ne s'adresse pas principalement à ce problème et le gouvernement proposera des mesures concrètes et importantes pour s'attaquer à ce problème.

Le projet de Loi 48 traite, néanmoins, de cette préoccupation centrale dans le développement économique du Québec puisqu'il contient une clause qui incite les petites et moyennes entreprises du secteur primaire à accroître la transformation de leurs produits.

La deuxième caractéristique se réfère au peu de dynamisme et même au déclin de notre industrie manufacturière. Je n'ai pas besoin de rappeler que le secteur des industries manufacturières constitue un lieu d'observation privilégié pour évaluer le dynamisme économique et le niveau de développement d'une nation. Plus que tout autre, la croissance de ce secteur dépend de sa capacité à s'adapter à des modifications continues de la demande, tant domestique qu'internationale.

L'innovation technologique y joue donc un rôle déterminant et l'internationalisation grandissante des marchés exige de la plupart des industries manufacturières qu'elles soutiennent la concurrence extérieure non seulement par l'amélioration constante de leur productivité mais également par un effort permanent visant à développer ou à maintenir leur accès aux circuits de distribution.

L'importance du secteur manufacturier ne tient pas uniquement à la place qu'il occupe dans l'ensemble de l'économie québécoise, mais surtout à son rôle moteur dans le développement en raison de ses effets d'entraînement sur les autres activités économiques.

C'est d'ailleurs la multiplicité des relations interindustrielles qui permet d'éva-

luer la maturité d'une économie. Il importe donc d'examiner d'abord l'évolution globale de ce secteur d'activité au Québec au cours des quinze dernières années et plus particulièrement durant les toutes dernières.

par RODRIGUE TREMBLAY

"Nous avons un long retard à combler"

Le Québec a un long retard à combler au niveau des investissements manufacturiers. Je pourrais citer une longue litane de données statistiques qui prouve cet état de fait.

Mais il y en a une qui parle par elle-même et qui fait état du piétinement sur place de notre secteur manufacturier.

En 1974, nous comptons au Québec 621,000 travailleurs dans ce secteur alors qu'aujourd'hui nous n'en recensons que 556,000. Nous avons donc assisté à une perte de 65,000 emplois dans ce secteur au cours des dernières trois ans.

Ceci ne fait que traduire la mollesse des investissements manufacturiers. Nous passons de \$1,340 milliard en 1974 à 1,390 milliard cette année, selon les dernières prévisions de Statistique Canada.

En somme, depuis trois ans l'emploi manufacturier a chuté de 10,5% alors que le taux d'accroissement des immobilisations s'est accru d'à peine 3%. L'accroissement des investissements manufacturiers, cette année, ne fait que masquer les pertes que le Québec a essuyées à ce chapitre en 1975 et en 1976.

Depuis 1963, soit sur une période de quinze ans, le taux de croissance annuel de notre secteur manufacturier est inférieur de trois pour cent (3%) à celui de l'Ontario et de 1,6 pour cent de la moyenne canadienne.

Voilà un écart de croissance qui explique en bonne partie le taux élevé de chômage structurel qui afflige la main-d'œuvre québécoise.

Au cours de la période 1961-1976, la part du secteur de la fabrication dans l'ensemble de l'économie québécoise a chuté de 29,7% à 23,3%. Non seulement y a-t-il effritement au plan canadien mais il y a

tassement vers le bas au Québec même.

Nous ne réussissons même pas à maintenir notre part annuelle d'investissements égale à notre poids démographique dans l'ensemble canadien.

Nous n'avons atteint qu'à deux occasions le seuil de 27% depuis 1961. Comme norme générale nous affichons un taux moyen qui oscille autour de 23%. Il s'en est suivi un retard cumulatif de nos investissements productifs qui s'est traduit par une structure industrielle vulnérable et moins productive.

Nous avons vécu et nous vivons encore le phénomène du glissement de l'activité manufacturière vers l'Ontario. L'an dernier, l'Ontario accaparait 56,5% des nouveaux investissements manufacturiers au Canada contre un maigre 21% pour le Québec.

Des salaires plus élevés, mais une productivité stagnante

Cette première carence au niveau des immobilisations en recèle une seconde et en entraîne une troisième. Au moment même où nous assistons à un rattrapage des salaires, le taux de croissance de la productivité de nos usines, par rapport à celui des économies voisines, ne cesse de se dégrader et le rythme de nos exportations s'essouffle dangereusement.

Ainsi, en 1966, les salaires horaires moyens des employés à la production aux États-Unis étaient de 45% plus élevés qu'au Québec. Dix ans plus tard, c'est le Québec qui détient un avantage de 2% sur les États-Unis.

A cela vient s'ajouter, depuis cinq ans, une hausse des salaires horaires dans l'industrie québécoise supérieure à celle de l'Ontario. De 1971 à 1976, en effet, ceux-ci se sont élevés de 78% au Québec contre 69% en Ontario.

Ainsi, l'an dernier, la productivité du secteur manufacturier québécois était 19% inférieure à celle de l'Ontario et 13% à celle de l'ensemble du Canada. Cet écart, est-il besoin de le préciser, présente un caractère de permanence et la situation ne s'est guère améliorée depuis 1961.

Ceci nous conduit à une situation à la fois paradoxale et troublante: le fossé entre les salaires manufacturiers ontariens et québécois se comble rapidement alors que les écarts de productivité demeurent passablement les mêmes.

Encore dernièrement, le département américain du travail dévoilait les résultats d'une étude portant sur les gains de productivité des principaux pays industrialisés au cours de 1976. Alors que les États-Unis font voir un taux d'augmentation de 6,5% à ce chapitre, le Canada arrive bon dernier avec un taux de 2,4%.

Le peu de dynamisme des investissements manufacturiers et le retard de la productivité sur les salaires ont eu des effets extrêmement néfastes sur notre capacité à pénétrer les marchés extérieurs.

Aussi, de 1971 à 1974, les exportations canadiennes connaissent une progression de 96%. Pendant cette même période, les exportations du Québec se limitaient à un taux d'accroissement de l'ordre de 40%.

On remarque que de 1970 à 1975, cinq pays, toujours les mêmes, reçoivent près de 85% des exportations québécoises.

Il s'agit des États-Unis, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, de la République Fédérale d'Allemagne et du Japon. Les États-Unis à eux seuls absorbent annuellement quelque 60% des exportations du Québec à l'étranger.

En plus de cette concentration géographique, les exportations du Québec sont également polarisées autour d'un nombre relativement limité de produits ou groupes de produits. Ainsi de 1970 à 1975, 10 produits ou groupes de produits représentaient 60% de nos exportations totales. En outre, les matières premières et produits semi-finis représentaient près de 70% de nos exportations.

Parallèlement à cette concentration géographique et sectorielle, on constate aussi que la majorité des exportations de produits manufacturés sont le fait d'une vingtaine de grandes entreprises presque toutes multinationales.

Un fonds de relance industrielle

Ainsi, le principe du projet de Loi 48 vise essentiellement à corriger le retard industriel du Québec en relançant les investissements productifs et en encourageant nos petites et moyennes entreprises à occuper la place qui leur revient dans l'industrialisation du Québec.

Le projet de Loi 48 s'articule autour de deux mesures qui, lorsqu'elles seront appliquées, stimuleront les investissements manufacturiers, inciteront les PME à développer une dynamique de croissance, amélioreront la performance économique et financière des entreprises, favoriseront l'entrepreneuriat québécois et stimuleront le développement régional.

En effet, la première partie de la Loi crée un fonds de relance industrielle pour la petite et moyenne entreprise qui a pour but de permettre aux petites et moyennes entreprises de planifier leur expansion tout en favorisant le réinvestissement des profits et en facilitant le financement d'activités susceptibles d'entraîner une amélioration de leur performance.

Ce programme de nature permanente accorde un crédit pour investissement ou autres dépenses admissibles de 25% financé à partir de la moitié de l'impôt corporatif québécois que l'entreprise éligible a choisi d'affecter au fonds de relance industrielle.

En plus des investissements manufacturiers, les dépenses admissibles comprennent les dépenses relatives à la fusion, le regroupement ou la mise en commun des ressources d'entreprises pour améliorer leur performance, les dépenses liées à l'acquisition de facilités de distribution et à l'expansion des marchés de l'exportation, les dépenses liées à la conception, à l'amélioration et à

la mise au point de nouveaux procédés de production ou de nouveaux produits.

Les dépenses admissibles aux termes de cette Loi ne sont pas limitées aux investissements manufacturiers, mais incluent les principales dépenses des petites et moyennes entreprises susceptibles d'entraîner une amélioration de la performance économique et financière des entreprises.

Ces dépenses admissibles visent à rendre les PME plus compétitives. C'est notre conviction que les PME auront alors un plus grand potentiel pour affronter la concurrence étrangère, puisque leur productivité s'en trouvera fortement améliorée.

Ce programme de relance industrielle pour les PME impliquera des déboursés de l'ordre de \$150 millions au cours des cinq prochaines années et incitera les PME à investir un montant additionnel d'au moins \$450 millions.

Les entreprises visées par ce programme sont celles où se trouve de façon particulière l'entrepreneuriat francophone. Cet instrument permettra également à la SDI d'accroître ses moyens de promotion auprès des entreprises qui disposeront de sommes inutilisées dans le fonds de relance.

Les dégrèvements fiscaux

Par ailleurs, l'instauration d'un dégrèvement fiscal pour les entreprises manufacturières vise à stimuler les investissements tout en favorisant le développement régional. De ce point de vue, cette mesure complète la création d'un fonds de relance industrielle.

La seconde partie du projet de loi 48 accorde aux entreprises manufacturières un dégrèvement fiscal pour stimuler le développement économique régional. Ce programme temporaire accorde en effet aux entreprises manufacturières un crédit d'impôt pour investissement de 25% avec une plafonnement à \$500,000 pourvu que l'investissement soit effectué avant le 31 mars 1980 et qu'il réponde aux conditions d'admissibilité propres à chacune des zones I et II définies dans la Loi.

Ce programme veut s'adresser spécifiquement aux régions où le chômage est

■ A l'unanimité, l'Assemblée nationale a adopté mardi en deuxième lecture le projet de loi no 48 dont l'objet est de fournir des stimulants fiscaux au développement des petites et moyennes entreprises industrielles. A titre de parrain du projet de loi, le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rodrigue Tremblay, avait prononcé le 27 juillet un discours définissant l'esprit et les objectifs du projet gouvernemental. Il en avait alors profité pour brosser un vigoureux tour d'horizon de la situation présente du secteur manufacturier au Québec. De ce discours de M. Tremblay, voici de larges extraits où le conférencier analyse certains retards québécois et précise les intentions du gouvernement en relation avec le projet de loi no 48.

plus élevé et où les possibilités de développement industriel ont besoin d'être stimulées.

En effet, la hausse des coûts de transport avec la crise de l'énergie et les problèmes toujours présents de productivité dans les régions éloignées rendent encore plus difficile le développement industriel de ces régions.

Cette mesure témoigne de la volonté du gouvernement de voir s'établir au Québec un développement industriel mieux équilibré.

Le développement économique du Québec ne peut passer uniquement par les grands centres, mais doit mettre à profit toutes les ressources humaines et physiques de nos différentes régions.

Cette seconde mesure apportera un stimulant appréciable au développement des régions du Québec en permettant aux entreprises industrielles des régions visées d'exploiter tout leur potentiel de développement.

Ce programme impliquera des déboursés gouvernementaux de l'ordre de \$30 millions pour la durée de son application.

Un accent voulu sur les petites et moyennes entreprises

■ Dans le cadre du discours qu'il prononçait à l'Assemblée nationale le 28 juillet pour présenter au nom du gouvernement le projet de loi no 48 sur les Stimulants économiques au développement industriel, le ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Rodrigue Tremblay a expliqué que c'est de propos délibéré que le gouvernement, avec ce projet de loi, entend favoriser la petite et la moyenne entreprise. Voici comment il a justifié cette priorité.

Au niveau de la croissance du secteur privé industriel, l'expérience nous a péniblement appris combien insuffisants sont les investissements reposant sur les initiatives étrangères. Ce n'est pas que ces investissements ne soient pas productifs. La technologie, l'innovation et l'accès aux marchés font qu'ils le sont.

Une politique industrielle ne peut cependant reposer essentiellement sur de tels investissements étrangers et ceci pour deux raisons principales.

Premièrement, les entreprises étrangères sont peu intégrées à l'économie québécoise et plusieurs des retombées de leurs activités se portent naturellement à l'extérieur.

En deuxième lieu, l'expérience nous a enseigné que de tels investissements se sont en priorité localisés au centre du marché commun canadien, soit en Ontario, et cela pour toutes sortes de raisons, de sorte qu'il serait illusoire de croire, comme l'ont cru certains gouvernements précédents, que le développement économique du Québec devrait reposer sur l'apport des investissements étrangers.

Le projet de Loi 48, sans refuser l'apport des capitaux étrangers, met carrément l'accent sur le dynamisme de nos propres entreprises afin de les encourager à réinvestir leurs profits dans une perspective de croissance afin qu'elles puissent occuper la place qui leur revient dans une économie nationale dynamique, concurrentielle et mieux équilibrée.

L'histoire des dernières années nous fournit une illustration fort pertinente de l'orientation que prend ce projet de Loi. C'est le cas de la région de la

Beauce où fleurit un entrepreneuriat local jeune, neuf et extrêmement dynamique.

C'est la région, en effet, qui compte tenu de son importance dans l'économie du Québec, s'est le plus souvent qualifiée pour les projets admissibles par la Société de Développement Industriel pour renforcer la structure économique québécoise. C'est dans cette région que l'on a peut-être connu le taux de croissance de l'emploi industriel le plus élevé au Québec au cours de la dernière décennie.

Nous avons une leçon extrêmement heureuse à tirer de cet exemple. C'est que l'état de santé de l'économie du Québec dépend, avant tout, du dynamisme des Québécois. Nous pouvons et devons miser sur les ressources économiques du Québec.

Toute politique économique doit donc reposer sur une première préoccupation, celle d'encourager les efforts des autochtones, de voir à l'émergence d'une classe d'innovateurs et d'entrepreneurs québécois dans tous les secteurs vitaux de l'économie.

L'ensemble des politiques et programmes du gouvernement visera, à l'avenir, directement ou indirectement cet objectif.

D'ailleurs, la poursuite de cette politique du développement des PME nous permet de rencontrer les objectifs complémentaires les plus importants pour le développement économique du Québec, soit la réappropriation graduelle des instruments de production de l'économie du Québec, une bonne distribution régionale des bénéfices de la croissance, une réinjection des profits dans l'économie du Québec de même qu'une meilleure intégration des jeunes au marché du travail.

En créant dans toutes les régions du Québec une variété d'emplois correspondant à la diversité de formation que les jeunes acquièrent dans les différentes institutions d'enseignement, cette politique nous permettra de faire le lien entre nos investissements sociaux dans la formation des nouvelles générations et les investissements dans les moyens de production qui leur permettront de se faire valoir et de mettre à profit leurs connaissances.

Les embûches insoupçonnées de l'autodétermination et du référendum

Jusqu'à tout récemment, la propagande fouguese et l'enthousiasme de nos concitoyens qui croient discerner dans l'indépendance une panacée à nos problèmes, nous avaient accoutumés au doute en ce qui concerne l'avenir du Canada. Le Canada n'est-il pas ce pays incertain que l'on nous décrit à longueur d'année sur nos écrans de télévision? On a cependant oublié que l'incertitude ne menace pas seulement l'avenir du Canada, mais aussi et peut-être d'abord celui du Québec. Et là, ce n'est pas la faute des tenants du fédéralisme, mais de la stratégie indépendantiste, qui fait appel au principe sacrosaint de l'autodétermination pour briser l'ordre constitutionnel Canadien. Si l'autodétermination est le fondement de toute action politique visant à doter le Québec d'une souveraineté totale, il devient alors intéressant d'examiner les principales implications. Celles-ci sont politiques bien sûr, mais comportent aussi des conséquences territoriales qui pourraient se révéler désastreuses pour le Québec.

Pour bien comprendre les données du problème territorial, il convient de se rappeler que le Québec, au moins dans sa forme actuelle, est d'abord une division administrative créée par le gouvernement fédéral. C'est ainsi que les 2/3 du territoire provincial ne sont venus s'ajouter à l'ensemble qu'en 1912, par décision fédérale. Ces territoires comprennent tout ce qu'il est convenu d'appeler le Nouveau-Québec. Bien que confiés à l'administration provinciale, ces territoires restent aussi sous juridiction fédérale, et en particulier les autochtones qui y vivent sont en vertu de la Constitution sous juridiction fédérale. Rappelons que l'Ontario et le Manitoba se sont vu aussi confier à la même date une portion du Canada septentrional au même titre que le Québec.

C'est aussi à l'occasion d'une décision gagnée par Québec en Cour suprême, en 1939, que la province reconnaît l'autorité du gouvernement fédéral sur ces territoires. Si on s'en souvient Québec était alors engagé dans une dispute avec le gouvernement fédéral à propos d'une sordide affaire de paiement de secours aux Inuits unguais. Québec ne voulait pas payer, soutenant qu'il appartenait au gouvernement fédéral de le faire. Le litige fut référé à la Cour suprême. Le gouvernement fédéral fut débouté de sa demande, et ses responsabilités furent clairement établies.

Par la suite en 1942, la décision d'implanter des bases américaines à Fort Chimo, ainsi qu'à Crystal Beach, puis en 1947 et 1953 la création du ministère des Affaires indiennes et du Nord, allaient informer de manière définitive les responsabilités directes du gouvernement du Canada dans le Grand Nord. Si on ajoute par la suite l'installation de stations de radar à Great Whale River, le droit du Canada est nettement établi en ce qui concerne le Nouveau-Québec.

Même si on fait remonter à 1774 les prétentions québécoises à des frontières sep-

trionales, il n'en reste pas moins vrai que les frontières de la province dérivent d'accords internes au Canada fixant en 1912 sa frontière occidentale et nordique, puis en 1927, avec la cession du Labrador, sa frontière orientale. Il faudra attendre l'arrivée du gouvernement Lesage, et tout particulièrement de l'actuel premier ministre qui, en 1960, était ministre des Richesses naturelles, pour que l'on parle d'un intérêt administratif du Québec pour le Grand Nord. Il est bon de rappeler que dès cette époque la controverse autour de la langue commençait à faire rage autour du problème du Nord. L'ACTION du 22 mars 1962 rapporte en effet que "dans 5 ans la langue de communication au Nouveau-Québec sera le français". (Voir à ce propos l'excellent livre de L.E. Hamelin sur la "Nordicité Canadienne".)

Dès qu'on a fixé les cadres historiques de ces développements, on comprend immédiatement qu'un problème juridique de taille se posera à l'occasion du référendum.

Tout d'abord, le gouvernement du Québec peut-il parler au nom de tous les habitants de la circonscription administrative qui a nom Québec? En ce qui concerne tout particulièrement le Nouveau-Québec, le gouvernement peut-il noyer les voix amérindiennes et innuïtes dans le creuset général des voix des populations du Sud? Enfin si l'autodétermination s'applique aux Blancs francophones, peut-on la refuser aux Blancs anglophones et aux populations autochtones?

En toute justice, cela apparaît peu probable, pour ne pas dire impossible. Pour bien comprendre le problème ainsi posé, il convient de revenir à la notion d'autodétermination telle que conçue et acceptée par les Nations unies. À cet égard, la déclaration condamnant en 1958 la présence française en Algérie, et les prétentions françaises à y faire prévaloir les droits des colons d'ascendance française sur les habitants d'origine musulmane de ce pays, sont très éclairantes. Découlant directement de ces droits ancestraux acquis par les populations autochtones, il y a également la politique d'ostracisation conduite à l'égard de l'Afrique du Sud et de la Rhodesie, dont les gouvernements ne sont pas jugés représentatifs des deux pays. Enfin, deux autres événements politiques viennent confirmer cette vision universelle des droits: d'une part, la partition de l'Inde en deux communautés nationales indépendantes, l'Inde et le Pakistan après le départ des Anglais; d'autre part la récente partition de Chypre en deux entités turque et grecque indépendantes l'une de l'autre jusqu'à ce qu'une fédération éventuelle vienne raccommoder la situation.

Pour la communauté internationale, le droit à l'autodétermination est en somme reconnu prioritairement aux habitants qui ont historiquement occupé un territoire, et qui par la culture et la race, forment un tout. Ceux qui ont occupé un pays, par la

LIBRE OPINION

par

ANDRÉ FORTAS

guerre, la colonisation, se voient accorder un droit qui ne saurait excéder en tout cas celui des premiers.

Quand, enfin, des groupes ethniques différents vivent sur un territoire identique, du moment que l'on veut appliquer le principe de l'autodétermination, il devient évident que l'on débouche vite sur la guerre, chacun tendant à occuper au maximum le territoire où il est majoritaire.

Compte tenu de ce qui précède, il sera pratiquement impossible au gouvernement du Québec d'ignorer les volontés de la population autochtone si celle-ci décidait de rejeter à l'occasion du référendum la formation d'un État unitaire et centralisateur. Dès lors que le gouvernement aura accepté son impuissance face aux Amérindiens et Inuits, on voit mal comment il pourrait enlever la reconnaissance de ce droit aux anglophones qui ont des droits historiques au Québec. Si la tentation de ne pas reconnaître ces droits l'emportait, on peut penser d'ores et déjà que la position constitutionnelle de la province sera extrêmement délicate, au plan politique, non seulement au plan continental nord-américain, mais aussi au plan des instances internationales.

On peut alors se souvenir des paroles prophétiques du Premier ministre Trudeau rappelant que si le Canada pouvait être divisé, le Québec pouvait l'être aussi. Ces déclarations furent accueillies avec dérision par certains; elles prennent un relief particulier dans le contexte créé par le référendum sur la base de l'autodétermination.

Ainsi lorsqu'il s'agit d'une société pluraliste, la forme fédérale reste encore malgré ses défauts, la forme de gouvernement la moins mauvaise, en tout cas la moins apte à créer des dissensions au sein de la communauté, dans la mesure où elle tend à empêcher la domination des minorités par les majorités. Si le gouvernement fédéral américain n'avait pas existé, il eût été impossible de faire respecter les droits de la minorité noire aux États-Unis, droits bafoués dans le sud avec la complicité de l'administration des États. De même au Canada, seul un gouvernement central peut permettre la survie à long terme de la minorité canadienne d'expression française. Un État souverain du Québec, malgré sa détermination ne pourrait avoir les moyens de résister à l'assaut de la domination des francophones sur une société aussi composite et farouchement attachée à ses particularismes. En l'ignorant, on ne ferait à long terme que susciter l'intervention des étrangers dans une querelle qui peut et doit se résoudre avec justice, générosité et compassion, entre Canadiens.



LA CONTRE-RÉFORME CATHOLIQUE

Ouvrages écrits et enregistrés de l'abbé Georges de Nantes

Extrait du catalogue :

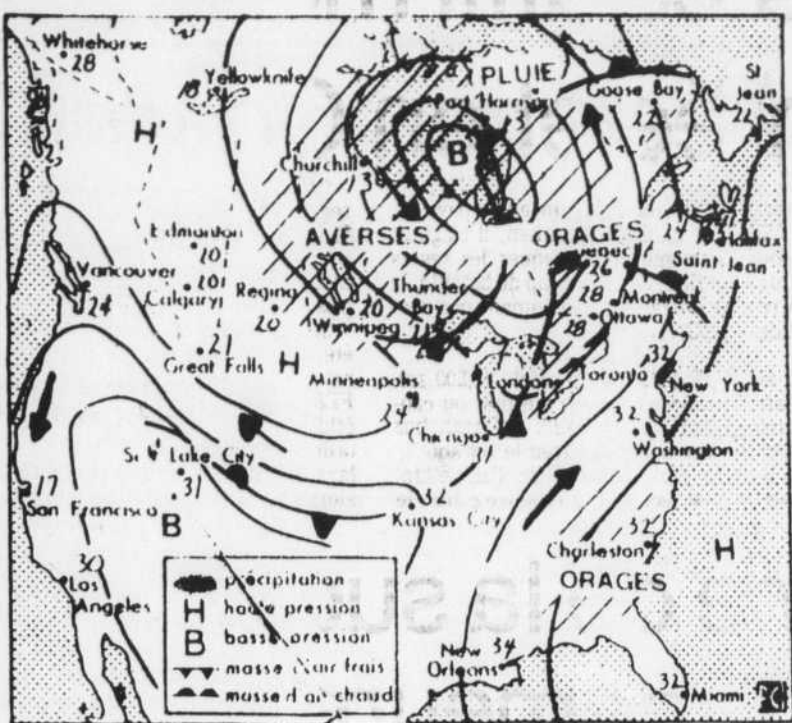
Le mal français ? Non! le mal protestant.

Cette conférence du Frère Bruno Bonnet-Eymard prononcée à Montréal et à Québec le 26 mai 1977, réfute les idées d'Alain Peyrefitte exposées dans son "Mal français" et plus particulièrement l'analyse qu'il fait de la situation canadienne-française. Enregistrement disponible sur mini-cassette (\$6).

Catalogue gratuit envoyé sur demande

CRC Canada,
5227, rue Séville,
Montréal-Nord, H1G 1J1

la météo



Un ciel variable avec des températures bien au-delà de la normale de saison. Des possibilités de plusieurs courtes averses en fin de journée dues à la très forte humidité. Un aperçu pour samedi: peu de changement.

Abitibi, Chibougamau: ciel variable, possibilité d'averses en fin de journée. Maximum de 24. Aperçu pour samedi: peu de changement.

Montréal, Outaouais: chaud et humide. Possibilité d'averses en fin de journée. Maximum de 30. Aperçu pour samedi: peu de changement.

Cantons de l'Est, Laurentides, Québec, Trois-Rivières: ciel variable. Maximum de 28. Aperçu pour samedi: peu de changement.

Pontiac-Témiscamingue, Haute-Mauricie, Saguenay, Lac Saint-Jean: ciel variable. Maximum de 25. Aperçu pour samedi: peu de changement.

Baie-Comeau, Rimouski, Sept-Îles, Gaspésie: ciel variable. Quelques averses et risque d'orages. Maximum de 24. Aperçu pour samedi: ciel variable.

L'opposition approuve le projet de gazoduc dans le sud du Yukon

par Gilles Provost

OTTAWA — Les trois partis d'opposition se sont unanimement prononcés hier en faveur de la construction d'un gazoduc dans le sud du Yukon comme le propose le consortium Foothills Pipe Lines, à l'occasion de la première journée d'un débat de deux jours consacré uniquement à cette question.

Dans cette perspective, il est possible que le cabinet des ministres prenne une décision dans le même sens dès la prochaine fin de semaine. Toutefois, le porte-parole du gouvernement, M. Allan MacEachan, a insisté hier sur le fait qu'il ne revient pas au Canada de décider si le gazoduc sera construit ou pas.

Puisque cet ouvrage doit surtout servir aux Américains, au moins au départ, ce sont les États-Unis qui doivent décider du sort du projet, a-t-il expliqué. Le Canada, pour sa part, peut simplement expliquer à quelles conditions il accepterait la construction d'un tel gazoduc et entamer des négociations pour trouver une solution mutuellement acceptable, si c'est possible.

M. MacEachan a aussi réaffirmé que la décision finale de construire un gazoduc sera insérée dans une loi spéciale dont le parlement devra débattre et qui précisera toutes les conditions à respecter.

Pretenant la parole au nom de son parti au moment où il n'y avait en chambre que 19 députés et ministres libéraux, le leader conservateur, M. Joe Clark, a profité de l'occasion pour critiquer à peu près tous les aspects des politiques libérales dans le domaine de l'énergie.

Après avoir mis sur le dos du gouvernement la chute du dollar, la faiblesse de notre secteur industriel, notre dépendance croissante à l'égard des sources énergétiques étrangères, etc., M. Clark a demandé des mesures beaucoup plus vigoureuses pour limiter le gaspillage de l'énergie et pour développer de nouvelles sources d'énergie.

Revenant finalement au projet de gazoduc, M. Clark a dénoncé l'attitude colonialiste du gouvernement qui, dit-il, ne s'est jamais soucié de rassembler les données pertinentes sur l'actuel et qui oblige maintenant les députés à prendre des décisions cruciales sans pouvoir se

fonder sur autre chose sur l'expertise des compagnies pétrolières.

Les conservateurs soulignent aussi que le gouvernement doit surtout défendre les intérêts canadiens dans les négociations qui s'amorcent en obligeant Foothills à créer un fond de \$200 millions qui serait géré par les membres élus de l'assemblée législative du Yukon, en accélérant les études qui permettraient de relier le delta du Mackenzie à ce gazoduc américain, en laissant les États-Unis garantir seuls le financement de l'entreprise et, surtout, en s'assurant que la construction de cet ouvrage créera autant d'emplois que possible au Canada.

Les Néo-démocrates, pour leur part, ont surtout insisté sur le fait que c'est leur participation au gouvernement minoritaire, libéral entre 1972 et 1974 qui a obligé les libéraux à remettre progressivement en question le pipeline le long de la vallée du Mackenzie et à se tourner plutôt vers le projet Foothills.

M. Broadbent a repris à son compte les conclusions de la commission Lysyk, demandant que la construction ne com-

mence pas avant 1981 pour permettre la poursuite des études.

Les Néo-démocrates ont aussi insisté énormément sur la nécessité de préserver la culture des autochtones et de leur verser immédiatement une avance de \$50 millions qui leur permettrait de se "préparer progressivement à une société de salariat".

M. Broadbent a aussi insisté sur la nécessité de maximiser autant que possible les retombées économiques de l'entreprise dans l'arctique et sur tout le territoire canadien.

Finalement, dit-il, le Canada devrait exiger que tout le pétrole et le gaz exportés aux États-Unis après 1985 nous soit remboursé sous forme d'énergie. De la sorte, on pourrait fournir du gaz aux Américains et ils pourraient nous le remettre ensuite à même le contenu du pipeline de l'Alaska. Les conservateurs ont aussi formulé une proposition semblable.

L'opposition répondait ainsi au gouvernement qui soulignait la difficulté de réduire les exportations d'énergie sans réduire en même temps l'effort de prospection en territoire canadien.

complète sur l'ensemble de ces négociations et de ces tractations.

Or, le conseil des ministres a refusé cette requête. Tout en acceptant par ailleurs, ses deux autres recommandations qui sont à l'effet de lever le moratoire sur les travaux à effectuer jusqu'à la station Plamondon (celle qui vient tout juste avant Namur) et de demander au comité de transport de la région de Montréal (CTRM) un rapport sur la localisation d'une station terminale de cette ligne de métro. Il apparaît d'ailleurs à ce sujet que le gouvernement aurait l'intention de prolonger au nord du boulevard métropolitain, soit à St-Laurent cette ligne de métro et d'implanter à cet endroit la station terminale.

Cette "solution", explique-t-on dans les milieux gouvernementaux permettrait de conserver le site actuel de la station Namur tout en écartant la possibilité que cette station soit terminale, ce qui serait, indique-t-on, une façon élégante de sauver la face.

Parce que, comme l'expliquait la semaine dernière au DEVOIR M. Lessard, le gouvernement n'a pas l'intention de revenir au site initial des rues Victoria et Jean-Talon, principalement à cause des coûts supplémentaires (environ \$5 millions) que cette décision entraînerait.

Pour ce qui est de la décision du conseil des ministres de ne pas tenir d'enquête publique sur toute cette affaire, qui implique pourtant des déboursés de fonds de plusieurs dizaines de millions de dollars, on explique, tant au ministère des Transports qu'au cabinet du premier ministre, que M. Lessard reconnaît lui-même qu'aucune illégalité n'a été commise (donc que cette enquête ne saurait conduire à des mises en accusation ou à une récupération éventuelle de fonds publics) et que, de plus, les autorités municipales de même que l'ancien gouvernement sont déjà sous le coup d'une enquête majeure, celle portant sur la hausse des coûts des Jeux olympiques et qu'il n'y a pas lieu de multiplier les enquêtes.

On chuchote par ailleurs, dans d'autres milieux, que le gouvernement québécois a encore besoin, au moins pour quelque temps, de la collaboration des autorités de Montréal, particulièrement de celles qui siègent au sein du Comité de transport, et qu'en conséquence, il faut éviter de les accabler avec des enquêtes à répétition.

HERBE

améliorer leur situation en épau-rant leur entourage immédiat.

"La densité des grains de pollen peut facilement atteindre plus de 2,000 au mètre cube à proximité des plantes, dit-il, mais cette concentration diminue rapidement avec la distance en raison de la dilution dans l'air. Par ailleurs, il est prouvé qu'on ne développe pas d'allergie si la densité est inférieure à une vingtaine de grains de pollen par mètre cube".

Tout le problème consiste donc à identifier correctement l'herbe à pous-

À vrai dire, il en existe deux grandes variétés, aussi nuisibles l'une que l'autre. (Il en existe même trois mais la troisième est très rare et difficile à identifier). Les deux variétés les plus courantes sont la petite herbe à pous (ambrosia artemisiifolia) et la grande herbe à pous (ambrosia trifida).

La première atteint environ trois pieds de hauteur et elle est la plus courante. Ses feuilles sont très dentelées, faisant un peu penser aux feuilles d'une carotte ou d'un cédril. Les branches se

terminent au sommet par une sorte d'épi de quelques pouces de longueur. Cet épi est encore vert présentement mais le dessous de chaque grain se couvrira bientôt d'une sorte de poudre jaune. Cette poudre jaune est justement le pollen dont on doit éviter la dispersion.

La grande herbe à pous a des épis très semblables mais sa taille peut facilement atteindre six pieds et les feuilles sont beaucoup plus larges. Rugueuses et attachées sur une tige poilue, elles ressemblent un peu à une feuille d'érable à trois pointes.

Selon M. Brabant, il est important d'entreprendre une action concertée contre l'herbe à pous parce que c'est une des formes de pollution de l'air qui a le plus d'impact sur la santé des Montréalais. (On envisage de fournir chaque jour à la population des décomptes de pollen à divers endroits de la ville au cours des prochaines semaines pour que les personnes les plus

sensibles puissent se protéger en demeurant à la maison).

Normalement, dit M. Brabant, les citoyens ne peuvent guère intervenir dans le domaine de la pollution de l'air parce qu'ils n'ont pas de contrôle sur les sources industrielles. Dans ce cas-ci, par contre, il s'agit d'une source naturelle et il suffit d'arracher les plants que l'on trouve pour améliorer grandement la situation.

La Ville de Montréal a depuis près de 40 ans un programme de lutte contre l'herbe à pous et il y a, paraît-il, encore cinq équipes du service des parcs qui tentent de l'éliminer avec des herbicides. Les citoyens peuvent demander qu'on vienne arroser leur terrain mais M. Brabant souligne que cette solution convient surtout à de très grands terrains.

Pour une résidence, il est beaucoup plus simple d'arracher les plants un à un et cette solution respecte davantage l'environnement, dit-il.

Lloyd's ne va pas payer

par Bernard Morrier

Parce que des bagues d'une valeur de \$30,000, qui ont été volées dans une automobile en stationnement, donc laissées dans un véhicule sans surveillance, parce que la protection promise ne s'applique pas à un assureur après une dernière visite faite à un client, excepté pendant le transit par la route convenable la plus courte entre la place de cette visite et le lieu où les bijoux devaient passer la nuit, et parce que cette dernière condition et l'autre n'ont pas été remplies, et qu'une preuve suffisante de perte n'a pas été présentée aux assureurs dans le délai prescrit, la compagnie d'assurances Lloyd's of London n'aura pas à verser la somme de \$15,000 que lui réclamait un bijoutier montréalais victime d'un vol.

En rendant cette décision hier, le juge Anthine Bergeron, de la Cour supérieure, se basait sur les événements survenus le 8 octobre 1974, date à laquelle M. François Courchesne, un bijoutier de Montréal, avait constaté la disparition de 768 bagues, laissées dans une valise et placées dans son auto en stationnement à l'hôtel Hilton, de Québec, au moment où il rentrait un client, M. Paul Fortier, lui-même bijoutier à Limoulo.

La police québécoise fut avisée du vol et ouvrit une enquête, tandis que MM. Courchesne et Fortier furent amenés à donner leur version des faits aux représentants de la compagnie d'assurances.

À la lumière de celles-ci, les enquêteurs de l'assureur découvrirent qu'au moment du vol, M. Courchesne avait terminé ses visites aux clients et qu'il n'a pas alors transporté ses bijoux par la route convenable la plus courte, de l'endroit de sa dernière visite à un client jusqu'à l'endroit où il devait passer la nuit, soit l'Auberge des gouverneurs, à Sainte-Foy.

Et le juge Bergeron de leur donner rai-

son: "L'hôtel Hilton se situe sur la route reliant Limoulo à Sainte-Foy. Mais est-ce la route convenable la plus courte?" De l'avis du magistrat, "route la plus courte" pourrait signifier qu'aucun arrêt ne devait être fait entre les deux points, surtout si les heures limites de 7 heures à 20 heures ont été respectées.

Le juge Bergeron croit aussi que les versions différentes données par les deux bijoutiers à la police de Québec, puis aux enquêteurs de l'assureur, lui paraissent clairement être le fruit d'une arrière-pensée de M. Courchesne et de son ami pour modeler les faits sur les exigences du texte écrit de sa police d'assurances car, de rappeler le magistrat, il semble, au moment du vol, que l'heure était plus à la détente qu'aux transactions d'affaires.

Tailleur dans le métro londonien

LONDRES (Reuter) — Armée d'une paire de ciseaux, un Anglais de 23 ans, Braham Carter, s'employait aux heures de pointe, dans le métro londonien, à révéler les dessous féminins.

Il a découpé les jupes de 16 victimes, toutes jeunes et jolies, qui révélaient ainsi à leur corps défendant ce que la décence, ou ce qu'il en reste, les invite à cacher.

Notre tailleur métropolitain a finalement été pris "la main dans la jupe", en train de découper la robe d'une femme qu'il suivait sur un escalier automatique.

Présenté au juge d'instruction, il a reconnu avoir causé des dommages avec une intention criminelle. Il a été remis en liberté sous caution jusqu'au premier septembre en attendant les résultats d'un examen psychiatrique.

suites de la première page

MORIN

qué et promis que le gouvernement manifesterait "une extrême souplesse" à ce sujet pour la prochaine rentrée scolaire. En fait, le premier projet de règlement en ce sens, publié le 22 juin dernier, avait suscité un tollé au sein d'un certain nombre de commissions scolaires anglophones, à qui les délais paraissaient trop courts pour appliquer ce premier règlement.

En fait, le règlement initial obligeait les parents qui voulaient envoyer leurs enfants à l'école anglaise et les commissions scolaires qui auraient à inscrire ces derniers à procéder à une préinscription, c'est-à-dire à faire toutes les démarches que commanderait la loi 101 quand elle entrerait en vigueur, auquel moment se feraient en bonne et due forme les inscriptions proprement dites.

BARREAU

juge de tous les facteurs politiques, économiques, sociaux et touchant à la sécurité qui ont mené à une décision donnée", dit le Livre vert, une phrase qui a le don de hérisser les représentants du Barreau.

Le gouvernement fait montre d'un "paternalisme méprisant" à l'égard des tribunaux, écrit M. Rankin. Les auteurs du Livre vert croient-ils que les tribunaux s'acquittent de leurs fonctions dans un vide total?

Bref, c'est la méséte et le Barreau conteste toutes les affirmations gouvernementales en s'appuyant en grande partie sur l'expérience américaine qui, contrairement aux prétentions du Livre vert, soutient-il, n'a pas encombré les tribunaux ni perturbé le fonctionnement de l'Etat.

L'Association du barreau canadien a l'intention de poursuivre son lobbying auprès de la députation et du cabinet à Ottawa pour obtenir des changements substantiels à ces positions gouvernementales. Pour mieux arriver à ses fins, a annoncé hier M. Ferris, il a mis sur pied un comité spécial de cinq personnes dont la tâche principale sera de préparer une législation modèle sur la liberté de l'information.

On discutera de tout cela fermement du

au fil des mots

À la manière de (3)

par Louis-Paul Béguin

Continuons le remplacement des archaïsmes dans le texte sur la Pré-cieuse.

Mêlée: une perruque peut être dérangée, en désordre. Des cheveux peuvent être mêlés. De nos jours, il est bon de le savoir, puisque les perruques sont, de nouveau, à la mode. Mais il ne faut pas employer mêler dans le sens de mélanger, ni surtout l'expression: "Je suis mêlé" qui est incorrecte. Remplaçons-la par "Je suis perdu, embrouillé, je n'ai pas compris, etc." Mêler veut dire aujourd'hui mettre ensemble.

Fiable: adjectif vieilli (un ami fiable: un ami sûr, loyal). On l'a remis en circulation dans la technique des moteurs: un moteur fiable, la fiabilité d'un engin spatial. J'ai entendu fiable en France, employé comme ici. Mot ressassé tiré du fond du trésor français.

Faire de la façon: faire bonne mine à quelqu'un, bien l'accueillir. C'est un archaïsme au Québec.

La malle: c'était la voiture des postes qui apportait le courrier. On lui donne à tort au Québec le sens de courrier lui-même.

Quasi particulière: On entend encore dans certaines régions de la France et au Québec, l'adverbe quasiment. C'est un peu vieilli. Particulier n'a pas le sens de particulier (méticuleux, difficile), mais signifie exceptionnel. Une langue quasi particulière: presque unique, spéciale.

Joute: la joute de hockey, disent les sportifs au Québec. Le match, disent les Français. Joute est encore employé en France dans joute oratoire.

Mots rudes: mots grossiers. Julie est ce qu'on appelle une snob. Son purisme est, bien sûr, ridicule. Le mot n'est pas employé ainsi, sauf en anglais: rude words: mots grossiers, blessants "You are rude" se traduit par: Vous êtes impoli, grossier.

Embarquer: voilà le fameux embarquer qu'on entend trop au Québec dans: J'embarque dans le train, au lieu de: Je monte dans le train. Dans le texte embarquer veut dire transporter au sens figuré. Elle le transporte d'enthousiasme.

Entendre avait alors le sens de comprendre. Il ne l'a plus.

Remarquons l'emploi des majuscules (Précieuses, Poètes). Ce n'est plus l'usage.

Procurez-vous

VERS UNE CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC

Un dossier du Devoir sur le projet de loi no 1

Vers une charte de la langue française au Québec

Ce troisième dossier du Devoir contient:

- le texte intégral du livre blanc sur la langue française et le projet de loi no 1
- trois textes majeurs de Camille Laurin
- des opinions émises par de nombreuses associations et personnalités
- les éditoriaux du Devoir sur la charte et le projet de loi no 1.

Ce troisième dossier est disponible dès maintenant dans les bonnes librairies, chez votre dépositaire du Devoir ou encore au Devoir même, 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal.

Prix: \$3.00 l'exemplaire

Bon de commande
Service du tirage
Imprimerie Populaire Ltée
Case Postale 6033, Montréal H3C 3C9

NOM

ADRESSE

DÉCÈS

GUAY, Sylvio. — À Montréal, le 3 août 1977 à l'âge de 89 ans, est décédé M. Sylvio Guay, ancien voyageur de la maison Gauthier Beaudry de Québec. Il laisse dans le deuil sa soeur Anna-Marie, épouse de J. Horace Côté, ses frères, Léon, Charles-Eugène et Paul, sa belle-soeur, Mme Gustave Guay ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi, le 5 août. Le convoi funéraire partira du salon Urgel Bourgeois Ltée, no 400 rue Henri-Bourassa, est, pour se rendre à l'église Ste-Madeleine Sophie où le service sera célébré à 9 heures, et de là au cimetière de l'est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

METCALFE, Georges Wallace. — À Montréal, le 4 août 1977 à l'âge de 83 ans, est décédé, Georges Wallace Metcalfe époux de feu Gabrielle Paré. Il laisse dans le deuil (Sœur Hilda Metcalfe) C.S.C., un frère, Harland Metcalfe, ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles auront lieu samedi, le 6 août. Le convoi funéraire partira du J.R. Deslauriers et Urgel Bourgeois Ltée, No 5650 rue Côte des Neiges, pour se rendre à l'église St-Pascal Baylon où le service sera célébré à 9 h 30 heures. Et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PHANEUF, Jules. — À Varennes, le 3 août 1977 est décédé, le notaire Jules Phaneuf, 55 ans, époux de Irène Gauthier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil son fils Georges, sa mère, ses frères et sœurs. Il demeurait au 303 rue Ste-Anne à Varennes. Les funérailles auront lieu samedi, le 6 août. Le convoi funéraire partira des Salons Normand Jodoin Engr, no 277 rue Ste-Anne à Varennes, pour se rendre à l'église paroissiale de Varennes où le service sera célébré à 9 h 30, et de là au cimetière de Varennes lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

James Schlesinger, "tsar" de l'énergie

WASHINGTON (AFP) — James Schlesinger, le nouveau "tsar de l'énergie" de l'administration américaine, va faire sa rentrée au sein du cabinet, 21 mois après avoir été limogé par le président Gerald Ford du secrétariat à la Défense.

Le président Jimmy Carter a confirmé hier en signant la loi portant création d'un département de l'Énergie regroupant toutes les agences fédérales s'occupant de ce domaine, qu'il nommait M. Schlesinger à sa tête. L'approbation de cette nomination par le Sénat ne fait aucun doute.

Âgé de 48 ans, économiste de formation, James Schlesinger est considéré comme l'un des cerveaux les plus brillants de Washington. C'est Richard Nixon qui le fit entrer dans l'administration lors de son arrivée à la Maison-Blanche en 1969. Schlesinger était alors directeur de la Rand Corporation, le fameux "think tank" de Californie. Nixon le nomma directeur adjoint du Budget. En août 1971, il devient président de la commission de l'énergie atomique, puis en janvier 1973 directeur de la CIA, l'agence de renseignement américaine.

Cinq mois plus tard, en pleine crise du Watergate, il est nommé secrétaire

à la Défense en remplacement d'Elliot Richardson, appelé à la Justice. À l'automne 1975, il entre en conflit avec Henry Kissinger. Gerald Ford le sacrifie à son secrétaire d'État. Son limogage fait l'effet d'une bombe.

Jimmy Carter, soucieux de faire rentrer un républicain connu dans son équipe, pensa à lui dès sa victoire électorale de novembre dernier. Il lui confia l'Énergie et dans l'attente de la création du nouveau ministère, il l'appela auprès de lui à la Maison-Blanche comme conseiller spécial. Il fut à ce titre le principal artisan du programme énergétique actuellement débattu au Congrès.

James Schlesinger est à la fois un organisateur, un créateur et un travailleur acharné. C'est un homme calme, fumeur de pipe invétéré, qui fuit les réceptions de Washington et aime se retrouver en famille avec sa femme, Rachel, et ses huit enfants pour lire la Bible ou chanter des chansons folkloriques. Il fut longtemps un avocat de l'énergie nucléaire, mais finalement il a épousé les idées en la matière de Jimmy Carter qui préfère recourir au charbon ou à l'énergie solaire pour réduire le déficit énergétique des États-Unis.

Les forces séparatistes affirment progresser en Érythrée et en Ogaden

(d'après AFP et Reuter) — A la veille de la réunion à Libreville des deux commissions de médiation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), chargées de régler les conflits somalo-éthiopiens d'une part, soudano-éthiopiens, d'autre part, les affrontements violents de ces derniers jours semblent se poursuivre sur deux fronts de la "corne" de l'Afrique: dans l'Ogaden et en Érythrée.

Ainsi, la ville érythréenne de Deksa, au sud d'Asmara, est tombée hier matin aux mains du Front de libération du peuple érythréen (FLPE), annonce l'agence soudanaise d'information.

Mercredi matin, les troupes du front avaient occupé la ville de Signety, située à vingt kilomètres de Deksa. Lors de la prise de cette dernière, indique l'agence soudanaise, un grand nombre de soldats éthiopiens ont été tués et d'importantes quantités d'armes saisies. Comme Signety, la ville de Deksa abritait un centre des communications radio, souligne l'agence, et sa chute devrait faciliter celle de toute la région.

De son côté, dans un communiqué diffusé par Radio-Mogadiscio, le Front de libération de la Somalie occidentale (FLSO) assure avoir pris aux forces éthiopiennes après de durs combats, les villes de Bale et Barbare, dans le sud de l'ancien empire.

Le front précise que plus d'un millier de soldats éthiopiens ont été tués et que douze cents membres de la nouvelle milice populaire se sont rendus sans coup férir lors de la bataille qui a conduit à la prise de ces deux villes de la province de Bale. Le Front fait état de la prise d'une demi-douzaine de villages dans cette province située à l'ouest du désert de l'Ogaden, où depuis quinze jours se déroulaient l'essentiel des combats. Le Front affirme y contrôler 76 villes. Legahabur et Aouare, deux villes proches contrôlant l'accès à l'Ogaden à partir de la capitale éthiopienne, seraient tombées mardi aux mains des séparatistes après des combats acharnés.

À Beyrouth, par ailleurs, on déclare de source africaine que le régime militaire éthiopien a reçu récemment d'importantes quantités d'armes soviétiques dont des chars, des missiles anti-chars et anti-aériens. Le pont aérien soviétique se poursuivrait actuellement entre l'URSS et la base de Debre Zeit, au sud-est d'Addis-Abebä.

Les armées soviétiques visent à permettre aux militaires éthiopiens à faire face à la pression combinée des maquisards érythréens, au nord, et somalis, au sud. Cette double offensive bénéficie de l'appui du monde arabe, qui cherche à assurer son emprise sur la mer Rouge.

Alors que la situation reste quelque peu confuse par le terrain, l'Éthiopie, tout en réitérant ses accusations contre les visées

expansionnistes somaliennes, a averti hier que "toute tentative de modifier les frontières héritées de l'époque coloniale sur des bases ethniques ouvrirait une ère de conflits incessants".

La Somalie, pour sa part, a de nouveau rejeté les accusations de l'Éthiopie, selon lesquelles elle aurait attaqué ce pays. Quant au ministre somalien des Affaires étrangères, il a adressé un télégramme au secrétaire général de l'OUA affirmant que "la Somalie n'a attaqué et n'attaquera ja-

mais, ni l'Éthiopie, ni un autre pays".

Selon le ministre somalien, il s'agirait pour l'Éthiopie de "masquer les revers que lui inflige, sur le champ de bataille, le Front de libération de la Somalie occidentale (FLSO)".

Selon Mogadiscio, en effet, "4.500 soldats éthiopiens auraient été tués ou capturés au cours de la bataille de Degahabur tombée aux mains du Front le 1er août".

D'autre part, l'armée de l'air éthiopienne s'est récemment rebellée contre le

régime du lieutenant-colonel Mengistu Haile-Mariam, affirme l'agence de presse somalienne Sonna sur la foi du témoignage de deux pilotes éthiopiens faits prisonniers.

Selon les deux pilotes, dont l'appareil a été abattu lors de combats entre militaires éthiopiens et maquisards somalis du FLSD dans l'Ogaden, l'armée de l'air éthiopienne aurait refusé d'obéir à des ordres de bombardement et de mitraillage de civils. Le gouvernement aurait alors pris des sanctions.

Essence: la Chambre rejette la taxe Carter

WASHINGTON (Reuter) — La Chambre des représentants a infligé hier une défaite cinglante au président Carter, en rejetant catégoriquement sa proposition d'augmenter la taxe fédérale sur l'essence dans le cadre de sa campagne pour économiser l'énergie.

Cette taxe est actuellement de quatre cents le gallon. Par 339 voix contre 82, les représentants ont rejeté une proposition de l'augmenter de cinq cents et par 370 voix contre 52 une autre proposition de limiter cette augmentation à quatre cents.

Les dirigeants démocrates du Congrès avaient prévu que ces propositions ne seraient sans doute pas adoptées.

Tant dans les rangs démocrates que républicains, une majorité de représentants estimaient qu'une augmentation de la taxe frapperait surtout les travailleurs utilisant leur voiture pour aller au travail et qu'elle ne résulterait en aucune économie de pétrole.

Ce revers pour le président Carter survient au lendemain du succès qu'il a remporté, lorsque la Chambre des représentants a rejeté une motion du parti républicain contre sa proposition de relever le prix du gaz naturel tout en maintenant un plafond sur le prix du carburant.

La taxe sur l'essence fait partie du vaste projet de loi déposé par le président Carter et dont la Chambre devrait avoir fini l'étude à la fin de la semaine.

Le projet prévoit de nouvelles taxes sur le pétrole brut qui devraient faire monter d'au moins quatre cents le prix de l'essence. Il prévoit également des impôts plus lourds sur les grosses cylindrées, grandes consommatrices d'essence, et des ristournes fiscales pour les particuliers et les sociétés qui assurent l'isolement thermique de leurs immeubles.

Le but de cette législation est de réduire la dépendance des États-Unis sur les importations de pétrole, qui couvrent actuellement la moitié des besoins.

Ian Smith assure disposer de l'appui total de Pretoria

SALISBURY (d'après Reuter et AFP) — "Je suis sûr de disposer de l'appui total et de l'entière confiance du gouvernement sud-africain", a déclaré hier M. Ian Smith à l'issue de la visite — éclairé à Salisbury de M. P. Botha, ministre des Affaires étrangères d'Afrique du Sud.

Les entretiens du chef du gouvernement rhodésien et de M. Botha, qui se sont déroulés pendant deux heures dans le plus grand secret sur une base aérienne proche de la capitale, ont, semble-t-il, permis un nouveau rapprochement des deux régimes blancs d'Afrique australe. "Nous n'allons pas permettre que des étrangers viennent nous dicter des solutions ici", a précisé le chef de la diplomatie sud-africaine.

Celui-ci a regagné son pays dès la fin des entretiens. C'est sa troisième visite en six semaines en Rhodésie. Pour M.

Botha, la fréquence de ces voyages traduit la résolution des deux pays à chercher une solution définitive aux problèmes de l'Afrique australe (...). Nous allons continuer sur cette voie dans l'intérêt des populations blanches et noires d'Afrique australe".

À son retour à Pretoria, il a précisé que de nouveaux contacts étaient envisagés et qu'une visite de M. Smith en août en Afrique du Sud n'était pas à exclure.

Ces entretiens semblent indiquer que l'Afrique du Sud a décidé de soutenir le plan du premier ministre rhodésien pour parvenir à un "règlement interne" de la crise rhodésienne avec la participation de dirigeants noirs modérés.

Pour les observateurs, la question du "règlement interne" a dominé les entretiens Smith-Botha. Le premier ministre a, semble-t-il, expliqué à M. Botha les propositions constitutionnelles qu'il pourrait

faire aux dirigeants nationalistes modérés après les élections législatives du 31 août prochain.

L'aval de Pretoria à un tel type de règlement qui coupe l'herbe sous le pied du plan anglo-américain, renforce la position de M. Smith pour le scrutin. Le premier ministre doit compter sur la forte opposition du RAP (parti d'action rhodésien) d'extrême-droite.

D'ailleurs, le front rhodésien (au pouvoir), parti de Ian Smith, a connu hier une nouvelle importante défection à l'ouverture de la campagne pour les élections avec la démission de l'un de ses fondateurs, M. Tony Scarce.

M. Scarce, un des coauteurs des principes et de la politique du Front rhodésien, a annoncé qu'il rejoignait le parti de l'action rhodésienne, récemment formé par des dissidents d'extrême-droite du Front rhodésien.

"J'ai démissionné du Front rhodésien car le parti a cessé de sauvegarder les intérêts des Européens et conduit les Européens et tous les groupes minoritaires vers l'autodestruction", a-t-il déclaré.

"J'ai donné mon soutien au RAP pour les mêmes raisons qui m'ont amené à créer le Front rhodésien: pour que la Rhodésie demeure la Rhodésie avec un gouvernement stable, et non le Zimbabwe sous la règle de la majorité africaine", a ajouté M. Scarce.

Le RAP a été créé par 12 parlementaires du Front rhodésien qui désapprouvaient la politique de M. Smith pour mettre fin à la guérilla croissante dans le pays. Plusieurs personnalités importantes, dont le président du Front rhodésien, M. Desmond Frost, ont rejoint le RAP, qui présente 48 candidats pour les 50 sièges à pourvoir dans le collège blanc.

Affrontements entre Vietnam et Cambodge

PARIS (Reuter) — Le Vietnam et le Cambodge se livrent des combats sporadiques à leur frontière commune, et les forces vietnamiennes recourent désormais à l'aviation et à l'artillerie, rapportait hier le quotidien Le Monde.

Le quotidien laisse entendre que ces hostilités ont été déclenchées par les Cambodgiens. Il précise, sans indiquer l'origine de ses informations, que des combats entre les deux ex-alliés communistes se poursuivent dans la région de Ha-Tien, près du golfe du Siam, et dans d'autres zones à l'est d'Ho-Chi-Minh-Ville (anciennement Saïgon).

Le Monde ajoute que, si aucun des deux camps n'a publiquement révélé la poursuite de ces combats, Radio-Phnom Penh

a récemment félicité les troupes khmères rouges dans la région de Kampot, près de la frontière vietnamienne, pour les "sacrifices" qu'elles ont consentis dans la "défense de la frontière sur terre, sur mer et dans les îles".

Les relations des deux régimes communistes se seraient rapidement détériorées après leur accession au pouvoir, à deux semaines d'intervalle, en avril 1975. Les deux pays déclarent poursuivre une politique d'indépendance nationale, mais le Vietnam est lié à l'Union soviétique sur le plan idéologique et commercial, tandis que le Cambodge est plus proche de la Chine. Les premières informations faisant état d'incidents à la frontière remontent au milieu de 1975.

NICOSIE (Reuter) — Le problème de la succession du président Makarios restait entier hier après une réunion infructueuse des quatre principaux dirigeants politiques de la communauté chypriote-grecque.

Aux termes de la constitution, des élections doivent intervenir dans les quarante-cinq jours après la mort du président pour désigner un chef de l'État jusqu'à la fin du mandat du président décedé, en l'occurrence février 1978.

Selon M. Spyros Kyprianou, président par intérim depuis la mort de Mgr Makarios mercredi, certains proposent qu'un seul candidat soit désigné pour les premières élections. Celles qui auraient lieu en février verraient plusieurs candidats.

Toutefois, on indique de source informée que M. Glafkos Clerides, chef du parti du ralliement national, s'est opposé

à cette solution et voudrait voir plusieurs candidats en lice dès les premières élections.

MM. Clerides et Kyprianou sont, avec M. Tassos Papadopoulos, qui a conduit certaines des négociations intercommunautaires avec les Chypriotes turcs, ceux dont les noms ont été avancés pour la succession de Mgr Makarios.

M. Kyprianou, ancien ministre des Affaires étrangères, a été désigné par l'archevêque, dans une interview à un journal iranien peu avant sa mort, comme le plus digne de sa confiance. Toutefois, comme M. Papadopoulos, M. Kyprianou est de santé fragile. Il souffre depuis quelque temps d'une maladie de cœur.

D'autre part, M. Rauf Denkash, le dirigeant de la communauté chypriote-turque, a déclaré hier que M. Kyprianou

était un homme "d'esprit extrêmement étroit, une imitation de Makarios".

M. Denkash a insisté sur l'importance que la personnalité du nouveau chef de la communauté chypriote-grecque aurait sur les chances d'un règlement pacifique entre les deux communautés. Pour lui, la mort de Mgr Makarios peut fournir l'occasion de mettre fin au conflit, ce qui, d'après lui, serait plus facile si le nouveau dirigeant acceptait l'idée d'une île binationale et biculturelle.

"On ne dit pas du mal d'un homme après sa mort, alors je ne parlerai pas (de Mgr Makarios)", a déclaré M. Denkash hier dans une interview. Il a néanmoins ajouté que "politiquement, Mgr Makarios portait la responsabilité de la création du problème chypriote, du sang versé inutilement, de la séparation entre les deux communautés".

"Je le vois encore aux Nations unies, se léchant les lèvres, lorsqu'il avait trouvé une raison d'insulter les Turcs", a-t-il dit.

Les observateurs pensent qu'il sera difficile aux partis de s'entendre sur la présentation d'un seul candidat pour les prochaines élections, du fait que ce candidat disposerait d'un important avantage aux élections de février. Entre-temps, la Chambre des représentants a élu M. Alekos Michaelides à la présidence, en succession de M. Kyprianou.

Les obsèques de l'archevêque Makarios auront lieu lundi à Nicosie. La dépouille du prélat sera inhumée sur une colline du sud-ouest de Chypre dominant le séminaire, où le défunt avait poursuivi ses études de novice dans l'Eglise orthodoxe grecque. La tombe de l'archevêque sur la dépouille duquel des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants sont venus s'incliner hier en la cathédrale Saint-Jean de Nicosie, deviendra, selon toute probabilité, un sanctuaire national.

OPEP: pas de réaction à la chute du dollar

VIENNE (AFP) — Les ministres des finances de l'OPEP se sont séparés, hier à Vienne à l'issue de six heures de débats, sans avoir pris de nouveaux engagements précis en faveur du tiers monde.

En décidant de doubler les capacités du "fonds spécial" de l'organisation pour les porter à 1,6 milliard de dollars, les ministres ont en effet entériné une décision de principe qu'ils avaient prise lors de leur réunion précédente fin février à Vienne. Les contributions des 13 pays membres à cette nouvelle tranche de 800 millions de dollars seront les mêmes que lors des premiers versements, indique un communiqué publié hier soir à Vienne.

La seconde tranche de 800 millions de dollars servira en partie à financer le fonds commun des matières premières préconisé par la CNUCED, ajoute le texte, mais aucun détail ne semble encore avoir été retenu.

En ce qui concerne la "facilité Vitteveen" qu'évoquent samedi à Paris les ministres des Finances du Fonds monétaire international, le communiqué indique uniquement que les treize délégations ont abordé ce sujet.

Il est par ailleurs évoqué, sans porter de jugement, si l'on en croit le communiqué, l'évolution du "dialogue Nord-Sud".

Les ministres des Finances ont enfin entériné, s'en félicitant, le rapport d'activité du "fonds spécial" dont le "conseil des gouverneurs" avait décidé, lors de sa réunion mardi et mercredi à Vienne, l'allocation de 150 millions de dollars à des projets de développement dans plusieurs pays du tiers monde.

M. Ali Jaidah, secrétaire général de l'OPEP, a par ailleurs démenti toutes les informations aux termes desquelles les ministres auraient évoqué l'incidence de la chute du dollar sur les revenus pétroliers. Cette question "n'a pas été évoquée, même de manière informelle" par les mi-

nistres, a précisé le porte-parole, créant la surprise parmi les observateurs qui ne s'attendaient pas à ce que l'OPEP assistât sans coup férir à l'effritement de la valeur réelle de ses revenus.

On n'exclut pas toutefois, dans les milieux autorisés que ce problème soit jugé essentiellement politique par l'OPEP, et qu'il échappe ainsi aux ministres des Finances pour tomber sous la responsabilité des ministres du Pétrole. La prochaine conférence des ministres des Finances aura lieu le 10 mai 1978 à Vienne.

Cisjordanie: commando palestinien intercepté

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Un commando de cinq fedayine a été intercepté hier par les gardes-frontières israéliens après avoir franchi la frontière jordanienne.

Deux membres du commando ont été tués et un troisième a été blessé au cours d'un bref affrontement. Les deux autres hommes se sont rendus et sont indemnes.

Un porte-parole militaire a précisé que le commando avait franchi la frontière jordanienne près du kibboutz d'Ashtod Ya'acov, à 7 km au sud du lac de Tibériade. Une patrouille de la police frontalière israélienne avait relevé la présence d'une brèche dans les barbelés déployés le long de la vallée du Jourdain. La police fit aussitôt appel à des renforts et suivit la trace du commando jusqu'à une oliveraie où les Israéliens sont passés à l'attaque.

Le porte-parole a précisé que les Israéliens n'ont pas eu de blessés.

Il s'agit du quatrième incident de ce genre depuis un an dans cette région.

Les deux Arabes indemnes ont été emmenés pour interrogatoire. Le commando était armé de fusils d'assaut Kalachnikov de fabrication soviétique, quelques grenades et d'une hachette. Il était également muni de vivres et de médicaments.

À la suite de la fusillade, la zone a été placée en état d'alerte. Les routes y ont été coupées par la police pendant la nuit, et le travail dans les champs a été interrompu à proximité de la frontière.

Les observateurs lient cet incident à la récente recrudescence des attentats en Israël. Cette activité prouve, estiment-ils, le désir des fedayine de manifester leur présence pendant que se poursuit la mission Vance, et de démontrer que rien ne saurait être fait sans eux.

Nouvelle journée de violences à Soweto

JOHANNESBURG (Reuter) — Soweto, la grande cité d'origine africaine de Johannesburg, a été hier le théâtre de nouveaux affrontements entre la police et des bandes de lycéens.

La présente vague de troubles, qui a déjà fait quatre morts, a été déclenchée par les lycéens il y a une semaine. Selon la police, six affrontements se sont produits pendant la journée. Pour contenir les manifestants, la police a recouru aux chiens policiers, chargés à la matraque et tirés à la chevrotine.

Vingt-cinq personnes ont été interpellées à la suite des incidents. D'autre part, 52 adolescents ont été arrêtés dans le cadre d'une série de perquisitions tendant à retrouver les auteurs du détournement d'un fourgon de vivres. Selon le Johannesburg Star, la police s'est livrée à des brutalités pendant l'opération.

Plusieurs centaines de jeunes gens ont été incarcérés depuis le déclenchement des troubles actuels par les étudiants, qui accusent le gouvernement de vouloir délibérément les priver d'une éducation adéquate. "Nous pourrions tout aussi bien étudier tout seuls, nous n'avons pas besoin de professeurs", affirme un lycéen.

Dans un article publié hier par le quotidien noir The World, un enseignant de Soweto, M. Curtis Nkondo, déclare que le système scolaire est conçu "pour la domestication des lycéens de Soweto, alors que ceux-ci ne sont plus disposés à être domestiqués".

Par ailleurs, M. Nthato Motlana, président du comité de dix personnalités de Soweto revendiquant une administration autonome pour l'agglomération, a estimé

totalelement insuffisantes les propositions formulées mercredi par le gouvernement.

Celui-ci s'est déclaré prêt à autoriser des élections, dans un délai de trois mois, à un conseil communautaire qui assurerait la liaison entre la population noire et les administrateurs blancs de Soweto. "Nous n'allons pas être contraints par la force à accepter des conseils communautaires. Nous demandons des élections, sur une base non ethnique, pour doter Soweto d'un conseil municipal autonome", a-t-il déclaré.

Turner grand patron du renseignement US

WASHINGTON (AFP) — Le président Jimmy Carter a placé hier les divers services de renseignements américains sous l'autorité unique de l'amiral Stansfield Turner, directeur de la CIA, l'agence centrale de renseignements.

L'amiral Turner, camarade de promotion de M. Carter à l'école navale d'Annapolis, aura désormais la haute main sur les finances et les activités des multiples offices de renseignements qui jusqu'à présent dépendaient de plusieurs ministères, dont ceux de la Défense et du Trésor.

Cette réorganisation devrait permettre notamment au conseil national de sécurité de mieux contrôler les services de renseignements. Une commission spéciale, dirigée par l'amiral Turner, sera en effet créée au sein du conseil national de sécurité avec pour rôle la fixation des objectifs prioritaires des services de renseignements.

CONFÉRENCES D'ORIENTATION NAASSON B. PROSPER

Vendredi 5 août 1977

Harmaguédon et l'histoire.

Samedi 6 août 1977

Le sens symbolique d'Harmaguédon.

Dimanche 7 août 1977

à 20 hres

Une invasion d'extra terrestres !

À Quand ?

Auditorium de la Polyvalente Jeanne-Mance

1951 RACHEL EST

Entrée Libre !

Rens. tél.: 725-3240

332-8637

15

14

SERVICES ÉCONOMIQUES POUR DE PETITS TRAVAUX

Offerts par les adolescents

27 juin au 12 août

du lundi au vendredi

de 9 hr. à 17 hr.

— service d'entretien extérieur

— service de déménagement

— service aux commerces

— service de garderie à domicile

— service d'entretien ménager

527.1335

Centre Immaculée Conception

la boîte à échos

Dans le cadre des Soirées du Maurier, La Fenière présente la troisième pièce de sa vingtième saison, intitulée *Interdit au public*, une comédie en trois actes de Jean Marsan. Les représentations auront lieu jusqu'au 18 septembre inclusivement.

Le Théâtre Le Vieux Clocher à Magog se prépare à recevoir vendredi et samedi, Clémence Desrochers qui y donnera son dernier spectacle de l'année.

Le samedi 6 août à 14 h à CBF-FM, la diffusion de *Thérèse de Massenet* et de *La Cenrentola* de Rossini réunissent un prédécesseur et un successeur illustres de Wagner à

l'Opera du Samedi. Soulignons également dans *Thérèse* la présence d'Huguette Tourangeau et de Louis Quilico et, dans *La Cenrentola*, celle de Teresa Berganza. L'œuvre de Massenet est dirigée par Richard Bonyngue et le Rossini par Claudio Abbado. Animée par Raymond Charette, l'émission est une réalisation de Paul-Henri Chagnon.

Le secrétaire d'État, M. John Roberts, annonce qu'à la suite d'une recommandation du Conseil d'administration des Musées nationaux du Canada, des subventions ont été accordées à l'Association historique ferroviaire canadienne (\$4,600), au Département d'anthropologie de l'Univer-

sité de Montréal (\$14,000) et au Musée militaire et maritime de Montréal (\$10,100).

Le service de l'animation du Complexe Desjardins accueille jusqu'au 7 août des artistes québécois du centre d'art *La Gaucheroise*, qui tiendront sur La Place, des ateliers de création artistique et présenteront des panneaux d'exposition. Le public est invité à venir apprendre une technique de peinture ou alors comment appliquer de l'acrylique ou tailler de la pierre à savon.

Un Festival de jazz plutôt impressionnant se tiendra à Waitefield, au Vermont, ce week-end. Le samedi 6 août, les adeptes de jazz et de rock pourront voir et entendre Chick Corea, Gary Burton, Rahsaan Roland Kirk. Le di-

manche 7 août Roberta Flack et McCoy Tyner seront de la partie ainsi que plusieurs autres artistes de jazz.

Du vendredi 5 au mercredi 10 août inclusivement, le pianiste Alexis Weissenberg est l'artiste invité à l'émission *Les Musiciens par eux-mêmes*. Originaire de Sofia en Bulgarie, ex-pianiste de jazz dont le visage rappelle celui de Rachmaninov, Alexis Weissenberg est l'un de ces rares artistes, qui a su à l'apogée de sa carrière, se retirer pour faire le point et restructurer sa carrière. Son répertoire: principalement Chopin, Bach, Rachmaninov dont, toujours à cause de cette singularité ressemblance, il a tourné la vie au cinéma. Une émission d'Hughette Paré, animée par Jean Deschamps à CBF-FM à 11 h 30 et 19 h.

chronique des ondes

Columbo, ou l'esprit assassiné

par Gilles Constantineau

Le phénomène a été souligné par d'innombrables études: le spectacle de télévision suscite chez le spectateur un vif besoin de communication en retour, auquel toutes les télévisions du monde essaient de répondre par différentes formes de services d'accueil aux commentateurs.

J'ignore dans quelle mesure ces services parviennent à résoudre le besoin, ni même si elles y arrivent. Mais il est par contre, dans la même veine, une certitude que donne l'actualité, de façon régulière. C'est qu'on ne peut ni pour la longue durée contrôler l'expression brutale que ce même besoin adopte parfois, en ses moments de pointe. Qui ne se souvient de la dépeche d'agence, parue dans tous les journaux voici quelque temps, informant l'univers de la réaction d'un Américain irrité par une émission télé, qui avait fracassé l'écran de son appareil d'une balle de pistolet?

Ce qui me ramène cette anecdote à l'esprit, ce n'est pas l'envie, une fois de plus éprouvée hier, que me donne parfois l'opérette commerciale de la bière Laurentide, de lancer ma chausure à l'écran, comme le font tous les jours, à différentes occasions, des milliers et des milliers de citoyens du monde. C'est plutôt la lassitude qu'à la fin me cause le fait de retrouver à l'horizon de Radio-Canada, demain soir, ce désagréable policier nouvelle vague que prétend être *Columbo*.

Nouvelle vague? Allez voir. Il est vrai qu'on a refait, il serait plus juste de dire défilé, le crin de la vedette. L'allure noblement gommée des héros d'autrefois, des *Incorruptibles* par exemple, après avoir, en hésitant beaucoup, laissé prendre l'air à quelques touffes de cheveux, chez *Mannix* entre autres, s'est tout à coup radicalement transformée. C'est le roturier qui est à la mode, le monde ordinaire, et chacun sait que le monde or-

dinaire ne sait pas faire ses omelettes autrement que vêtu d'un imper du début du siècle, en fumant un cigare. (Cet épisode récent m'aurait fait imiter basiquement l'Américain de la dépeche, si j'avais eu un revolver sous la main.)

Il y a pourtant quelques années que ce policier-nouveauté existe. Mais ses créateurs américains, qui souhaitent le doter de la plus vaste audience possible en le campant dans un réalisme populaire et bon-enfant, ont été pris de court après quelques épisodes. Il aurait fallu au bonhomme quelques traits de psychologie personnelle par surcroît, et les séries américaines n'aiment pas ces raffinements de façon générale, et moins encore chez les policiers.

Dans la mentalité des producteurs de la télévision US, l'esprit d'un flic de bon aloi n'a, pour tout champ d'opération, qu'une étroite alternative morale dont les deux pôles sont le Bien et le Mal, sous leur forme la plus conventionnelle. C'est là toute la psychologie de tous les policiers de série.

Y inclus celle de *Columbo*. Le planter ainsi dans le monde ordinaire, sans mieux définir sa personnalité que par quelques tics écoulés et des procédés analogues dont la répétition est lassante, équivalait donc à médiocriser le genre tout entier. Ce n'est pas parce qu'on a censuré d'humiliantes origines qu'on est requis sans cesse d'arborer l'allure d'une cruche, même au moment de l'inévitable triomphe-du-bon-droit-et-de-la-justice. Les créateurs, ou plutôt les marchands de *Columbo* appartiennent sans doute eux-mêmes à l'élite américaine des affaires, et semblent n'avoir encore rien compris à l'évolution sociale actuelle.

Le résultat net, c'est qu'on se sent l'esprit plus léger, à revoir pour la Nième fois un épisode des *INCORRUPTIBLES*, qu'à en dé-

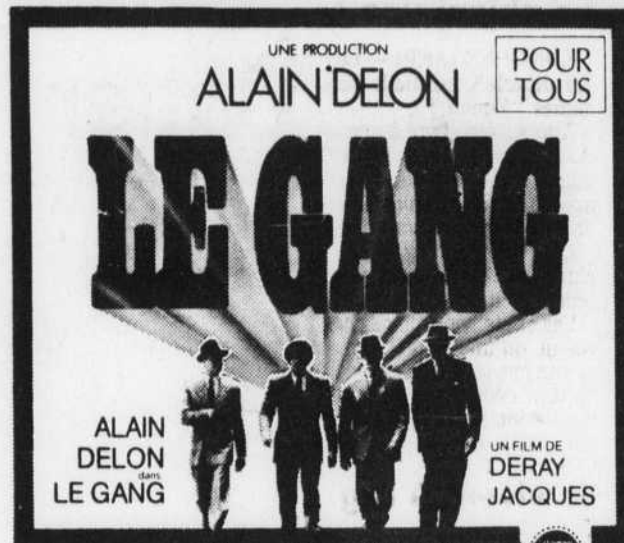
couvrir un de *COLUMBO*. Il est vrai, indéniable, qu'on tire beaucoup moins souvent du pistolet chez *COLUMBO* qu'en d'autres séries — qu'il suffise de penser aux pétaradantes carrosses de *HAWAII 5-0*.

Nos producteurs y ont consenti parce que de toute part la clientèle exigeait moins de violence. Mais on a simplement recouru à d'autres armes, qui ne sont manifestement pas celles de l'intelligence: sous ce rapport, les démarches mentales du petit lieutenant sont d'une pauvreté navrante qui aggrave son dénuement psychologique. Je ne connais pas de suite policière à laquelle colle plus adéquatement la locution vulgaire selon laquelle "c'est arrangé avec le gars des vus".

Du côté du Bien, s'entend. Du côté du Mal, la violence physique a cédé le pas à la violence intellectuelle. *COLUMBO* est en passe de devenir une nomenclature universelle des aberrations d'esprit, de sentiment et d'instinct. Certes, les imitateurs par projection ou association n'y trouveront que peu d'exemples de tireurs brutaux. Mais on leur fournit, pour remplacement, les images admiratives de soigneuses préparations d'assassins silencieux, perpétrés par des citoyens d'un même niveau — à peu près tous de type "évolué", sinon cossu — et d'une même moralité, réduite à néant.

Fort heureusement, les vices de la série en restreignent appréciablement l'influence. Je sais par exemple que dans les milieux étudiants, quand on n'accueille pas l'émission par un "beuu" méprisant, on lui donne, ce qui est pis encore, du calembour: on l'appelle *COLUMBO-LES-DEUX-ÉGLISES*.

Voilà qui est, à mon sens, irrespectueusement hygiénique. Mais qui n'élèvera rien à la nostalgie qui me viendra bientôt, de l'époque des mitrailleurs.



À L'AFFICHE AUX 7 CINÉMAS!

Le PARISIEN 1
486 STE CATHERINE O. 866-3856

PAPINEAU 1
PAPINEAU ET MT ROYAL 527-8635

RIVOLI 2
ST-DENIS ET BELANGER 277-3125

LAVAL 1
CENTRE LAVAL 688-7776

GREENFIELD PARK 1
PL GREENFIELD PARK 671-6129

VERSAILLES 1
PLACE VERSAILLES 353-7880

AUSSI: LES GALERIES DE GRANBY

CENTRE D'ART D'ORFORD JMC
"FESTIVAL ORFORD 1977"

Vendredi, 5 août à 21h00
John YORK, piano
Billets: \$4.00

Samedi, 6 août à 18h00
Maurice BOURGUE, hautbois
Colette KLING, clavecin
(à l'Abbaye St-Benoît-du-Lac)
Billets: \$2.00

sortie 118 de l'autoroute des Cantons de l'Est.



Louis Lalande et Henri Norbert dans une scène de "AU PETIT BONHEUR" de Marc-Gilbert Sauvajon à l'affiche au Théâtre d'été de Sun Valley.

(Publi-reportage)

Vous allez à la PLACE DES ARTS ?

- Stationnement gratuit
- Réduction de 15% sur le prix du menu
- Quand vous dînez aux restaurants

LE PICOLO GRILLADIN KISAN-PIN

Pour bénéficier de ces avantages, adhérez au **CLUB des 1000**

Afin de recevoir, sans frais, votre carte de membre, prière de compléter la demande ci-dessous et de l'adresser à Serabec Complexe Desjardins

Nom: _____

Adresse: _____

Profession: _____

Accès à la PLACE DES ARTS par passage souterrain

cinéma

ATWATER I: Niveau métro Alexis Nihon 935-4346 "Smoky and the bandit" 1.30, 3.15, 5.00, 7.20, 9.25.

ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slaphop" 7.20, 9.40.

AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 937-2747 "New York New York" 6.00, 8.40.

BEAVER: 5117 Avenue du Parc 844-1302 "Altair de nuit" 12.00, 2.35, 5.45, 8.35, "Jenny gets on top" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.

BERRI: 1280 St-Denis 288-2155 "Trans-American Express" 1.30, 5.20, 9.10 et "Le frère le plus fûte de Sherlock Holmes" 3.40, 7.20.

BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star Wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15, (Salle II) "Ereid Odyssey" et "Construction Gang" 10.30 am.

CARREFOUR: 318 Ste-Catherine O. 866-6057 "The other side of the midnight" 2.00, 5.00, 8.15.

CHAMPLAIN: 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Rocky" 1.00, 3.05, 5.15, 7.25, 9.30, (Salle II) "La folle escapade" 2.00, 5.45, 9.30 et "Prisonnair" 12.00, 4.00, 7.45.

CINÉMA LONGUEUIL: Place Longueuil 677-7933 "Les impitoyables" 9.20 "Voyage au bout du monde" 7.40.

CLAREMONT: 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Breaking training" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.

CINÉMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-0302 "Le coureur de marathon" 9.00 et "Survivre" 7.20.

LE CONVENTUM: 1227 Sanguinet 843-3460 "En roulant mon bus" 21.30.

CÔTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5527 (Salle I) "Star Wars" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45 (Salle II) "Catastrophe" 2.35, 5.55, 9.10 et "The Three Musketeers of the west" 1.00, 4.15, 7.35.

CREMAZIE: 8610 St-Denis 388-4210 "Rocky" 7.30, 9.30.

COMPLEXE DESJARDINS: (Salle I) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.10, 3.40, 6.15, 8.50 (Salle II) "Au long de la rivière Fango" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle III) "J.A. Martin photographe" 12.30, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35, (Salle IV) "Cousin Cousine" 1.20, 3.15, 5.15, 7.20, 9.20.

DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6990 (Salle Renoir) "En route pour la gloire" 8.00 (Salle McLaren) "Une femme à sa fenêtre" 7.30, 9.30.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 923-1139 "The Last Show" 7.15, et "One Flew Over the Cuckoo's Nest" 9.15, et "Woodstock" 12.00.

SNOWDON: 5225 Decarie 842-1322 "Don't Just Lie There Say Something" 7.10, 9.15.

ST-DENIS: 1549 rue St-Denis 844-4211 (Salle I) "Catastrophe" 2.15, 5.10, 10.05 et "Police Python 35" 12.10, 4.05, 8.00, (Salle II) "Welcome to My Nightmare" 2.35, 6.00, 9.30, (Salle III) "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.

VAN HORNE: Côte-des-Neiges 721-6245 "Herbie goes to Monte Carlo" 1.00, 3.05, 5.10, 7.10, 9.05.

VERDUN: 2301 Wellington 769-1092 "Trans American Express" 6.00, 9.20 et "Le frère le plus fûte de Sherlock Holmes" 7.30.

VILLERAY: 802 St-Denis 399-5577 "La folle escapade" 2.00, 5.40, 9.25 et "Prisonnair" 7.20.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The Spy Who Loved Me" 12.45, 2.45, 5.40, 7.40, 9.40.

YVES: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "A bridge too far" 2.00, 5.30, 8.45.

ELYSEE: 35 Milton O. 842-6053 (Salle Resnais) "Jeu d'homme" 7.30, 9.30, (Salle Eisenstein) "Noir et blanc" en couleur 7.30, 9.30.

KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Annie Hall" 7.00, 9.00.

LOEWS: (Salle I) "The spy who loved me" 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.00 (Salle II) "Island of Dr. Moreau" 12.10, 2.00, 3.50, 5.40, 7.30, 9.20 (Salle III) "Orca" 12.05, 2.00, 3.50, 5.45, 7.35, 9.30 (Salle IV) "One on one" 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05 (Salle V) "The Gang" 1.15, 3.15, 5.20, 7.20, 9.25.

MAJESTIC: 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Les hommes du président" 9.30 et "Alice n'est plus ici" 7.30.

MERCER: 4250 Ste-Catherine E. 255-6224 "Trans-American Express" 6.00, 9.30 et "Le frère le plus fûte de Sherlock Holmes" 8.00.

MONKLAND: 5505 Monkland 489-2579 "Cross of iron" 1.30, 5.30, et "Carry on camping" 1.15, 3.55, 7.35.

OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "The last Tycoon" 7.00, "Bound for Glory" 9.15, "To the Devil...a daughter" minuit.

PARISIEN: 480 Ste-Catherine O. (Salle I) "Le gang" 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35, (Salle II) "Soudain les monstres" 2.45, 6.10, 9.30 et "Voyage au bout du monde" 1.00, 4.20, 7.45, (Salle III) "Jeune Lady Chatterley" 2.50, 6.20, 9.50 et "Dépravé du plaisir" 1.10, 4.40, 8.15, (Salle IV) "Étrange petite fille" 2.55, 6.05, 9.25 et "Trop petit mon ami" 1.20, 4.45, 7.50, (Salle V) "Harold and Maude" 2.45, 6.15, 9.45 et "Jonathan le goéland" 1.00, 4.30, 8.00.

PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4595 "Last remake of Beau Geste" 7.30, 9.30.

PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "New York New York" 12.15, 2.00, 5.50, 8.30.

PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) "Why should the teacher" 12.40, 2.45, 4.50, 7.00, 9.05.

PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Naked Afternoon" 12.00, 2.45, 5.30, 8.20, et "Relatives Are Coming" 1.30, 4.20, 7.10, 9.50.

SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 923-1139 "The Last Show" 7.15, et "One Flew Over the Cuckoo's Nest" 9.15, et "Woodstock" 12.00.

SNOWDON: 5225 Decarie 842-1322 "Don't Just Lie There Say Something" 7.10, 9.15.

ST-DENIS: 1549 rue St-Denis 844-4211 (Salle I) "Catastrophe" 2.15, 5.10, 10.05 et "Police Python 35" 12.10, 4.05, 8.00, (Salle II) "Welcome to My Nightmare" 2.35, 6.00, 9.30, (Salle III) "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.

VAN HORNE: Côte-des-Neiges 721-6245 "Herbie goes to Monte Carlo" 1.00, 3.05, 5.10, 7.10, 9.05.

VERDUN: 2301 Wellington 769-1092 "Trans American Express" 6.00, 9.20 et "Le frère le plus fûte de Sherlock Holmes" 7.30.

VILLERAY: 802 St-Denis 399-5577 "La folle escapade" 2.00, 5.40, 9.25 et "Prisonnair" 7.20.

WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-1477 "The Spy Who Loved Me" 12.45, 2.45, 5.40, 7.40, 9.40.

YVES: 1487 Ste-Catherine 937-8978 "A bridge too far" 2.00, 5.30, 8.45.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2	RADIO-QUÉBEC 17
9.55 Ouverture et horaire	19.30 Minouche
10.00 Clak	20.00 Tam Ti Delam
10.15 Les histoires de Benjamin	21.00 "Organisation sociale et politique"
10.30 Conseil-expres	21.00 Retraite ouverte ou fermée:
11.00 Les nouvelles de Cécile	21.00 Jeunesse Larocque
11.30 Les aventures de Tom Sawyer	21.30 D'un québécois à l'autre
12.00 Le monde en liberté	22.00 Feminitude
12.30 "L'homme et l'artefact"	
12.30 La cuisine d'ailleurs	
12.30 Sur des roulettes	
12.30 Téléjournal	
1.35 Reflets d'un pays:	
Carleton	
2.30 Cinéma:	
"Le village enchanté" (animation - Ca-	
radien 1954)	
4.00 Animagerie	
4.30 Maigrichon et Gras-Double	
5.00 Cirques du monde:	
"Le clown d'or au festival du cirque de	
Monte-Carlo"	
6.00 Ce soir	
6.25 Nouvelles du sport	
6.30 Propos et confidences:	
Mary Marquet	
7.00 Encore debut	
7.30 Marcus Welby M.D.	
8.30 Aller-retour	
9.00 Documents:	
"James Baldwin, écrivain"	
10.00 Orson Welles présente:	
"La dette"	
10.30 Téléjournal	
10.30 Nouvelles du sport	
11.00 Cinéma:	
"Rachel, Rachel" (drame - Américain	
1968)	
1.00 Cine-mut:	
"La main" (drame - Français 1969)	
2.45 Téléjournal	
CFTM 10	CFCF 12
10.25 Horaire bienvenue	6.00 University of the Air
10.30 Les p'tits bonshommes	6.30 Pots and Pans
10.45 Fanfan 2000	7.00 Canada A.M.
11.15 Les p'tits bonshommes	9.00 Romper Room
11.45 Les 10 vus inform	9.30 Karven's Yoga
12.00 Ya du soleil	10.00 Montreal Summer
2.00 Une heure avec vous	10.30 Ed Allan
3.00 Cine-Quiz:	11.00 Doctor's Diary
"Ciboulette" (opérette - Français	11.30 The art of Cooking
1968)	12.00 Spiderman
5.00 Les Tannants	12.30 Emergency
6.00 Parle, parle, jase	1.30 First Impressions
7.00 Le 10 vus inform	2.00 Alan Hamel
7.30 En premier:	3.00 Another World
"La fille du pirate" (drame - Grec	4.00 Celebrity Revue
1963).	5.00 Definition
9.15 Deux pianos	5.30 The Price is Right
9.30 Cabaret	6.00 Pulse
10.00 La corne d'abondance	7.00 Mariya McCoo and
10.15 Point d'orgue	Billy Davis Jr.
10.30 Les nouvelles TVA	7.30 Stars on ice
11.00 La couleur du temps	8.00 Donny and Marie
11.15 Cinéma:	8.30 The Rockford Files
"Cain de nulle part" (drame - Français	9.30 Quincy
1969)	11.00 CITY National News
1.00 Cinéma:	11.21 Pulse
"Mémoires d'un flic" (drame policier -	12.00 Cinéma:
France 1955).	"Lady "L" (comédie - 1966)
2.25 Le 10 vus inform	

ELYSEE
35 MILTON / 842-6053
LUN. à VEN. 7.30-9.30 14ans
SALLE RESNAIS

Jacqueline Bisset
Per Oscarsson
dans
Jeu d'homme
Réalisé par Philip Saville

SALLE EISENSTEIN
"NOIRS ET BLANCS EN COULEURS"
POUR TOUS

sur scène

CENTUR 1: 453 St-François-Xavier 288-1229 Relâche.

BATEAU: 584-2226 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine 21 h 00. Samedi: 19 h 00 et 22 h 00. Relâche: lundi.

LA FENIERE: L'ANCIENNETÉ (418-872-1424) "Interdit au public" (de Jean Marsan) — tous les soirs à 21 h 00. Relâche: lundi.

NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: 120 rue Bleury 986-1964. Relâche.

PATRIOTE DE STE-AGATHE: (819) 326-3655. Jean-Pierre Ferland.

THEATRE DE STE-HELENE: 526-0821. "The Norman Conquests" de Alan Ayckbourn. Sur semaine: 20 h 30. Samedi: 18 h 00 et 21 h 30. Relâche: dim. et lundi.

SALLE WILFRID PELLETIER: Relâche.

STUDIO THEATRE: (St-Sophie de Lacorne) 866-8034. "Amour j'étouffe amour-rire" de Lise Leclerc de Silva — mercredi, jeudi, vendredi et samedi: 21 h 00. Relâche: dim., lundi et mardi.

THEATRE DES ANCIENS: (Saint-Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.C. Germain. Tous les soirs à 21 h 00. Relâche: dim. et lundi.

THEATRE D'AUJOURD'HUI: 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'instant.

THEATRE DE LA BUTTE: (Val David) 322-2818. "Manon Last Call" et "Joualeux d'amour" de Jean Barbeau — mercredi, jeudi, vendredi: 20 h 30. Samedi: 19 h 00 et 21 h 30. Dim.: 22 h 30. Relâche: lundi.

THEATRE MAISONNEUVE: Relâche.

THEATRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) (819) 377-3223. "Blaise" de Claud-

866-8034. "Amour j'étouffe amour-rire" de Lise Leclerc de Silva — mercredi, jeudi, vendredi et samedi: 21 h 00. Relâche: dim., lundi et mardi.

THEATRE DU NOUVEAU-MONDE: 84 ouest Ste-Catherine 861-6561. Relâche.

THEATRE PORT-ROYAL: Relâche.

THEATRE DES PRAIRIES: (Joliette) 756-0559. "A vos souhaits" de P. Chenot — semaine: 21 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

THEATRE DU RIDEAU-VERT: 4664 St-Denis 844-1783. Relâche.

THEATRE DE SAINT-SAUVEUR: (Saint-Sauveur) "Sur le matelas" de M. Garneau — semaine: 20 h 00. Samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

THEATRE DE SUN VALLEY: (Val Morin) "Au petit bonheur" de M. G. Sauvajon. Sur semaine: 21 h 00, samedi: 20 h 00 et 22 h 30. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.

à vous tous, cow-boys, rôdeurs, soulographes, voleurs, rouleurs, camelots, faisans, flics, voyageurs clandestins, dopeurs, fumeurs, matelots, piliers de bar, railleurs, honnêtes gens, faux jetons, vamps et saigneurs, braves filles ...

... EN ROUTE POUR LA GLOIRE

ROBERT F. BLUMOFF présente un film de HAL ASHBY

avec DAVID CARRADINE
RONNY COX, MELINDA DILLON, GAIL STRICKLAND
et RANDY QUAID Scénario de ROBERT GETCHELL
d'après l'autobiographie de WOODY GUTHRIE

le DAUPHIN Lundi à Samedi: 8.00
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Dimanche: 2.00 - 5.00 - 8.00

le Festival INTERNATIONAL du FILM de la Critique québécoise

VENDREDI 12 AOÛT 17h00
BEN ET BÉNEDICT
De Paula Deloel, avec Françoise Leblond, André Dussolier et Daniel Duval.
France, 1977. V.O., couleur, 90 minutes.

19h00
UNDERGROUND
D'André Deloel, avec Billy Ayers, Kathy Boudling et Bernardine Dobbin.
France-Union, 1976. V.O., s.d. français, couleur, 103 minutes.

21h30
LE COUP DE GRACE
De Volker Schlöndorff, avec Matthias Habich, Margaretha von Trotta et Mathieu Carrière.
Allemagne-France, 1976. V.O., s.d. français, noir et blanc, 95 minutes.

SAMEDI 13 AOÛT 17h00
SCRIM
De Jacob Bül, avec Géraldine Chaplin, Jessamine Starck et Bruce Gray.
Hollande 1976. V.O., s.d. français, couleur, 67 minutes.

19h00
LA CECILIA
De Jean-Louis Comolli, avec Marjorie Fouchi, Maria Carla et Vittorio Mezzogiorno.
France-Italie, 1975. V.O., s.d. français, couleur, 113 minutes.

21h30
PAIN ET CHOCOLAT
De Franco Brusati, avec Nino Manfredi et Anna Karina.
Italie, V.O., s.d. français, couleur, 90 minutes.

DIMANCHE 14 AOÛT 17h00
CORPS D'AMOUR
De Fabio Carpi, avec Mimmo Farnet, Lino Capolicchio et Franco Simon.
Canada, 1977. V.O., couleur, 100 minutes.

21h30
TOUTE NUITE SERA CHATIE
D'Arnoldo Jabot, avec Paulo Porto, Duffine Loria et Paulo Breda.
Brésil, 1973. V.O., s.d. français, couleur, 100 minutes.

19h00
VERMISAT
De Mario Benetti, avec Carlo Cernini, Maria Monti et Antonio Barasato.
Italie, 1974. V.O., s.d. français, couleur, 90 minutes.

LUNDI 15 AOÛT 17h00
MARCHANT PAS À PAS
De F. Wengartenholzer, avec

Le procès de Charles Sobhraj

Des témoignages incriminants

NEW DELHI (AFP) — Huit témoins ont été entendus hier devant le tribunal de New Delhi au procès du Français Charles Sobhraj, alias Alain Gauthier, et de son compatriote Jean Dhuisme, accusés notamment d'avoir drogué, pour les voler, entre 40 et 50 touristes français à New Delhi en juillet 1976, avec la complicité de Marie-Andrée Leclerc, de Lévis.

Parmi ces témoins figurent deux serveuses de restaurant, le directeur chargé de la restauration, ainsi que trois

employés de l'hôtel Vikram où les faits se sont déroulés.

Les témoins ont tous déclaré avoir vu Alain Gauthier, 33 ans, distribuer des comprimés et des cachets au groupe de touristes à leur retour d'excursion. Au moment de se mettre à table, une vingtaine d'entre eux furent pris de vomissements, perdirent connaissance et durent être hospitalisés. Les témoins ont ajouté que les membres du personnel de l'hôtel réussirent à retenir Alain Sobhraj jusqu'à l'arrivée de la police mais que

Jean Dhuisme réussit à s'échapper. Celui-ci fut toutefois interpellé par la police dans un autre hôtel quelques jours plus tard.

Peu après l'arrestation de Charles Sobhraj, le 5 juillet 1976, et celle de Dhuisme quelques jours plus tard, la police de New Delhi devait également arrêter trois femmes, considérées comme leurs complices. Il s'agit de Milles Leclerc, Mary Ellen Eather de Sydney en Australie, et Barbara Sheryl Smith, originaire de Tremblay Close en Grande-

Bretagne. Ces deux dernières ne sont plus aujourd'hui considérées comme témoins.

Très rapidement, la police indienne imputa à ce que la presse avait appelé le "gang de Sobhraj", une série de crimes dont l'assassinat du Français Lucien Salomon, mort dans un hôtel de New Delhi le 1er juillet 1976.

Différentes inculpations, pour empoisonnement par des narcotiques ou pour meurtre, font l'objet de nombreux procès devant plusieurs cours de Delhi.

Les sondes Voyager aideront à éclaircir l'origine des planètes

WASHINGTON (AP) — Deux sondes américaines vont entreprendre, à la fin du mois, un long voyage dans l'espace qui les conduira aux confins du système solaire et permettra peut-être de jeter une lumière nouvelle sur les origines des planètes qui le composent, et par voie de conséquence sur l'histoire de la Terre.

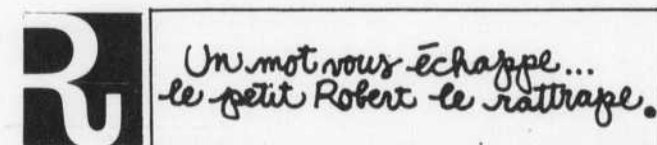
Le coup d'envoi de cet ambitieux projet, mis sur pied par la NASA (Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace), sera donné le 20 août avec le lancement, depuis le cap Canaveral, de Voyager 1. Une sonde jumelle, Voyager 2, sera lancée à son tour le 1er septembre.

Si tout se passe comme prévu, Voyager 1 atteindra le voisinage de Jupiter au mois de mars 1979, puis elle se dirigera vers Saturne, où le rendez-vous est prévu pour la fin de l'été 1980. Voyager 2 suivra une trajectoire légèrement différente, avec un retard de quatre à neuf mois sur sa sonde jumelle.

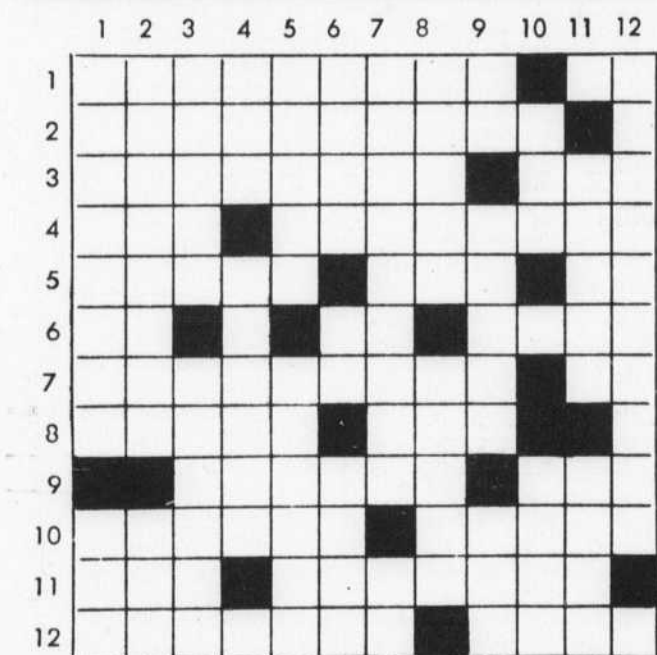
Les engins étudieront pendant plusieurs mois les deux plus grosses planètes du système solaire et communiqueront notamment des renseignements sur les "lunes" qui orbitent autour de Jupiter ainsi que sur les mystérieux anneaux de Saturne. Ces informations pourraient, en particulier, permettre de confirmer la théorie de certains savants suivant laquelle les anneaux de Saturne seraient constitués de matériaux datant de l'origine du système solaire qui, pour une raison inconnue, ne se sont pas agglomérés pour constituer une "lune".

Par la suite, les deux sondes reprendront leur essor et poursuivront pendant plusieurs années leur voyage aux confins du système solaire, avant de lui échapper pour s'éloigner dans l'espace interstellaire.

Les responsables du projet étudient la possibilité d'envoyer Voyager 2 vers Uranus, la planète géante et glacée 20 fois plus éloignée que la Terre du soleil, dont elle est distante de 2,7 milliards de kilomètres.



les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- Expression, manifestation (fig.). — Du dialecte provençal.
- Joie vive et expansive.
- Elles ont de l'érudition. — Ancien bouclier.
- Événement fortuit. — Ensemble des installations aménagées pour le trafic des lignes aériennes de transport.
- Troisième personne. — Recueil de bons mots. — Obtenue.
- Lui. — Platine. — Boeuf sauvage des montagnes de l'Inde et de Malaisie.
- Fonction grâce à laquelle les odeurs sont perçues. — Onze.
- Eau congelée qui tombe par flocons blancs légers. — Un sens.
- Jaillir en éclaboussant. — Animal mou.
- Grosse bouteille de grès ou de verre, entourée d'osier, pour le transport de liquides caustiques. — Période d'un développement.
- Atmosphère. — Qui toue.
- Porté à la clémence. — Sépare dans le sens de la longueur.

Verticalement

- Action de jeter dehors. — Bruit sec.
- Mur épais, d'une certaine

élévation. — Ancien oui.
3-Trompe. — Visage.
4-Habitation. — En parlant d'un corps, agir à son tour sur un autre corps dont il a éprouvé l'action.
5-Autrement dit. — État d'une personne aveugle.
6-Manie document. — Platin. — Nom de plusieurs papes.
7-Faute ou répétée plusieurs fois. — Note de la gamme.
8-Petit de l'oe. — Femme de l'ours.
9-Drame lyrique japonais. — Morceau d'étoffe dont les Noirs et les Indiens se couvrent de la ceinture aux genoux. — Roche poreuse légère.
10-Nouveau. — Boue.
11-Vide. — Paradis terrestre.
12-Personne qui confectionne des vêtements féminins.

Solution d'hier

1. CHALORATE STE
2. OYAT JONQUE
3. UPSTILON URNE
4. ROSEAU YA EN
5. OTEZ RHESUS
6. NH ONANISME
7. NEOPRENE AEF
8. ESPOIR LOI F
9. METRE BLU MI
10. EISENSTEIN
11. NOUOTEREOLE
12. THON PENSEUR

Un piéton,
c'est un automobiliste
qui se sert de sa tête.

PARTICIPATION

Marchez. Dès aujourd'hui.

des quatre coins du MONDE

La Mafia contre le Fils de Sam

NEW YORK (AFP) — La Mafia new-yorkaise a été mise hier sur le pied de guerre par ses plus célèbres "parrains" pour retrouver "Son of Sam", le meurtrier "au calibre 44" déjà responsable du meurtre de six jeunes filles dans divers quartiers de New York.

Le quotidien à grand tirage New York Post, qui rapporte cette nouvelle, cite une source très bien informée des milieux de la Mafia. L'organisation aurait mis 5,000 de ses membres sur l'affaire, demandant aux New-Yorkais de leur faire "encore plus confiance qu'aux policiers".

La grande métropole américaine vit actuellement dans une véritable psychose du "Fils de Sam", et le meurtrier aurait été aperçu par deux témoins. Les éditeurs se multiplient, la police est sur ses dents, et 300 inspecteurs sont spécialement chargés d'enquêter sur l'affaire. L'intervention inattendue de la Mafia semble due à une décision personnelle de son chef le plus connu, Carmine Galante, 67 ans, qui craindrait pour la vie de sa fille Nina, âgée de 21 ans et qui lui sert généralement de chauffeur.

Les chefs de l'organisation, et notamment Joseph Di Palermo et Angelo Presentano, auraient passé des consignes très strictes à toutes les "familles" pour organiser une véritable chasse à l'homme. Le quartier général de l'organisation, que le Post localise dans une entreprise de blanchisserie du bas de la ville, serait en état d'effervescence.

Menace de grève au Bell System

WASHINGTON (AFP) — Le principal réseau téléphonique des États-Unis, le Bell System, risque d'être touché à partir de dimanche par une grève de ses 700,000 employés.

Les négociations pour le renouvellement de la convention collective entre le Bell System et les trois syndicats des employés des télécommunications continuent à piétiner. Le président du principal syndicat intéressé, M. Glen Watts, a déclaré hier qu'il pensait que l'impasse ne pourrait être résolue avant l'expiration de la convention collective samedi à minuit.

Une grève ne perturberait guère les communications téléphoniques qui sont pratiquement entièrement automatisées aux États-Unis. Elle gênerait toutefois les usagers ayant besoin de services d'une téléphoniste et ceux ayant besoin de nouveaux équipements ou de réparations.

3e vol au Club Méditerranée

NICOTERA, Italie (d'après AFP) — Quatre hommes, dont deux vêtus en uniforme de carabiniers et armés de mitraillettes, ont attaqué hier le Club Méditerranée de Nicotera, dans le sud de l'Italie, emportant un butin d'environ \$55,000 en argent et en bijoux.

Les bandits ont pénétré dans le Club en se faisant passer pour des policiers venant "effectuer un contrôle des passeports". Ils ont ensuite maîtrisé et ligoté le personnel des bureaux avant de s'emparer de l'argent, de bijoux et d'un certain nombre de passeports.

Deux autres centres du Club Méditerranée, ceux de Cordou et de Vittel, ont déjà été l'objet de vols à main armée au cours du dernier mois.

L'effet d'une bombe

GENÈVE (AP) — La radio suisse-allemande a transmis hier les excuses de sa direction à la suite de dizaines de coups de téléphone reçus de personnes affolées par une émission satirique diffusée la veille au soir, qui comprenait des bulletins d'informations imaginaires faisant état d'une guerre Est-Ouest s'achevant par l'explosion de deux bombes à neutrons. Le dernier bulletin donnait le bilan de cette "guerre": "480,000 tués, mais pas de destruction, et bonne chance aux survivants".

"L'intention était de tourner en dérision l'idée que la bombe à neutrons est une bombe propre, a expliqué un responsable de la radio. Nous pensions qu'il serait clair pour tout le monde que ces bulletins d'informations étaient de la fiction."

Le chien: une bonne affaire!

LONDRES (AFP) — Le chien est l'animal familial le plus "profitable", estime le magazine des consommateurs britanniques "Which?".

Après s'être livré à une enquête sur les différentes espèces d'animaux familiaux suivant les méthodes utilisées pour examiner la qualité des frigidaires ou des machines à laver, le magazine conclut que le chien est l'animal qui apporte le plus de satisfaction à son maître compte tenu du prix.

Les chiens, note "Which?", sont chers à l'achat et chers à entretenir, mais leurs propriétaires profitent de leurs présence au moins quatre heures par jour.

Les chats sont moins chers, mais leurs propriétaires ne les voient qu'une heure 40 minutes par jour. Ils ne prennent même pas la seconde place dans le classement de Which? et doivent céder leur place aux chevaux et poneys, plus chers, mais dont la longévité est supérieure.

Ils vivent à l'âge de pierre

BRASILIA (AFP) — Une nouvelle tribu d'Indiens "vivants encore à l'âge de pierre" vient d'être découverte au Brésil par l'ethnologue Fritz Tolksdorf, indique la Fondation nationale de l'Indien à Brasília.

L'ethnologue a contacté pour la première fois la tribu indienne Nambikwara qui vit isolée, sans aucun contact avec la civilisation blanche, dans le territoire de Rondonia à la frontière du Brésil et de la Bolivie. Huit hommes et huit femmes nambikwara ont accepté de le rencontrer après avoir dissimulé leurs enfants dans la forêt.

Selon l'ethnologue spécialiste des contacts avec les Indiens, il s'agit d'une tribu assez primitive, dispersée dans plusieurs villages dont on n'a pu encore déterminer le nombre d'habitants.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-05-015523-770
Vous êtes avisés par la présente, que le 6 septembre 1977, à 9 h 00 a.m., une pétition sera présentée à la Division de Pratique de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, au 10 est, rue Craig, dans les CMA et District de Montréal, Chambre 216 pour légaliser la modification du régime matrimonial entre Marie Paulette Denise Ayotte et Richard Joseph Fontczak, demeurant à St-Lambert, au 566, rue Le Royer, lesquels accords sont mentionnés dans l'Acte de Modification du régime matrimonial, exécuté devant le notaire Louis Haec.

Montréal, le 29 juillet 1977

Me Louis Haec, notaire et aviseur légal pour les requérants.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-12-07187-771
L'Intime INGRID SCHULKOWSKI, Requérante
JOHN MILLOY, Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime JOHN MILLOY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-05-015194-770
FREDERICK GASDI, Ingénieur, domicilié et résidant au 1048 Woodside Drive, cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, Demandeur
DAME VERA RACHELLE VIMINIZ, ménagère, épouse séparée de biens de Frederick GASDI, adresse inconnue, Défenderesse
Par ordre de la Cour DAME VERA RACHELLE VIMINIZ GASDI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la Déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement en séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-12-071135-770
MARIE-ANNE LAPOINTE, Requérante
ROMEO QUENNEVILLE, Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ROMEO QUENNEVILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-05-015194-770
FREDERICK GASDI, Ingénieur, domicilié et résidant au 1048 Woodside Drive, cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, Demandeur
DAME VERA RACHELLE VIMINIZ, ménagère, épouse séparée de biens de Frederick GASDI, adresse inconnue, Défenderesse
Par ordre de la Cour DAME VERA RACHELLE VIMINIZ GASDI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la Déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement en séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-12-071135-770
MARIE-ANNE LAPOINTE, Requérante
ROMEO QUENNEVILLE, Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ROMEO QUENNEVILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-05-015194-770
FREDERICK GASDI, Ingénieur, domicilié et résidant au 1048 Woodside Drive, cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, Demandeur
DAME VERA RACHELLE VIMINIZ, ménagère, épouse séparée de biens de Frederick GASDI, adresse inconnue, Défenderesse
Par ordre de la Cour DAME VERA RACHELLE VIMINIZ GASDI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la Déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement en séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-12-071135-770
MARIE-ANNE LAPOINTE, Requérante
ROMEO QUENNEVILLE, Intime
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intime ROMEO QUENNEVILLE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS AUX CREANCIERS

NO: 500-05-015194-770
FREDERICK GASDI, Ingénieur, domicilié et résidant au 1048 Woodside Drive, cité de Dollard des Ormeaux, district de Montréal, Demandeur
DAME VERA RACHELLE VIMINIZ, ménagère, épouse séparée de biens de Frederick GASDI, adresse inconnue, Défenderesse
Par ordre de la Cour DAME VERA RACHELLE VIMINIZ GASDI est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie de la Déclaration a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le Demandeur procédera à obtenir contre vous un jugement en séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 3 août 1977

RENAUD CHASSE, registraire

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que George JEDZEJOWSKI, technicien, résident et domicilié au 7828 rue Dorchester, en la cité et district de Montréal, présentera une requête au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour la Province de Québec demandant un Arrêté en Conseil ordonnant que son nom soit changé à celui de George JED. 28e jour de juillet 1977. MONTRÉAL, ce 28e jour de juillet 1977. BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT, PROCUREURS DU REQUERANT

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Benoît Courcier, détenteur du permis numéro Q-505920-20 et M. André Grégoire s'adressent conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-20. Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 août 1977

2ème parution: 5 août 1977

3ème parution: 6 août 1977

QUEBEC, le 1er août 1977

GAETAN MATHIEU, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Benoît Courcier, détenteur du permis numéro Q-505920-20 et M. André Grégoire s'adressent conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-20. Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 août 1977

2ème parution: 5 août 1977

3ème parution: 6 août 1977

QUEBEC, le 1er août 1977

GAETAN MATHIEU, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Benoît Courcier, détenteur du permis numéro Q-505920-20 et M. André Grégoire s'adressent conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-20. Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 août 1977

2ème parution: 5 août 1977

3ème parution: 6 août 1977

QUEBEC, le 1er août 1977

GAETAN MATHIEU, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Benoît Courcier, détenteur du permis numéro Q-505920-20 et M. André Grégoire s'adressent conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-20. Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 août 1977

2ème parution: 5 août 1977

3ème parution: 6 août 1977

QUEBEC, le 1er août 1977

GAETAN MATHIEU, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Benoît Courcier, détenteur du permis numéro Q-505920-20 et M. André Grégoire s'adressent conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-20. Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 août 1977

2ème parution: 5 août 1977

3ème parution: 6 août 1977

QUEBEC, le 1er août 1977

GAETAN MATHIEU, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Benoît Courcier, détenteur du permis numéro Q-505920-20 et M. André Grégoire s'adressent conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-20. Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 août 1977

2ème parution: 5 août 1977

3ème parution: 6 août 1977

QUEBEC, le 1er août 1977

GAETAN MATHIEU, Procureur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que M. Benoît Courcier, détenteur du permis numéro Q-505920-20 et M. André Grégoire s'adressent conjointement à la Commission des Transports du Québec, pour que soit transféré à ce dernier le permis numéro Q-505920-20. Tout intéressé, peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande, dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

1ère parution: 4 août 1977

2ème parution: 5 août 1977

3ème parution: 6 août 1977

QUEBEC, le 1er août 1977

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

Voir autres annonces classées,
en page 11

APPARTEMENTS À LOUER

Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!

EN LOUANT DÈS MAINTENANT,
VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIERE
(POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT
LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL.
Splendides studios et appartements de une
à quatre chambres. Climatisation.
Moquettes. DISPONIBLE MAINTENANT.

Visitez nos appartements-
modèles en semaine de 9h à 19h.
Stationnement gratuit durant
les visites.

3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173

Des vacances à l'année

SPATHODIA MANAGEMENT SERVICES LTD.

offre un grand choix d'immeubles bien gérés

2 1/2-3 1/2-4 1/2 OCCUPATION IMMÉDIATE
OU ULTÉRIEUREQUEEN
MARYARRÊT D'AUTOBUS À
LA PORTE
À DESTINATION
DU CENTRE-VILLEFace au Queen Mary Veterans'
Hospital

DECELLES

A quelques pas de l'Hôpital Ste-
Justine et du Jewish General
HospitalÉdouard
Mont-
petitPrès de l'Université de Montréal.
A quelques pas de St. Mary's Hos-
pital.

** SERVICE DE CONCIERGE ** SOLARIUM ** BALCONS
** SAUNA ** ASCENCEUR ** PISCINE
** VASTES APPARTEMENTS MODERNES
24H sur 24 — SEMAINE ET WEEK-ENDS
TEL.: 731-6449

APPARTEMENTS À LOUER

CHEMIN COTE ST-LUC, 4965 près de
Victoria, grand 3½, ensoleillé, tran-
quille, libre immédiatement. \$225.00
727-6563 ou 488-6013 7-8-77

Bas de duplex, près Université de
Montréal, 11 pièces, 2 salles de bains
1/2 Garage. Chauffé. \$700. Tél: 738-
4239 8-8-77

AHUNTSIC, 2165 rue Fleury, 2½,
tranquille, extraordinaire, chauffé,
meublé \$150.00. 6-8-77

SOUS-LOUER: 3½, pas meublé, 3261
Forest Hill, Tél: 738-2118. 7.30 à
9.30 a.m. 8-8-77

APPARTEMENT meublé, chauffé,
éclairé, tapis. Payé à la semaine ou
au mois. Parc Lafontaine. Tél: 525-
7177 9-8-77

N.D.G., 3½ moderne, à proximité
autobus 66, 103, 104. 1er septembre.
\$186. 738-3324, 488-2930 6-8-77

N.D.G. Ave Terrebonne, 6½ bas
duplex, conditions impeccables. Cui-
sine entièrement rénovee. Teck et
céramique. Cuisine électrique.
Sous-sol fini, lavoir, 1½ salle de
bains. Garage chauffé. \$420.00
481-2857. 8-8-77

Bas de duplex, près de l'Université
de Montréal, 6½ pièces, chauffé, \$450.
Libre le 1er sept. Tél.: 737-
7216 10-8-77

OUTREMONT: à louer 3 pièces, 1½
sous-sol clair. Redécoré. Chauffage et
éclairage inclus. 272-6131 8-8-77

VASTE 1½, chambre, salon séparé,
semi-meublé, confortable \$125.00
par mois. Situé face Parc Jeanne-
Mance, 4221 Esplanade app. 203. Vi-
site et Tél.: soir, 849-1808. Libre
immédiatement. 9-8-77

APPARTEMENT À
PARTAGER

ÉTUDIANT, Université de Montréal,
désire partager apt. 5½, Avenue du
Parc, près de Laurier. Coop d'Habita-
tion éventuelle. André, 276-
5452. 8-8-77

AMEUBLEMENTS À VENDRE

BUREAU de 36x72 en noyer, modèle
contemporain, marque Hart Wood-
work Ltd avec vitre de ¼ po. le re-
couvrant et chaise pivotante. \$600.00
Tél.: 1-514-295-2095 8-8-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et
fabriquons. Vaste choix (commodes,
bureaux doubles et triples, bibliothè-
ques, mobiliers de cuisine, etc.)
Avons aussi matelas toutes grandeurs
à prix d'abaïne. 207 Beaubien Est.
Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-
6716 J.N.D.

CLIMATISEUR, 8500-btu, classeur la-
téral, lave-vaisselle, tablette-
jardinière pour fenêtre avec plantes,
table de cuisine en bois, meubles de
salon, grand lit d'eau en bois avec
matelas neuf, livres, lampes, encyclo-
pédie, grand nombre d'autres ar-
ticles. Cause déménagement 17228
Alexandre de Séve. (Près de Papineau
et Ontario) 8-8-77

CHALET À LOUER

STE-AGATHE: Vacances-repos, lu-
xueux Bavaois, flanc de montagne,
cheminée pierre, meubles Thibault.
Piscine chauffée, terrain de jeu. Loca-
tion à la semaine (aussi saison ski).
727-9841 ou 1-819-326-5836 1-9-
77

CHALET À VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hi-
verisé, foyer, plage privée, piscine,
tennis, \$30,000. \$246.07 mensuel.
430-0430 ou 1-819-326-5922 J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

ROUSSEIL TRANSPORT: Déména-
gement local, longue distance, service
d'entreposage. Tél.: 725-2421 8-8-
77

DIVERS

GRANDE GRAVURE de Chantal Du-
pont, jeune artiste québécoise. Sans
encadrement. Collection du nouvel
observateur, presque complète allant
de 1970 à 1975, en très bon état. Prix
à discuter. Soir après 6 hrs. 844-
3866. 8-8-77

DIVERS

Recherche Journal National
Geographic, antérieur à 1971. Mon-
sieur M. Papineau, 738-3440 15-8-
77

DEMANDES D'EMPLOI

Dactylo à domicile. Secrétariat et
compte. Secteur Côte des Neiges. En-
voyer réponse au Devoir, C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9. Dossier 436. 17-
8-77

ENTRETIEN-RÉPARATIONS

RÉPARATION de galeries, briques,
enlèvement de brique, cheminées, solages,
enlèvement l'eau et silicone. Tél.: 642-
9602. Robitaille Cyrenne
Construction 15-8-77

ÉQUIPEMENTS DE
BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf
et usagé, chaises, tables, filières,
nouveaux bureaux révolutionnaire-
ment bas. Prix d'escompte. 4532 St-
Denis, 845-8463 1-9-77

FERMES À VENDRE

FERMES À VENDRE, rayon de 20 à 30
milles des centres urbains de la Ma-
uricie, 108 arpents avec boisé, bâti-
ment en bon état, grand grand ma-
ison 10 pièces, grange-étable 115
pieds de long, machineries diverses
(avec ou sans tracteur) 418-365-6828
ou 418-365-5230. 6-8-77

FERMETTE à vendre à 40 milles de
Montréal. Grande maison pièces sur
pièces, système chauffage central, 2
arpents paysagés, haies, près d'une
vingtaine de variétés d'arbres, clapi-
er, tout équipé, potage. Prix
\$31,500. Tél.: 514-244-8862 12-8-
77

GARDERIES

GARDERAI enfants à partir de 2 ans,
tous les jours à la maison, à partir du
8 septembre. Tél: Carole ou Sylvie à
679-2695. 292 Gardenville,
Longueuil. 8-8-77

LOGEMENTS À LOUER

6 PIÈCES, 2ème étage, sortie laveuse-
sécheuse, 220, non-chauffé, chau-
ffage électrique, stationnement, bail
de 2 ans \$190, par mois. 65 est rue
Beaubien. Visite le 9 août de 17 heu-
res à 19 heures. 6-8-77

BROSSARD: duplex Boul. Milan, Haut
5½, entrée laveuse, sécheuse, \$210.
Bas 6½, buanderie \$300. Libre, redé-
coré. Tél: Jour: 671-7947, Soir: 676-
7566. 8-8-77

ST-LEONARD: 5½ chauffé, près de
Lacordaire et Jarry. Meublé ou non
meublé. 325-8921, 322-4840. 8-8-
77

AHUNTSIC, rue Grande-Allée, 5 pi-
èces, chauffé, eau chaude, garage,
libre le 1er sept. \$275.00. Tél.: 342-
4918 après 6 heures. 11-8-77

N.D.G. Earncliffe, 7½, Clair, face au
parc, complètement redécoré, cuisine
tout équipée. Lave-vaisselle, laveuse,
sécheuse, garage, \$475.00. Tél.:
849-6570 8-8-77

BELANGER 2232. Haut duplex, mo-
derne, grand 3½, chauffé, fermé. Sor-
tie laveuse-sécheuse. Salle bain,
tuile, douche, 4 placards. Libre sept.
Près Delorimier. \$180. Tél.: 737-
3189 6-8-77

LOGEMENTS À LOUER

Si vous déménagez...

Communiquez dès maintenant avec le bureau
du Service de la clientèle de l'Hydro-Québec
le plus près de chez vous.

Abonnés de l'île de Montréal: 381-4611

Abonnés de la rive Sud: 672-7520

Abonnés de Laval et de la rive Nord:

430-6110

Hydro-Québec

8-8-77

LOGEMENTS À LOUER

C.D.N. Snowdon, 5½ bas duplex, re-
décoré, \$275.00 non chauffé. Tél.:
395-8103, 288-7901 6-8-77

AYLWIN, près de Sherbrooke, grand
3½, 1er étage. \$145, non-chauffé.
521-8752. 6-8-77

PARC LAFONTAINE: grand logement
de 8 pièces, cave semi-finie, libre 1er
octobre. Prix demandé \$270.00. Tél.:
866-2810. 8-8-77

Bas duplex, St-Léonard, chauffé 5½
avec sous-sol, foyer, bachelors 1½,
deux garages. Stationnement. Patio
ombragé arrière. Libre 321-7317 8-
8-77

MAISONS À LOUER

STE-FOY (Québec), luxueux cottage ju-
mé, style canadien, construction
neuve, foyer intérieur, terrain pay-
sagé, libre immédiatement. S'adres-
ser à 3627 rue Pelissier. Tél: 1-418-
658-3468. 29-8-77

HULL: Transfert, Condominium de
luxe (service entretien, centre social,
piscine) paradis pour enfants. Maison
spacieuse, 2 foyers, 3 balcons ter-
rasse extérieure, location \$625, par
mois ou vente, libre 15 août. Tél:
770-9060 ou 873-6797 poste 220. 8-
8-77

Domaines les Haut-Bois, Ste-Julie: 15
minutes de Montréal: locataire trans-
féré: grand bungalow luxueux de 5
ans avec grande cour. 3 chambres à
coucher, sous-sol fini, deux foyers;
disponible 1er septembre. \$315.00.
649-2965 après 18 h 30. 15-8-77

GREENFIELD PARK: bungalow, 3
chambres à coucher, avec chambre
additionnelle. Sous-sol fini et partiel-
lement meublé, jardin clôturé près au-
tobus, écoles et parc. \$325, par mois.
Libre le 1er sept. Tél.: Jour 395-8169,
Soir, 656-7262 11-8-77

PRÈS UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL,
grande maison complètement
meublée à louer, pour l'année scolaire
77-78, jardin paisible, 8 chambres in-
dividuelles, 2 bureaux de travail, sal-
on, salle à manger, grande cuisine
équipée, buanderie, salle de jeux, un
"powderroom", 2 salles de toilette-
douche, 1 salle de toilette-bain. Tél:
(514) 731-9085, ou (514) 429-7224.
8-8-77

OUTREMONT EN HAUT, grande ma-
ison située à 10 minutes du centre-
ville, 1er plancher: Grand hall
d'entrée, salon, salle à dîner, sala-
mon, serre, 2 foyers, cuisine moderne
équipée, chambre pour bonne, 2ème
plancher: 4 chambres, 2 salles de
bains, solarium, 3ème plancher:
meublé, bar, réfrigérateur, chambre et
salle de bain. Sous-sol fini, chambre
de lavage équipée. Arrière: Grande
clôture, garage chauffé. 272-
1689 8-8-77

MAISON À PARTAGER

Fille avec fils 6 ans cherche personne
seule, avec maison à partager, préfé-
rence banlieue. 334-3075, 473-
1688. 9-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

CHAUFFEUR PRIVE(e) demandé, (étu-
diant(e) ou autre) Tél.: 849-
5650. 24-8-77

SECRÉTAIRE LÉGALE: Centre-ville, 2
ans d'expérience minimum, sténo
anglaise et française. Excellente ré-
munération. 3 semaines de vacances
payées après 1 an. 288-7583. 6-8-
77

POUR BROSSARD: Secrétaire, bilin-
gue, dactylographe, sténo. 2 ans d'ex-
périence dans étude de notaire. Salaire
selon expérience. Pour rendez-vous
284-0270 poste 280. 11-8-77

DACTYLO BILINGUE, pas de dicta,
pas de sténo. Capable de dactylo-
graphier dans les deux langues. 60
mots/minute. Agée de 25 à 30 ans.
Tél: 731-6446. 8-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

Maison canadienne françai-
se établie dans le Vieux-
Montréal depuis plus d'un
demi-siècle recherche une:

SECRÉTAIRE

BILINGUE
d'expérience de préférence.
Elle devra connaître parfai-
tement son français et son
anglais. Travail varié et inté-
ressant.
Envoyer curriculum vitae à:

Le Devoir

Dossier 439

C.P. 6033

Montréal H3C 3C9

6-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

COMMIS AU TRAITEMENT DES DONNÉES

- Expérience pertinente et
connaissance J.C.L. pour
remplir un poste senior au
centre des données.
- Connaissance de l'anglais.
- Tous les bénéfices margi-
naux usuels au Centre
Universitaire.

Poste à pourvoir: Ste-Anne
de Bellevue.

457-6580 poste 230

8-8-77

SECRÉTAIRE

de direction, pour
le directeur général

Secteur de la santé. Les qua-
lifications: 5 ans d'ex-
périence, maîtrise parfaite du
français écrit et de la sté-
nographie. Anglais souhait-
able. Capable de travailler
sans surveillance. Sens de
l'organisation et des res-
ponsabilités. Secteur Est de la
ville, accessible par le Métro.
Salaire selon les normes du
Ministère des Affaires Socia-
les.

Adresser curriculum vitae au
journal "Le Devoir" C.P.
6033, dossier 438, Montréal,
H3C 3C9.

9-8-77

BUREAU DES
RELATIONS
PUBLIQUES

Pour le National Trade As-
sociation à Montréal re-
cherche:
un candidat ayant de l'ex-
périence en publicité et dans
le monde des affaires.

- Être capable de s'ex-
primer en français et en
anglais.
- Parfaite connaissance de
l'anglais écrit.
- Enthousiasme, initiative,
bon jugement, sens de
l'organisation.

Salaire selon qualifications.

Écrire à:

Le Devoir
Dossier # 440
C.P. 6033
Montréal H3C 3C9

9-8-77

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF (IVE)

Le Café Campus, bar et restaurant, a besoin maintenant d'un
ou d'une secrétaire administratif (ive).

Tâche:

- Fabrication et contrôle de la paye.
- Calcul des avantages sociaux.
- Contrôle et décomptes des inventaires.
- Rapport des ventes.
- Contrôle des dépôts.
- Communication avec l'extérieur et l'intérieur du café.

Horaire:

4 jours par semaine.

Salaire:

Égal à tous selon la convention collective.

Expérience requise:

Appeler lundi 8 août entre 10 heures et 5 heures:

735-1259

MERCI

6-8-77

ADJOINT(E) DE BIBLIOTHÈQUE

Poste ouvert également aux hommes et aux femmes
Société de la Couronne recherche un(e) adjoint(e) de
bibliothèque pour son service de la recherche économique.
Les responsabilités sont diverses et comprennent les travaux
de bibliothèque (classification, distribution, acquisition, prêt),
la dactylographie (40 m.), la sténo et autres travaux de bureau.
Connaissances:

12 années de scolarité et 1 an d'expérience.
Une bonne connaissance des méthodes et des techniques de
bureau. Une parfaite connaissance de l'anglais et du français
est requise.

Salaire: 10,224., 11,173. par année.

S'adresser par écrit à:

M. Garth Coffin
C.P. 2250
Succursale St-Laurent
Montréal, H4L 4Y7

8-8-77

COMMIS À LA RECHERCHE STATISTIQUE

Poste ouvert également aux hommes et aux femmes

Société de la Couronne recherche un commis pour son
service de la recherche économique. Les responsabilités sont
diverses et comprennent la dactylographie (40 m.), la compila-
tion de relevés statistique en utilisant une calculatrice et un
mini-ordinateur, et autres travaux de bureau.

Connaissances:

14 à 15 années de scolarité avec des connaissances en mathé-
matiques. Une parfaite connaissance de l'anglais et du
français est requise. Des connaissances en informatique sont
souhaitables.

Salaire: 11,350 à 12,409 par année.

S'adresser par écrit à:

Garth Coffin
C.P. 2250
Succursale St-Laurent
Montréal H4L 4Y7

8-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

BELOEIL



Propriété à vendre dans le domaine de PRÉ-VERT

Bungalow style contemporain en redwood de Colombie sur
magnifique terrain paysagé de 37,000 p.c. Belle vue sur Mont
Saint-Hilaire, accès à rivière Richelieu, piscine coopérative,
proximité de club nautique et golf. 25 minutes de Montréal par
Route transcanadienne (No 20, sortie 68). 9 pièces, plus suite
séparée pour visiteurs ou personnel, sous-sol fini, 2½ salles
de bain.

Immense hall d'entrée. Salon-salle à manger 14 x 35. Foyer.
Cuisine-dînette, 13 x 24. Inclus: nombreux meubles intégrés,
système d'intercom et d'humidification. Occupation immé-
diate. Aubaine exceptionnelle à \$78,000. (Valeur réelle:
\$125,000.) Pas d'agent. Visite en tout temps sur rendez-vous.

Téléphoner au propriétaire,
J. Hébert, 220 Pré-Vert, Beloeil:
514-464-3060 ou 514-467-4805.

8-8-77

PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822
est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gau-
dette, b.a., b. pédagogie, b. philo-
sophie, licence ès lettres. Tél.: 524-
3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O.

Invalide, alitée, désire recevoir visite,
dames seules dans la quarantaine.
Irène Vincent, Centre d'accueil Richelieu,
7150 boul. Marie-Victorin, MTL.
Visite de 1 à 4 hrs., 6.30 à 9.30. 6-
8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

DUVERNAY, "type ranch", 50'x30', 7
pièces, salle familiale, chauffage
électrique, terrain 9,000 pi.ca. Trans-
fert. Tél.: 663-3382 8-8-77

BELOEIL: bungalow brique et pier-
res, 3 chambres à coucher, sous-sol
3/4 fini, garage, terrain paysagé
75x106. Tél.: 467-5059 8-8-77



Le directeur-gérant des Sabres de Buffalo, Punch Imlach, à d., a présenté le nouvel entraîneur de l'équipe, Marcel Pronovost, hier, à la presse, même si l'engagement de l'ex-défenseur des Red Wings de Détroit avait été confirmé la veille. Pronovost retrouvera à Buffalo une formation talentueuse, qui compte huit joueurs d'expression française.

Ron Stewart dirigera les Kings

LOS ANGELES (AP) — Ron Stewart, qui a connu une carrière de 21 saisons dans la Ligue nationale de hockey, est le nouvel entraîneur des Kings de Los Angeles. Il succède à Bob Pulford, qui a démissionné pour accepter les fonctions de directeur-gérant et entraîneur avec les Black Hawks de Chicago.

Sous la gouverne de Pulford la saison dernière, les Kings ont terminé au deuxième rang dans la section Norris avec une fiche de 34-31-15. Ils sont parvenus aux quarts de finale de la coupe Stanley, où ils ont perdu contre les Bruins de Boston.

Stewart, âgé de 45 ans, occupait jusqu'à son engagement par les Kings un poste de directeur du personnel avec les Rangers de New York. Précédemment, il avait dirigé deux équipes filiales des Kings en 1973-74 et 1974-75.

DUSSELDORF (AFP) — L'Allemande de l'Ouest Anegret Richter, ancienne recordwoman du monde du cent mètres et championne olympique à Montréal, a décidé de ne plus courir cette distance d'ici la fin de l'année où elle abandonnera la compétition. Anegret Richter ne participera en conséquence qu'aux courses de relais de la coupe du monde au mois de septembre prochain à Dusseldorf et des championnats de RFA d'athlétisme. Richter a pris cette décision en raison d'une angine tenace qui l'affaiblit depuis un mois. Elle a l'intention de se consacrer à l'entraînement des jeunes lorsqu'elle aura abandonné la compétition.

CHICAGO (AP) — L'as de la relève des Cubs de Chicago, Bruce Sutter, sera au repos au cours des 21 prochains jours,

souffrant de douleurs au dos. Sutter a déjà préservé 24 victoires et inscrit cinq gains cette saison. Sa m.p.m. s'établit à 1.06. Les Cubs tenteront ainsi de conserver le premier rang avec en relève Willie Hernandez, 5-4 et une m.p.m. de 2.96, et Paul Reuschel, 4-4, et une m.p.m. de 3.91.

SUNNINGDALE, Angleterre (Reuter) — La Sud-africaine Sally Little a ramené une carte de 68, six coups sous la normale, et a pris une avance de trois coups à l'issue de la deuxième ronde du championnat de l'Association européenne des golfeuses professionnelles. La golfeuse de Johannesburg, âgée de 25 ans, qui connaît présentement sa meilleure saison en six ans chez les professionnelles, affiche un total de 137 à mi-

chemin du tournoi doté d'une bourse de \$100,000. Elle devance l'Américaine Judy Rankin à 140. La Canadienne Sandra Post a réduit de 10 coups son résultat de la veille en jouant 68-146.

BUENOS AIRES (AFP) — Carlos Monzon a réaffirmé hier à son arrivée à Buenos Aires sa volonté d'abandonner la boxe. "Je donnerai à la fin du mois une réception au cours de laquelle j'annoncerai officiellement ma retraite en tant que boxeur, a déclaré le champion qui a reconnu avoir reçu plusieurs propositions d'organismes pour remonter sur le ring, propositions auxquelles il a opposé un non catégorique.

"A l'âge que j'ai, il est temps de laisser de côté les gants, a précisé Monzon, mais je n'ai pas encore eu le temps de penser à ce qu'est la vie d'un ex-boxeur".

Les Braves battent les Expos 5-2

Biff Pocoroba a réussi un circuit, durant une poussée de trois points, en troisième, et les Braves ont défait les Expos 5-2, hier dans la Nationale de baseball.

Eddie Salomon 3-1, s'est sorti d'impasse, avec les buts remplis, à la huitième, pour empêcher la victoire. Il a quitté le match à cause d'une blessure.

Il a retiré le premier frappeur, dans cette huitième manche, avant d'accorder des simples consécutifs à Chris Speier et Ellis Valentine. Il a ensuite retiré Tony Perez, frappé en roulant au champ son, le troisième coureur des Expos. Cromartie a alors frappé en roulant au champ intérieur.

Les Braves avaient réussi quatre simples d'affilée, en troisième manche, pour marquer trois points.

Gary Carter a réussi un 17e circuit, pour deux points, à la deuxième, suite à un simple de Cromartie.

Les Expos ont inscrit six coups sûrs contre Solomon, durant les trois premières manches, pour marquer seulement deux fois.

Cash avait commencé le match avec un simple et, deux retraits plus tard, Perez doublait dans le coin gauche. Solomon a profité d'un beau jeu défensif du troisième but Bonnell, pour retirer Dawson.

Valentine a entamé la troisième avec un simple, mais est retourné s'asseoir, après s'être fait prendre. Perez a ensuite reçu une passe, mais Solomon a retiré les deux frappeurs suivants.

Valentine s'est racheté, en cinquième, lorsqu'il a retiré Mike Burroughs, avec un relais précis en troisième.

A Philadelphie, Bake McBride a obtenu un simple pour pousser le coureur suppléant Jerry Martin au marbre à la 12e manche et les Phillies de Philadelphie ont disposé des Padres de San Diego 2-1.

Ted Sizemore a entrepris la manche avec un simple et a été poussé au deuxième par le sacrifice de Tommy Hutton. McBride a suivi avec un simple et Martin, qui courait à la place de Sizemore, en a profité pour marquer le point gagnant.

Tug McGraw, qui a lancé trois manches sans donner de point en relève de Larry Chris-

tenson, a mérité sa sixième victoire contre deux revers.

Dan Spillner, qui a lancé la dixième manche pour les Padres, a subi la défaite, sa troisième en huit décisions.

Un mauvais lancer du partant Dave Freisleben, qui n'a permis que quatre coups sûrs en neuf manches, a permis aux Phillies de marquer leur premier point à la première.

Un double de Gene Richards à la troisième a produit le seul point des Padres.

Dans la ligue américaine, Fred Patek a produit quatre points avec un circuit et deux ballons-sacrifices pour per-

mettre aux Royals de Kansas City de disposer des Blue Jays 8-0 à Kansas City.

Larry Gura, 6-6, a espacé neuf coups sûrs et a lancé tout le match pour mériter la victoire.

Patek, le plus petit joueur de baseball, a claqué un circuit de deux points contre Jesse Jefferson, 6-12, en deuxième manche et George Brett a porté le compte 3-0 avec un simple.

Les Royals, qui en étaient à leur 10e victoire d'affilée à domicile, ont marqué deux points en troisième sans obte-

nir de coup sûr, Jefferson a donné des buts sur balles à Al Cowens, John Mayberry et Amos Otis. Le releveur Mike Willis a donné un but sur balles à Larrell Porter pour le quatrième point et Patek a suivi avec son ballon-sacrifice.

Mayberry a obtenu un double à la cinquième, s'est rendu au troisième suite à un simple et a été poussé au marbre par le deuxième sacrifice de Patek.

Otis a obtenu un but sur balles à la septième et a été poussé au marbre par le simple de Bon Heise.

Graham Smith brise le record mondial du 200 mètres 4 nages

Graham Smith a établi un nouveau record mondial, en finale du 200 mètres individuel quatre nages, hier, aux championnats canadiens de natation, suite à une belle lutte avec son coéquipier Bill Sawchuk, du club Thunder Bay.

Le nageur d'Edmonton a réussi 2:05.31, contre 2:05.41 pour Sawchuk. Les deux ont abaissé l'ancienne marque de 2:06.8 de l'Américain Bruce Furnies.

Ces deux amis d'enfance détenaient conjointement le record canadien de 2:08.37. Smith étudie à l'Université Berkeley, mais s'entraîne, l'été à Thunder Bay, avec son instructeur Don Talbot.

Sawchuk et Smith se sont tout à tour échangés la tête dans cette finale, le premier prenant l'avance au début, dans le papillon et sur le dos, avant la poussée de Smith dans sa spécialité, la brasse.

Smith, 19 ans, a admis que la pression appliquée par son copain était responsable de son record. "Si Bill ne m'avait pas pressé le pas dans les derniers 100 mètres, je n'aurais jamais établi ce record, expliquait Smith.

Smith a également vu sa sœur Becky abaisser son record canadien dans le 200 mètres quatre nages chez les filles, avec un temps de 2:16.51, l'ancienne marque étant de 2:20.64.

Comme son frère, elle aussi a profité de la pression appliquée par Nancy Garapick, de Halifax, pour réussir l'exploit. Nancy a terminé en 2:19.97.

Plus tard, Sawchuk remportait le 200 mètres libre avec un nouveau record canadien de 1:53.66.

Les autres victoires de la journée sont allées à Cheryl Gibson, d'Edmonton, dans le 200 mètres papillon, en 2:16.66; l'Américain Mike Bruner, 200 mètres papillon, en 2:03.01, très inférieur à son record mondial de 1:59.23, et Gail Assundrud, de Vancouver, qui a devancé Garapick par une demi-longueur dans le 200 mètres libre, en 2:04.39.

Le temps de Sawchuk était le quatrième meilleur mondial cette saison, de même que celui de Cheryl Gibson.

Record canadien par équipe pour l'Olympique de Toronto,

dans le 400 mètres masculin quatre nages, avec 3:54.39, tandis que les filles de Pointe-Claire gagnaient le 400m relais, en 4:24.9.

EVIAN (AFP) — La douzième partie du match qui oppose à Evian l'apatride Victor Kortchnoi au Soviétique Lev Polugaevsky, pour le compte de la demi finale du tournoi des prétendants, s'est conclue hier par un résultat nul, sur proposition de Polugaevsky au 50ème coup.

Lors de la prochaine partie qui débutera aujourd'hui, Kortchnoi jouera avec les blancs, et une simple nullité lui suffira pour obtenir la qualification pour la finale du tournoi des prétendants. Avant cette 13ème partie, le score est de 8 à 4 en faveur de Kortchnoi.

football

Ligue Canadienne

Mercredi	Edmonton à C.-Britannique
Ottawa 41, Toronto 11	Mercredi
C.-Britannique 30, Calgary 26	Hamilton à Toronto
Mardi	Jeu
Ottawa à Saskatchewan	Winnipeg à Montréal

Les compteurs

Section Est	pi	g	p	n	pp	pc	pts
Sweet, M.	0	7	10	0	37		
Andrusyshyn, T.	0	4	6	4	26		
Dalla Riva, M.	3	0	0	18			
Organ, O.	0	7	3	1	17		
Pegg, H.O.	3	4	0	1	16		
O'Leary, M.	2	0	0	12			
Harris, H.	2	0	0	12			
Cates, O.	2	0	0	12			
Murphy, O.	2	0	0	12			
Section Ouest	pi	g	p	n	pp	pc	pts
Cutler, E.	0	9	10	2	41		
Passaglia, G.B.	0	7	10	2	39		
McFall, C.	0	3	7	2	26		
Germany, E.	4	0	0	0	24		
Burden, C.	3	0	0	0	18		
Crump, W.	3	0	0	0	18		
Scott, W.	3	0	0	18			
Riuff, W.	0	8	1	4	15		
Macoratti, S.	0	5	2	3	14		

LIGUE CANADIENNE

	pi	g	p	n	pp	pc	pts
MONTREAL	4	4	0	0	81	44	8
OTTAWA	3	1	2	0	59	55	2
HAMILTON	3	1	2	0	43	54	2
TORONTO	4	1	3	0	58	79	2
Section Ouest	pi	g	p	n	pp	pc	pts
C.-BRITANNIQUE	4	3	1	0	83	73	6
EDMONTON	3	2	1	0	103	51	4
WINNIPEG	3	2	1	0	75	80	4
SASKATCHEWAN	4	1	3	0	58	106	2
CALGARY	4	1	3	0	54	72	2

le bridge

Le langage des signaux

Par Charles-A. Durand

Donneur: Sud
Vulnérables: Est-Ouest

NORD	EST
♦ R-D-7	♦ A-V-9-5-3-2
♦ A-2	♦ 6-4
♦ R-D-10-5	♦ A-9-7
♦ D-A-10-3	♦ 9-5
OUEST	EST
♦ 10	♦ A-V-9-5-3-2
♦ 9-8-7	♦ 6-4
♦ 8-6-4-3-2	♦ A-9-7
♦ 8-7-6-4	♦ 9-5
SUD	EST
♦ 8-6-4	♦ A-V-9-5-3-2
♦ A-R-D-V-10-5	♦ 6-4
♦ V	♦ A-9-7
♦ A-R-2	♦ 9-5

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1♥	pasce	2SA	pasce
4♥	pasce	pasce	pasce

Entame: le dix de pique par Ouest.

Il y a beaucoup de contrats dont la chute est due au jeu de compréhension et de sain raisonnement entre partenaires plutôt qu'au grand nombre de points qu'ils possèdent.

Le joueur ci-dessus verra son contrat de quatre coeurs mis en échec, non par la force des cartes adverses, mais bien par la logique et la bonne théorie des défenseurs.

Sud ouvre les enchères d'un coeur et son partenaire annonce qu'il détient dix points en déclarant deux trèfles. Sud fait alors un bond dans sa couleur d'ouverture et Nord gage trois sans-atout. Ce contrat aurait été facile d'exécution, mais l'ouvreur n'ayant qu'un seul carreau préfère gager quatre coeurs.

Ouest entame du dix de pique et Est prend la Dame du mort avec son As. C'est la minute de vérité, c'est l'instant de bon raisonnement pour Est qui a très bien capté les enche-

res et se remémore que l'équipe adverse a une force de 28 à 30 points; elle est une forteresse impenable comme l'était Singapour.

Il conclut que la seule possibilité de mettre le contrat en échec serait de trouver le partenaire avec un seul pique et qu'il puisse faire deux levées de coupe. C'est ici que le langage de la défense prend de la grandeur et de l'importance.

Une carte de pique est jouée et Ouest coupe. Comment cette carte de pique peut-elle signifier à son partenaire le bon retour à faire pour donner la main à Est et contribuer à une deuxième coupe d'un pique. Le bridge a ses règles comme la rhétorique a les siennes; elles sont d'une application rigoureuse.

Après la première coupe, si Ouest est laissé à son flair et au hasard pour jouer la carte suivante, il fera probablement le mauvais retour d'un trèfle et les déclarants réaliseront leur contrat. Mais halte-là! l'équipe des défenseurs est avancée et sait fort bien manier les signaux.

Suivant l'As de pique, le Valet de pique fut joué. C'est une haute carte de cette suite qu'il n'était pas nécessaire de jouer. C'est le "signal de préférence". Il indique au partenaire un retour dans la plus haute des deux couleurs optionnelles, dont le choix, il va sans dire, est le carreau et le trèfle. Et ici en vertu de la haute carte de pique qui fut jouée, c'est le carreau qui est demandé. Si le deux de pique avait été retourné, c'est le trèfle qui aurait été demandé.

Ce signal avancé est une règle rigoureuse et très pratique que les bons joueurs connaissent. Elle est d'une grande logique et sans son secours, des contrats comme celui-ci ou les déclarants possèdent un maximum imposant de points ne seraient pas souvent mis en échec.

ANNONCES CLASSÉES EN CADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de l'annonce: 11:00 a.m. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être signalée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de l'annonce: 11:00 a.m. pour le lendemain.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust
VENISE À QUÉBEC
Domaine splendide, terrain 73,000 pi. ca. donnant sur lac Champlain, descente pour bateau, idéal pour fervent du yacht. Communiquez avec Huguette L. Godin, 672-6450 ou 672-1839. Frais virés.
courtier en immobilier 6-8-77

ST-HUBERT
Faut vendre même au prix coûtant, très joli cottage semi-détaché, chauffage électrique, bonne construction, faut voir.
Lucille Gagnon, 651-5300, 468-3710

MONTREAL TRUST
courtier 6-8-77

A.E. LEPAGE
IMMUBLES WESTMOUNT REALTIES COURTIER

LONGUEUIL
Bungalow 1967, 5 pièces. Grande chambre. Cuisine avec lave-vaisselle. Installation lessiveuse, sècheuse. Salle de jeux. Garage, beau terrain. Deux grands balcons de ciment. Près du centre d'achats, autobus et écoles. Pour visiter: Claire Gaulin, 679-8530, 672-0321 ou Suzanne Prévost, 671-3365.

MAISON DE VILLE, 5 pièces. Magnifique cuisine. Salle de séjour, terrain paysagé et clôturé. Patio. Cabanon. M.L.S. Information: Claire Gaulin, 679-8530, 672-0321 ou Suzanne Prévost, 671-3365.

ST-LAMBERT
Ne cherchez plus... Voici la maison parfaite pour vous! Quartier idéal près de tout. Bungalow brique, 3 chambres, salle familiale, garage, joli terrain boisé. Janice Carney, 465-2510, 678-4898.

HAMPSTEAD
Endroit tranquille, rue Dufferin, duplex pierre et brique, 6 plus 6 1/2, salle de jeux et "powder room", 2 logements libres. Garages, jardin, très bonne condition. \$89,650. Dian Brigel, 481-0241, 481-5008. 6-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Montreal Trust
ST-BRUNO
Bungalow brique et aluminium, 4 chambres, sous-sol complètement fini, taxes très basses, cour exceptionnelle. Anna Smith, 653-2496, 653-6686.
courtier en immobilier 6-8-77

Trust Royal
Courtier

N.D.G.
Cottage détaché, 6 pièces, "powder room", salle de jeux, foyer, sun-deck, jardin, garage, réduit à \$49,900. Ann Masterson 487-3400, 481-3736.

Jolis cottages, 3 ou 4 chambres à coucher, cuisine, moderne. Marie Desforges, 484-2465, 487-3400. 6-8-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisse populaires

STE-JULIE
Split level, 8 pièces. Très propre. Terrain magnifique. Très bien situé à proximité de tous les services. Venez voir. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.

LONGUEUIL
Cottage semi-détaché, 7 pièces. Terrain clôturé. Garage avec allée pavée. Près des écoles. Venez voir. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.

ST-LAMBERT
Très beau bungalow, 6 pièces, impeccable. Magnifique terrain paysagé pour un confort total. Venez voir. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.

Préville, Cottage exclusif, plan d'architecte, 5 chambres. Grand hall d'entrée. Mezzanine. Terrain boisé. Venez visiter. Laurette Pellerin, 679-1110. 6-8-77

ST-SEVERIN, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Pas d'agent \$44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

ST-PAUL, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Pas d'agent \$44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

ST-PAUL, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Pas d'agent \$44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE

WESTMOUNT
Avenue Mont Plaisant: cottage élégant, 4 chambres à coucher, salon et salle à manger spacieux. Bonne cuisine de famille, sous-sol aménagé, 2 salles de bain 1/2, impeccable et de bon goût. M.L.S. réduit \$64,500. Offre sollicitée. Notre intuition féminine vous aidera. Isabelle Lafrenière, courtier, 482-1381. 9-8-77

STE-JULIE
Split level, 7 pièces très propre, terrain boisé, site merveilleux, ne tardez pas. Colette Asselin, 468-0999, 679-1110. 6-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE À L'ÉTRANGER
PLAGE DE FORT LAUDERDALE, 3 chambres, 2 salles de bain, grand et beau terrain avec parc d'État, lac relié au jardin, grande véranda avec piscine couverte. Prix: \$135,000. Ecrire Edwin S. Jacek, 3300 N.E. 15th Street, Fort Lauderdale, Florida 33304. 8-8-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE
ST-DONAT, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Pas d'agent \$44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE OU À LOUER
OCCASION UNIQUE, à Bromont, magnifique maison, 7 1/2 pièces, 4 chambres à coucher plus bachelier indépendant, semi-meuillé, 27,000 pi.ca., plage privée, \$800 par mois, bail de 2 ans, taxes incluses, ou prix à discuter. Cause transfert, 5 minutes à la porte. Tél. jour: Montréal 871-1115 poste 232. Soir: Bromont: (514) 1-263-5183. 8-8-77

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE
ST-DONAT, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, servitude de plage et cabanon sur le lac Ouareau, près de la réserve. Pas d'agent \$44,000. Tél.: 273-3948. 15-8-77

PROPRIÉTÉS À VENDRE
ST-DONAT, grand chalet, 3 grandes chambres à coucher, cuisine fonctionnelle, poêle, réfrigérateur, lave-vaisselle, salon avec foyer, bibliothèque, 3 salles de toilettes, bain sauna, serv

Sico

Quarante ans de croissance continue

par Marie-Agnès Thellier

Une entreprise québécoise de peinture, le groupe SICO Inc., fête cette année son quarantième anniversaire. Avec ses 31 millions de chiffre d'affaires annuel, SICO et ses filiales sont le cinquième fabricant au Canada, mais la première entreprise purement canadienne, après quatre multinationales: Sherwin-Williams, CIL, Glidden et International. Ces cinq premiers des 138 fabricants du pays desservent 70% du marché canadien de peintures.

SICO...Deux syllabes qui évoquent pour bien des Québécois les gallons de peinture étalés sur les murs du nouvel appartement! Sait-on que toute cette peinture provient des cuves d'usines purement québécoises, installées à Québec, Montréal et Longueuil? "SICO" signifierait "Sicard Couleurs" puisque l'inventeur de la souffluse à neige, Arthur Sicard, avait fondé sous ce nom à Montréal un atelier de fabrication de peinture pour les besoins de ses locataires. L'atelier avait périé pendant la crise des années 30 et la marque SICO aurait disparu si deux jeunes Québécois,

Roméo Fillion et Marcel Deslauriers, n'avaient repris le flambeau en 1937, transportant l'atelier à Québec, rue Prince-Edouard.

En 1937, SICO faisait 6,747 dollars de chiffre d'affaires; en 1977, sans doute cinq mille fois plus! Quelques dates marquent cette progression continue.

Devenu trop petit, l'atelier est déménagé de Québec à Giffard en 1946; là, dans une usine maintes fois agrandie, demeure le siège social de l'entreprise.

Vers 1955 s'ouvre la première succursale montréalaise, suivie dix ans après par l'implantation d'une usine, d'un entrepôt et de bureaux à Longueuil.

Fin 1969, SICO se porte acquéreur de l'entreprise "Peintures Mont-Royal Limitée", rue Casgrain, ainsi que de sa filiale "Durity Paint et Lacquer Co Ltd", installée rue Hogan.

En 1973, la compagnie SICO achète une autre entreprise "Crown Diamond Ltd", dont l'usine est Outremont, chemin Bates.

Dernière étape importante: le 4 avril dernier, le président

et directeur général de la compagnie, M. Marcel Deslauriers, cédait 49,9% de ses actions à la société d'investissements Desjardins (SID), conservant pour lui-même 18% des actions tandis que les cadres du groupe se partageaient les 32% restant. L'un des fondateurs de SICO garde donc encore le contrôle de l'entreprise grâce à l'apport des employés-cadres, tout en préparant sa succession. A ses côtés siègent au conseil d'administration trois représentants de la SID et trois représentants des cadres actionnaires.

Si en 1937, l'atelier de peintures SICO devait ressembler à la majorité des ateliers existant alors, le groupe SICO est aujourd'hui original à bien des points. D'abord par la variété des produits qu'il propose. Sa gamme comprend des "finis" industriels et des peintures domestiques; des laques aussi bien que des émaux, des vernis ou des couches de fond. Le groupe SICO a même organisé depuis 1974, grâce à sa division Novax, la distribution des papiers peints présentés par une trentaine de fabricants.

Chaque établissement du groupe est spécialisé: peintu-

res industrielles sur acier et sur bois à Longueuil; fabrication des peintures vendues au détail à Québec ainsi que dans les filiales montréalaises qui conservent leurs propres procédés de fabrication. SICO est même suffisamment équipée pour sortir actuellement 11,000 gallons supplémentaires par jour, suite à un gros marché de 650,000 gallons livrables en cinq mois... et cela sans gêner sa production habituelle!

"Depuis le début, SICO mise sur la qualité constante du produit" affirme M. Lin-teau, directeur des relations publiques. Aussi la recherche est-elle plus poussée et les exigences plus élevées que dans d'autres compagnies. SICO consacrera cette année plus d'un million cinq cent mille dollars en recherches, soit 4,5% de ses ventes, alors qu'en moyenne les compagnies de peintures canadiennes n'y consacraient que 3% ces cinq dernières années. Plus de trente personnes, chimistes et ingénieurs, veillent à la qualité des mélanges.

D'un art ressemblant à l'art culinaire, la fabrication des peintures est devenue science! Il est révolu le temps où l'on préparait la peinture comme la soupe, en ajoutant un peu de ceci ou de cela... Autrefois un teinturier "goutait" du regard chaque cuve, comme l'on goûte le vin; maintenant l'ordinateur permet d'obtenir une teinte presque identique à l'échantillon original.

Car, depuis quelques années, on a adapté à la fabrication de peintures le système de "colorimétrie" en usage depuis 1960 dans l'industrie textile. Un lecteur optique mesure l'intensité de la lumière réfléchie par un échantillon, situant sa teinte sur la gamme de l'arc-en-ciel. Ensuite l'ordinateur suggère plusieurs recettes pour créer cette teinte inédite ou pour obtenir la teinte commercialisée. Véritable "police d'assurance" de l'entreprise, le mini-ordinateur Digital veille sur la qualité et la rentabilité des produits. Il permet aussi d'inventer de nouveaux mélanges.

Aucune véritable révolution technologique n'a eu lieu depuis l'introduction des peintures à base de latex il y a presque trente ans. Il y a huit ans, on trouvait aussi comment fabriquer des laques semi-lustrées presque aussi brillantes que les émaux. Aujourd'hui, l'on commercialise une peinture ignifuge qui ralentit la progression du feu lors d'un incendie, grâce à la formation d'une croûte ininflammable. SICO fabrique un tel produit découvert aux Etats-Unis.

Dans les usines du groupe, des précautions sont prises contre l'incendie, qui guette toute manipulation imprudente de produits chimiques. Ainsi l'air de l'usine de Longueuil est renouvelé onze fois en une heure et demie pour éviter toute intoxication par les gaz émanant des matières premières utilisées.

Le groupe SICO emploie 500 personnes dont 125 à Québec. L'année 1976 fut marquée par une grève de 21 semaines, qui laisse encore des traces dans les relations sociales. La syndicalisation date de 1974; le personnel des usines de Québec et de Longueuil est affilié à la CSN tandis que celui de "Crown Diamond" est à la CSD et que les employés des Peintures Mont-Royal ne sont pas syndiqués.

"Dans dix ans, l'entreprise devra être implantée à travers tout le Canada", affirme un cadre de SICO. Tel semble être l'objectif de cette cinquième décennie de la firme. Après avoir ouvert des magasins en Ontario, la compagnie cherchait à y installer une usine. L'arrivée de la SID, qui pourrait injecter du capital supplémentaire par l'achat d'actions non-votantes du trésor de la compagnie, pourrait contribuer à une telle expansion.

Moyenne entreprise pour les uns, grande entreprise dans le domaine des peintures, SICO doit toujours progresser pour demeurer rentable et pour garder une solide qualité.

Mise en valeur de gisements d'ardoise

Le ministre fédéral de l'expansion économique régionale (MEER), M. Marcel Lessard, a annoncé hier que son ministère était à l'étude des possibilités de mise en valeur des gisements d'ardoise dans la vallée de la Matapédia et qu'une somme de \$12,000 serait consacrée à cette étude dont les résultats devraient être connus vers la fin de l'été.

La somme consentie par le MEER servira notamment à défrayer des travaux de forage dans la région du Lac Roy

pour déterminer la quantité et la qualité de l'ardoise sur ce site.

Ces travaux de forage s'avèrent nécessaires avant de songer à l'implantation d'une carrière et d'une usine de transformation de l'ardoise pouvant nécessiter des investissements de plus de \$1 million. Advenant l'implantation de l'usine projetée, celle-ci aurait une production dépassant les 3,000 tonnes de produits finis d'ardoise dès le début des opérations et pourrait créer quelque 25 nouveaux emplois.



Une vue du siège social du groupe SICO Inc. Sur ce terrain de 125,000 pieds carrés, l'entreprise groupe atelier, entrepôts et bureaux, à Giffard, dans la banlieue de Québec.

Le Conference Board prédit un rythme de croissance accéléré l'an prochain

OTTAWA (PC) — Le Conference Board in Canada (CBC) a prédit, hier, "un rythme accéléré de la croissance économique dans toutes les provinces", en 1978.

Le Conference Board est formé d'un groupe de chercheurs des milieux des affaires, des syndicats et des gouvernements, et il n'a aucun but lucratif.

Pour ce qui est de 1977, ajoute l'organisme privé, la croissance n'atteindra pas la capacité de production et toutes les provinces s'en ressentiront.

L'Ontario, en 1978, conduira la marche et connaîtra la meilleure croissance, avec 5,5 pour cent. Mais cette province devra se contenter, cette année, d'un taux de 3,4 pour cent, soit la moyenne nationale.

Selon le Conference Board, la croissance nationale réelle dans la production de biens et de services, en 1978, sera de cinq pour cent. Le chômage, d'un autre côté, baissera de huit pour cent qu'il atteindra cette année à 7,7 pour cent. La main-d'œuvre passera à 10 millions.

La faiblesse, cette année, provient surtout de l'agriculture et de la pêche. La construction ne maintiendra que le niveau de l'an dernier et les mines, l'industrie manufacturière et les services n'aideront presque pas à la croissance.

On espère que la croissance se fera sentir également dans l'industrie forestière, le transport, les services publics et les communications.

Pour 1978, la croissance pro-

viendra en grande partie de la construction, des transports, des communications et des services publics, avec des améliorations dans l'industrie manufacturière et les services.

On croit que le regain se fera particulièrement sentir dans les régions de l'Atlantique où la croissance atteindra 5,2% à Terre-Neuve, et à l'Île-du-Prince-Édouard, 4,8% en Nouvelle-Écosse et 4,6% au Nouveau-Brunswick. Le taux de chômage restera cependant très élevé dans les quatre provinces.

Au Québec, la croissance cette année se fixera à peu près à la moyenne nationale, soit à 3,3 pour cent. Mais, en 1978, elle n'atteindra pas la moyenne nationale, avec 4,3 pour cent.

La faiblesse du Québec, cette année, se trouvera dans la production de biens. Aucun déclin dans les services et gain dans la construction, qui est meilleure que partout ailleurs dans l'Est du Canada.

Le chômage au Québec, qui s'élèvera à 9,7 pour cent cette année, baissera à 9,3 pour cent l'an prochain.

En Ontario, l'industrie forestière s'améliorera cette année, mais la construction baissera de cinq pour cent par rapport à l'an dernier. Le chômage baissera de 7,1 pour cent, en 1977, à 6,9 pour cent, en 1978.

Au Nouveau-Brunswick, la croissance passera de 2,8 pour cent, en 1977, à 4,6 pour cent, en 1978. Le chômage se main-

tiendra, cette année comme l'an prochain, à environ 12,7 pour cent.

Dans l'Ouest, en Colombie-Britannique, les prévisions sont bonnes pour les deux années. La croissance passera de 4,7 pour cent, en 1977, à cinq pour cent, en 1978.

La Colombie-Britannique est la seule province où le nombre des chômeurs n'augmentera pas cette année. L'an prochain, il baissera à 8,1 pour cent.

Enfin pour l'Alberta la croissance passera de 4% à 5,4% avec un taux de chômage de 4% tandis que dans les provinces centrales, le Manitoba et la Saskatchewan auront respectivement un taux de croissance de 4% et 2,7%.

En 1978, on prévoit un taux de croissance de 4,3 pour cent au Québec, comparativement

à 5,0 pour cent au niveau canadien.

En 1977, au Québec, dit le Conference Board, on note des faiblesses dans les industries productrices de biens, mais le secteur des services ne montre aucun signe de fléchissement, et l'industrie de la construction en territoire québécois promet d'être plus active que dans toute autre province à l'est des Prairies.

En 1978, on prévoit un redressement du secteur des industries productrices de biens, quoiqu'on enregistre un déclin dans la construction, ajoute le Conference Board.

Le chômage se maintiendra à un niveau élevé au Québec

OTTAWA (PC) — La croissance économique devrait s'accroître l'an prochain au Québec, tout en étant inférieure à la moyenne canadienne, mais le taux de chômage ne fléchira que légèrement.

Telles sont les prévisions qu'a publiées hier le Conference Board du Canada, organisme privé de consultation en matière économique.

On prévoit que le taux de chômage au Québec se situera en moyenne à 9,7 pour cent cette année et qu'il diminuera à 9,3 pour cent au cours de

1978; à l'échelle canadienne, on enregistre respectivement des taux de 8,0 et 7,7 pour cent.

Le Conference Board souligne par ailleurs que "contrairement à ce que l'on croit généralement, la performance du Québec cette année se rapproche sensiblement de la moyenne nationale". En 1977, le taux de croissance au Québec est de 3,3 pour cent, au regard de la moyenne canadienne de 3,4 pour cent.

En 1978, on prévoit un taux de croissance de 4,3 pour cent au Québec, comparativement

à 5,0 pour cent au niveau canadien.

En 1977, au Québec, dit le Conference Board, on note des faiblesses dans les industries productrices de biens, mais le secteur des services ne montre aucun signe de fléchissement, et l'industrie de la construction en territoire québécois promet d'être plus active que dans toute autre province à l'est des Prairies.

En 1978, on prévoit un redressement du secteur des industries productrices de biens, quoiqu'on enregistre un déclin dans la construction, ajoute le Conference Board.

Hausse de 7% des ventes et des profits d'Imasco

Imasco Limitée a vu ses ventes ainsi que ses bénéfices augmenter au cours du premier trimestre de l'exercice financier terminé le 30 juin 1977.

Les ventes ont totalisé \$260,947,000, soit une hausse de sept pour cent par rapport aux ventes de la période équivalente de l'année précédente qui avaient atteint \$243,448,000.

Les bénéfices enregistrés au cours de ces trois mois ont été de l'ordre de \$8,004,000 ou 82 cents l'action, soit une hausse de sept pour cent. Pendant la période équivalente de l'année dernière, ces bénéfices avaient été de \$7,472,000 ou 76 cents l'action.

Les ventes par divisions se répartissent comme suit: Imperial Tobacco (\$156,762,000); Alimentation Imasco (\$66,566,000); Les Produits Associés Imasco (\$43,585,000); Transactions inter-divisions (\$5,966,000).

Les ventes de la division Imperial Tobacco n'ont cessé de s'accroître, ce qui a eu comme résultat d'améliorer la part du marché de la cigarette détenue par Imperial.

Ventes et bénéfices de la division Alimentation Imasco ont enregistré une amélioration sensible.

Surtout à cause de la vente d'Editel, Inc. et des Services

Amco au mois de mai dernier, les ventes et les bénéfices de la division des Produits Associés ont accusé une diminution.

La Commission de lutte contre l'inflation a jugé qu'Imasco avait enregistré des "profits excédentaires" de l'ordre de \$196,000. Ces "profits excédentaires" seront redistribués aux consommateurs par l'intermédiaire d'un rabais de quatre cents sur certaines sortes de cigares dont les grossistes feront profiter le client ainsi que grâce à des "Soldes contre l'inflation" chez Arlington/Collegiate Sports.

Le président, Paul Paré, a déclaré: "Tout au long de l'année, les résultats devraient continuer à s'améliorer. Les ventes de la division Imperial Tobacco devraient poursuivre leur tendance à la hausse. Malgré le projet de vente de S & W Fine Foods et Pinata Foods en Californie, les bénéfices de la division Alimentation devraient tout au moins être comparables à ceux de l'année dernière".

La Compagnie a déclaré aujourd'hui un dividende trimestriel de 35 cents sur les actions ordinaires de classe A, ainsi qu'un dividende libéré d'impôt de 29 3/4 cents sur les actions ordinaires de classe B.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX

VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.

7035 AVE. DU PARC

270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE

Robic, Robic
ET ASSOCIÉS

2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TAXI 273-6331

Au lieu d'utiliser de l'argent comptant, Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous!

Association des Taxis Diamond Limité
909 St-Grégoire

Appelez 273-1725

François Patenaude Enrg.

Rédacteur Conseil

Travaux de rédaction et de correction

Place du Cercle
3555, rue Berri
suite 508
Montréal, Qué. H2L 4G4

Tél.: (514) 282-1930

le 4 août 1977

Cette annonce est publiée uniquement à titre de renseignement.

NOUVELLE EMISSION
aux Etats-Unis

\$75,000,000

La Commission d'Energie Electrique
du Nouveau-Brunswick

Obligations à 8 3/4% échéant le 1 août 2007

*Payables en fonds américains.
Garanties par la*

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

The First Boston Corporation Richardson Securities, Inc. Pitfield, Mackay & Co., Inc.	Salomon Brothers Nesbitt Thomson Securities, Inc. Lévesque, Beaubien Inc.	Bache Halsey Stuart Shields Incorporated A. E. Ames & Co. Incorporated Dominion Securities Inc. Hornblower, Weeks, Noyes & Trask Incorporated Lehman Brothers Incorporated Paine, Webber, Jackson & Curtis Incorporated White, Weld & Co. Incorporated Bell, Gouinlock & Company Incorporated R. W. Pressprich & Co. Incorporated Freeman Securities Company, Inc.
Kuhn Loeb & Co. Incorporated Blyth Eastman Dillon & Co. Incorporated Drexel Burnham Lambert Incorporated Loeb Rhoades & Co. Inc. Reynolds Securities Inc. Dean Witter & Co. Incorporated Equitable Canada Incorporated Wood, Struthers & Winthrop Inc. Kormendi, Byrd Brothers, Inc.	Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated Dillon, Read & Co. Inc. Goldman, Sachs & Co. E. F. Hutton & Company Inc. Kidder, Peabody & Co. Incorporated McLeod, Young, Weir, Incorporated Smith Barney, Harris Upham & Co. Incorporated Wood Gundy Incorporated Midland Doherty Inc. Wm. E. Pollock & Co., Inc. Crang & Ostiguy Inc. Rodman & Renshaw, Inc.	

Priorité du MAS: la politique de la "petite enfance"

par
Marie LAURIER

Une politique de la "petite enfance" sera inscrite au feuilleton législatif lors de la prochaine session, vraisemblablement au mois de février 1978, a annoncé en premier au DEVOIR le ministre des Affaires sociales, le Dr Denis Lazure, au cours d'une entrevue cette semaine.

Conscient des besoins immenses en garderies et en centres de jour dans tout le Québec, particulièrement dans les milieux urbains, le Dr Lazure, de concert avec Mme Lise Payette, ministre responsable de la condition féminine, entend augmenter substantiellement les crédits pour doter enfin la province d'un réseau efficace de garderies. Il veut ainsi jeter les fondements d'une "véritable politique de la petite enfance, de la naissance à six ans".

"Je puis vous assurer que nous avons des idées bien arrêtées sur ce sujet et que nous y travaillons avec cœur", a précisé le ministre. Il ajoute qu'il ne faut pas conclure que le réseau de garderies sera complété en un rien de temps mais que les étapes de son installation seront consignées dans un échéancier assez serré qui favorisera en premier lieu les centres urbains, là où le problème de la garde des enfants est le plus crucial.

Une importante législation touchant celle de l'adoption figure aussi au tout premier

rang des "priorités" sociales. Et à cet effet, constate M. Lazure, il ne reste plus qu'à affiner les travaux et à apporter certaines modifications au Livre blanc sur l'adoption déposé par l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget. Ce document contient les lignes de forces de la future loi.

Dès son entrée sur la scène politique, le Dr Lazure exprimait son accord à l'élargissement de la loi sur l'avortement, ce qui lui a valu bien des ennuis dans certains milieux. Depuis ce temps, il ne s'est jamais plus hasardé à donner publiquement son avis sur ce sujet controversé. La parution du rapport Badgley au printemps dernier lui donnait en quelque sorte raison, en faisant valoir que la majorité des hôpitaux francophones accrédités ne donnaient pas le service d'avortement thérapeutique pourtant permis par la loi, moyennant certaines conditions.

Comment M. Lazure réagit-il devant ces conclusions? "J'en suis venu à penser que la coercition ou l'obligation de former des comités thérapeutiques d'avortement dans les 150 hôpitaux de 200 lits ou plus au Québec est irréalisable.

J'ai alors l'intention de consacrer de modestes sommes d'argent à la création de nouvelles cliniques de planification familiale qui pourront donner le service de counseling et faire des avortements thérapeutiques, s'il le faut et en dernier recours".

Dans l'esprit du ministre, il s'agira d'une vingtaine de

"nouvelles" cliniques de planification familiale qui viendront s'ajouter à celles qui existent déjà dans quelques hôpitaux généraux. "Je crois, commente-t-il, que dans ce contexte positif, nous aurons la collaboration des Conseils de médecins des hôpitaux, celle des trois fédérations de médecins et de leur corporation professionnelle".

Reservera-t-il un rôle précis au docteur Henry Morgentaler dans ce réseau de cliniques où des avortements sous compétence médicale pourront se faire "en dernier recours"?

"J'ai déjà invité le docteur Morgentaler à se joindre au personnel d'une clinique qui existe déjà dans un hôpital général, s'il veut vraiment rendre service à la population. Je ne sais où en sont les échanges à ce sujet", répond M. Lazure.

Pour l'avenir immédiat, le maître d'œuvre de la santé des Québécois s'est taillé plusieurs autres défis. Le sort des personnes âgées lui tient parti-

culièrement à cœur, on l'a déjà vu, celui des handicapés aussi. Il entend poursuivre l'amélioration du statut de ces personnes en injectant encore plus de crédits pour les soins et les services à domicile, de même que pour les ateliers protégés qui aident à la réinsertion sociale des handicapés physiques et mentaux. De plus, il reconnaît que les tarifs versés aux familles d'accueil qui élèvent des enfants en difficulté ou laissés pour compte sont nettement insuffisants et il a l'intention de les hausser.

Dans ce tour d'horizon rapide des priorités du ministère des Affaires sociales, M. Lazure souligne sa participation au comité interministériel créé récemment à l'intention des 20.000 jeunes assistés sociaux de 18 à 25 ans, "aptes au travail". Cette politique s'inscrit dans l'effort "global" du gouvernement pour créer des emplois et inciter ainsi les jeunes chômeurs au travail.

Dans la nomenclature des réalisations récentes ou futu-

res du MAS, notre interlocuteur n'oublie pas de mentionner les soins dentaires gratuits pour les moins de 12 ans et son intention de porter cet âge à 14 ans "dès l'année prochaine", de même que la gratuité

déjà acquise des médicaments pour les plus de 65 ans. Il qualifie aussi "d'important progrès" la nouvelle disposition de la Régie des rentes du Québec qui permet aux retraités de continuer de travailler

sans que leurs gains ne soient réduits du montant de leurs prestations de rentes.

M. Lazure avait aussi convenu au mois de décembre dernier de réduire le personnel de son ministère d'environ

10%, par mesure d'économie et d'efficacité. Cette opération se fait "sans douleur" nous apprend-il, par la voie des départs naturels d'employés ou de leur transfert dans d'autres ministères.

Décès du philosophe Ernst Bloch

TUEBINGEN (AFP) — Le père du marxisme utopique, le philosophe Ernst Bloch, est décédé hier à l'âge de 92 ans des suites d'un arrêt cardiaque à Tuebingen. Malgré son grand âge, la mort soudaine de Ernst Bloch était inattendue. Il se portait bien et avait entrepris un grand ouvrage auquel il travaillait encore la veille de sa mort.

Philosophe de l'espoir, de l'utopie et de l'humanisation du monde, Ernst Bloch est né le 8 juillet 1885 à Ludwigschafen. Il a étudié la philosophie, la musique et la physique à Munich. En 1908, il a passé son doctorat de philosophie à

Wuerzburg. Au début des années 20, il rentre au Parti communiste allemand KPD et s'installe à Berlin. Pacifique émigré en Suisse pendant la première guerre mondiale, il émigre aux États-Unis en 1938 où il dirige avec d'autres émigrés allemands la revue "Libre Allemagne".

En 1949 il rentre à l'Université de Leipzig en RDA après avoir refusé de servir le capitalisme ouest-allemand. Ses rapports avec les autorités est-allemandes toutefois se détériorent parce qu'il n'appartient pas assez orthodoxe aux communistes de Berlin-Est. Finalement en septembre

1961, peu de temps après la construction du mur de Berlin, Bloch passe définitivement à l'ouest. Dans une lettre il avait alors écrit que depuis la construction du mur "la RDA n'offrait plus la possibilité d'une pensée libre et avait supprimé tout espace pour la vie et l'action".

Depuis cette date, Ernst Bloch a enseigné à l'Université de Tuebingen. En octobre 1967, il a obtenu le prix de la paix des libraires ouest-allemands à Francfort et dans une belle contribution sur la résistance et la paix il a alors rappelé les principes du marxisme utopique: "Si les rap-

ports économiques ou sociaux déterminent l'homme, alors il n'y a qu'une chose à faire: humaniser ses rapports. Vive la raison pratique". Il voulait que l'homme puisse se faire une religion du monde et non plus de la transcendance divine. Son intuition fondamentale était que l'idéal du bien dirige l'univers.

Ses principales œuvres ont été: L'esprit de l'Utopie (1918), A travers le désert (1923), Thomas Muenzer théologien de la révolution (1921), Le principe espoir (1949-1959), L'athéisme dans la chrétienté (1967).

M. Lazure nie toute rumeur de démission

Contesté avant même son accession au titre de ministre des Affaires sociales le 26 novembre, accueilli par la suite avec "prudence", le Dr Denis Lazure sedit fort conscient qu'il n'a pas été accepté d'emblée dans les milieux de la santé et du bien-être social et que son style de gestion continue de susciter des critiques.

"Je sais, rappelle-t-il, qu'entre le 15 et le 26 novembre, des pressions ont été faites en haut lieu pour que je ne sois pas nommé à ce poste."

Si bien qu'il n'est pas rare d'entendre murmurer dans les couloirs d'un hôpital ou dans un congrès de professionnels que le ministre Lazure serait "fatigué" de gérer ce qu'il ne craint pas lui-même d'appeler "ce monstre". Des personnes toujours "bien informées" vont même jusqu'à laisser entendre "qu'il sera démissionné" ou changé de ministère...

Au terme de près de neuf mois à la tête de ce ministère géant dont l'organigramme comporte, outre le sous-ministre en titre, le Dr Jacques Brunet, huit sous-ministres adjoints responsables d'autant de directions générales (deux ont été fusionnées récemment) et selon le dernier relevé 3.874 fonctionnaires, 115.000 employés du réseau de la santé, le titulaire des Affaires sociales réfute fermement toute rumeur de démission.

"Ceux qui sont à l'origine d'une telle rumeur me connaissent mal, rétorque-t-il, surtout s'ils allèguent que je suis fatigué. Bien au contraire: je suis en bonne santé et en excellente forme. Je suis d'un tempérament sportif et j'ai toujours aimé les défis et le travail. Donc, je n'ai pas du tout l'intention de démissionner, d'autant plus que j'ai l'appui de M. René Lévesque et du Conseil des ministres. Par ailleurs, il est bien évident que j'ai une tâche difficile et laborieuse."

L'ancien directeur général de l'hôpital Louis-H. Lafontaine explique ainsi l'attitude de ses détracteurs:

"On m'identifie dans certains milieux avec la soi-disant aile gauche péquiste et je suis bien conscient que je dérange les gens en place, qu'il s'agisse de médecins ou d'administrateurs d'hôpitaux. Vis-à-vis de certaines réformes inscrites au programme du Parti québécois, il est plus facile pour ces gens-là de les attribuer à une seule personne ou à quelques personnes, que ce soit le ministre des Affaires sociales ou d'autres qui veulent démocratiser l'administration des hôpitaux en les ouvrant à la population. J'admets que cela peut dérangez aussi un certain nombre d'individus qui oeuvrent dans ces établissements depuis 15 ou 20 ans."

"Enfin, conclut-il, je pense que dans ce ministère on a affaire essentiellement, d'une part, à une clientèle qui est mal prise et à la recherche de services, d'autre part à des dispensateurs de soins, médecins ou administrateurs, qui ont une tradition d'autonomie. Alors ils sont mal à l'aise quand un ministre veut modifier certaines règles du jeu, par exemple le mode de rémunération des médecins ou la non-fermeture des urgences et des lits d'hôpitaux. En somme, essayer de faire en sorte que le directeur d'un centre hospitalier ne voie pas cet hôpital comme son affaire privée mais comme un service public: c'est ça qui est difficile. "Donc, rassurez-vous, je continue... jusqu'à nouvel ordre!"

Robin Hood étudie la proposition de règlement de la CSN

Le Syndicat des employés de la minoterie Robin Hood, affilié à la Confédération des syndicats nationaux, a rencontré hier après-midi les représentants de la compagnie pour leur présenter une proposition de règlement ainsi qu'un protocole de retour au travail.

La partie patronale a avisé les négociateurs syndicaux qu'elle étudierait leurs demandes et rendrait sa décision le 11 août.

Par ailleurs, M. Joe Morris, président du Congrès du travail du Canada, confirmait mardi à l'exécutif de la CSN que le CTC lancerait le mot d'ordre d'un boycottage des produits de Robin Hood. Multifood à ses membres dès que la CSN jugerait le moment opportun.

Les 130 travailleurs de Robin Hood déclenchèrent il y a six mois, en même temps que ceux de trois autres minote-

ries de la métropole, une grève pour protester contre une décision de la Commission canadienne anti-inflation de diminuer les augmentations de salaires qu'ils avaient obtenues au cours de négociations.

Alors que les trois autres établissements respectaient les lignes de piquetage, la compagnie Robin Hood congédiait ses employés et reprenait la production avec l'aide de nouveaux travailleurs. Ces derniers étaient protégés par des agents de sécurité, les mêmes qui ont blessé huit grévistes à coups de fusils de chasse, lors d'une fusillade il y a deux semaines.

Deux des trois autres minoteries, Phénix et Ogilvie, en sont venues à un accord avec leurs travailleurs et ont repris la production la semaine dernière, tandis qu'à la troisième, Maple Leaf Mills, les négociations seraient sur le point d'aboutir.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

HÔPITAL ST-JOSEPH DE RIMOUSKI

Centre hospitalier régional de soins aigus généraux et spécialisés, situé à 180 milles à l'est de Lévis. Il opère aussi quelques services de soins sur-spécialisés et un département de santé communautaire. Il compte près de 400 lits.

DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

(Deuxième concours)

NATURE DE LA FONCTION:

Sous l'autorité du directeur général,

- coordonner et surveiller les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement, sous réserve des responsabilités données aux autres directeurs, envers les professionnels de la santé autres que les médecins et dentistes par les règlements ou le plan d'organisation;
- vérifier le fonctionnement des comités du conseil consultatif des professionnels et du conseil des médecins et dentistes, et s'assurer qu'ils acquiescent leur fonction et, dans le cas du conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement.

EXIGENCES:

- médecin en règle avec la Corporation professionnelle des médecins du Québec;
- maîtrise en administration hospitalière et/ou 5 ans de pratique médicale en milieu hospitalier et/ou expérience pertinente de l'administration médicale;
- qualités: honnêteté intellectuelle, goût et aptitudes pour l'administration, impartialité, jugement, sens de l'animation, tact;
- temps complet, sans droit de pratique dans le milieu hospitalier.

TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX:

Salaire:

Selon la politique de rémunération du ministère des Affaires Sociales.

Avantages sociaux:

En conformité avec ceux en vigueur pour les cadres des établissements de santé du Québec.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 17 août 1977 à 16.00 SOUS PLI RECOMMANDÉ en ayant soin de mentionner le no du concours, au:

Directeur général,
Hôpital St-Joseph de Rimouski,
150, av. Rouleau,
Rimouski, Qué.
G5L 5T1

Toute correspondance sera traitée de façon confidentielle.
Concours no: 77-07-121

NOUS CHERCHONS UN PROFESSEUR DE FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Pour une école secondaire, privée à Outremont, temps plein ou temps partiel.

Il est essentiel que les candidats aient de l'expérience au niveau secondaire et qu'ils aient un permis du Québec.

Envoyez votre curriculum vitae à:

Le Devoir
Dossier # 2725
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

REPRÉSENTANT DES VENTES

Une compagnie internationale en pleine expansion, recherche pour Montréal des représentants bilingues. Les candidats doivent être des professionnels de la vente, ayant eu si possible une expérience dans les domaines de l'assurance-vie, des valeurs mobilières ou de l'immobilier.

Nous offrons à ceux ou celles qui ont le goût du défi, une carrière de prestige, des commissions élevées, un territoire protégé et des avantages sociaux importants. Le vice-président, directeur général des ventes sera à Montréal pour entrevue.

Pour rendez-vous appelez:

285-1450 local 622
le 5 août de 9h. à 17h. et le 6 août de 9h. à 12h.



Pavillon du parc inc.

Le Pavillon du Parc est un Centre d'Accueil desservant une clientèle en déficience mentale et en mésadaptation sociale.

RECHERCHE

DIRECTEUR (TRICE) DU CENTRE POUR DÉFICIENTS MENTAUX

LIEU DE TRAVAIL: Aylmer, Québec

FONCTIONS:

Le Directeur (trice) sous l'autorité du Directeur Général, est responsable de la planification, de la coordination et du contrôle des activités relatives au Centre d'Entraînement à la Vie dans le but de promouvoir le développement intégral des bénéficiaires.

QUALIFICATIONS:

Diplôme d'études universitaires de trois (3) ans en psycho-éducation ou l'équivalent. Une expérience de trois (3) années de travail pertinent. Aptitude en programmation et en gestion.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales. Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 12 août 1977 à:

M. Robert Schneider
Directeur Général
Pavillon du Parc
253 boul. St-Joseph
J8Y 3X5



CENTRE DE RECHERCHES

demande un

CHERCHEUR PRINCIPAL

FONCTIONS:

Participer aux travaux de recherche en éducation du Centre de Recherches du Collège Universitaire de Saint-Boniface, qui étudie particulièrement les problèmes de l'enseignement en milieu minoritaire.

EXIGENCES:

Maîtrise en éducation et expérience de recherche en éducation. Des connaissances dans l'un ou l'autre des domaines suivants: docimologie, recherche en enseignement des langues en milieu minoritaire, sociologie de l'éducation, formation des enseignants, seraient un atout. La connaissance du français est requise.

TRAITEMENT:

\$12.000 à \$22.000, selon qualifications et expérience. Faire parvenir curriculum vitae avant le 19 août 1977 à:

Michel LAGACÉ, directeur
Centre de Recherches
Collège Universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 45¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service complet de cases postales et du retour du courrier ne coûte qu'un dollar et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: **Christine Légaré**

CENTRE HOSPITALIER HÔTEL-DIEU DE SHERBROOKE

est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Sous l'autorité du Conseil d'Administration, le titulaire du poste doit planifier, organiser, diriger et contrôler toutes les activités de ce centre hospitalier de 421 lits, principalement affectés à des soins spécialisés de courte durée.

Le ou la candidat(e) devra posséder un second cycle en gestion et au moins cinq (5) années d'expérience pertinente.

Rémunération:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales et la classification personnelle.

Les candidatures seront reçues jusqu'au 31 août 1977 à 15h.

Les personnes intéressées sont priées d'expédier un curriculum vitae détaillé à:

M. Florent Hébert, président
Conseil d'Administration de l'Hôtel-Dieu
de Sherbrooke
Dossier 125
555, rue Murray
Sherbrooke, J1G 2K8

Centre d'Accueil Horizons de la Jeunesse

est à la recherche d'un:

COORDONNATEUR DES SOINS

pour
les soins de jour
le centre communautaire des soins
et la résidence

L'agence:

Une nouvelle corporation qui s'intéresse à créer un environnement "naturel" pour les jeunes souffrant de problèmes particuliers.

Les tâches:

- Supervision du personnel;
- Mise sur pied et développement de programmes;
- Administration des programmes.

La personne:

Doit posséder un diplôme en travail social, une formation reliée aux soins des enfants, de 3 à 4 ans d'expérience en aide à l'adolescence ainsi que des aptitudes à la gestion.

Date limite pour soumettre
les demandes d'emploi: 12 août 1977.

Veuillez faire parvenir
votre curriculum vitae au:

Coordonnateur du Personnel

**CENTRE D'ACCUEIL
HORIZONS DE LA JEUNESSE**

6 Weredale Park,
Westmount, Québec H3Z 1Y6